

Enrayer la perte de la biodiversité

politiques, financements et projets exemplaires



PRÉAMBULE

La biodiversité constitue un enjeu de société majeur. Elle est devenue l'objet d'une grande priorité politique tant au niveau mondial qu'europpéen, national ou régional. De nombreux acteurs ont compris l'importance d'intégrer les enjeux de la biodiversité, aussi bien dans leurs politiques que dans leurs actions, et divers projets et initiatives se développent.

Il existe maintenant un grand nombre de programmes qui financent les actions de protection ou d'exploitation durable des ressources de la biodiversité. C'est un avantage puisque les sources de financement disponibles sont multiples, mais dans la pratique cela rend aussi peu lisibles les soutiens mobilisables.

Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement de ces instruments financiers est l'objectif essentiel de cette brochure. Elle s'adresse à toutes les personnes et organisations qui contribuent à la lutte contre la perte de la biodiversité et œuvrent pour l'exploitation durable de ses ressources.

Comprendre les objectifs et attentes des politiques publiques qui sous-tendent et mettent en œuvre ces programmes de financement, tel est l'objet de la première partie de cette brochure qui fait un tour d'horizon de la « politique de la biodiversité » menée aux niveaux mondial, européen, national et régional et présente les différents instruments financiers qui sont susceptibles de soutenir des projets dans ce domaine. Les objectifs et caractéristiques de ces instruments sont détaillés, ainsi que les modalités de financement. Quelques exemples d'organisations finançant la biodiversité en France et dans le monde sont également présentés.

Dans la deuxième partie de la brochure, sont présentés une trentaine de projets qui ont bénéficié d'un financement de l'un des programmes mentionnés dans la première partie. La plupart de ces projets incluent des partenaires français, et certains sont coordonnés par l'un d'entre eux. L'objectif de cette partie est d'illustrer les différents types de projets qui sont soutenus et d'encourager les futurs porteurs de projets à se mobiliser davantage sur les possibilités de financement, en particulier au niveau européen.

Pour plus de détails sur les procédures à suivre pour bénéficier des instruments financiers présentés, les sites Internet de référence se trouvent en bas de chaque page.



DÉFINITIONS, ENJEUX ET APPROCHES DE LA BIODIVERSITÉ



QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ET POURQUOI EST-ELLE UN ENJEU DE SOCIÉTÉ MAJEUR ?

Dans la Convention sur la diversité biologique (CDB), la biodiversité est définie comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces, entre espèces et celle des écosystèmes* ».

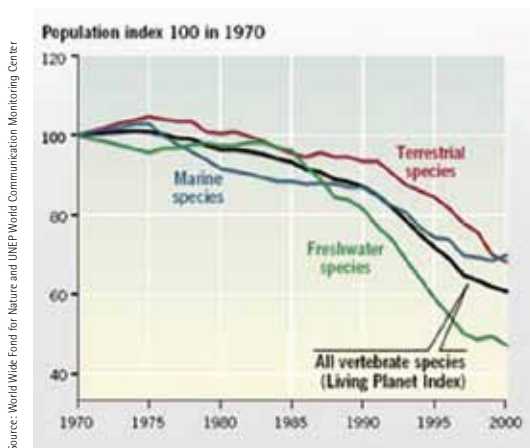
Les écosystèmes y sont définis comme « *le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle* ».

Et les ressources génétiques comme « *le matériel génétique ayant une valeur effective ou potentielle* ».

Bien qu'elles soient souvent confondues, les notions de biodiversité et de nature sont bien différentes ; **la biodiversité participe d'une approche plus complexe, plus globale**, qui place les interventions en la matière au cœur de la démarche du développement durable **associant des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, culturels, politiques et éthiques** dans un cadre à la fois local et planétaire. La lutte contre la perte de la biodiversité inclut, mais ne se limite pas à la protection de la nature et s'étend à d'autres approches telles que la recherche et la gestion de la diversité au niveau des écosystèmes, des espèces ou des ressources génétiques.

Les bénéfices de la biodiversité sont souvent présentés en termes de « **services écosystémiques** » ou services fournis par les écosystèmes. Ceux-ci comprennent les services d'**approvisionnement** (nourriture, eau, bois...), les services de **régulation** (régulation des inondations et des maladies, par exemple), les services **culturels** (bénéfices spirituels, récréatifs et culturels), et les services de **soutien** qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre (le cycle des éléments nutritifs, par exemple).

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire a montré qu'au cours des cinquante dernières années, l'Homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que durant toute période comparable de l'histoire de l'humanité ; en grande partie pour satisfaire une demande toujours plus grande en matière de nourriture, d'eau douce, de bois, de fibre et d'énergie, ce qui a entraîné la perte considérable et largement irréversible de la diversité de la vie sur la Terre. **Les activités humaines auraient causé entre 50 et 1 000 fois plus d'extinctions au cours des 100 dernières années que les processus naturels n'en auraient engendré.**



Évolution du nombre d'espèces invertébrées depuis 1970

Ces dernières années, on note une évolution inquiétante de la biodiversité. À titre d'exemple, le nombre d'espèces vertébrées a diminué d'environ 30 % depuis 1970 (cf. graphique ci-contre). En 2003, 76 % des stocks halieutiques mondiaux étaient décimés, surexploités ou pleinement exploités (cf. tableau ci-après). Un quart des espèces de mammifères est aujourd'hui menacé d'extinction.



État des stocks halieutiques

En plus des coûts écologiques, la perte de la biodiversité engendre des coûts économiques importants. Une première tentative de mesure du coût de l'inaction a été présentée dans une étude commandée par l'Union européenne en 2008 : selon les premières conclusions, en **2050, la perte de la biodiversité représenterait au moins 7 % du PIB mondial**. Dès lors, la lutte contre la perte de la biodiversité dépasse largement le cercle des acteurs traditionnellement concernés (gestionnaires d'espaces naturels, scientifiques, naturalistes...) et doit

aussi être appropriée par l'ensemble des acteurs politiques, économiques et sociaux. Cette réalité a été reconnue par les ministres de l'Environnement du G8 réunis en avril 2009. Ils ont fait de la biodiversité une grande cause mondiale au même titre que le changement climatique, avec le lancement de la Charte de Syracuse qui établit 24 actions prioritaires sur les 4 thèmes suivants : biodiversité et climat, biodiversité, économie et commerce, gestion de la biodiversité et services des écosystèmes, sciences, recherche et politique.

COMMENT LES POLITIQUES ET LES PROJETS PEUVENT CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA PERTE DE LA BIODIVERSITÉ ?

Les actions touchant la biodiversité se développent autour de 5 axes majeurs :

- **Comprendre** la biodiversité, son rôle écologique et sa valeur.
- **Maintenir**, préserver la biodiversité existante dans les milieux.
- **Lutter** contre la perte de biodiversité (combattre les espèces invasives, la banalisation des milieux, ou les effets du changement climatique, par exemple).
- **Valoriser** la biodiversité de façon durable et lui assurer une protection collective.
- **Partager** de façon juste et équitable les ressources et bénéfices issus de la biodiversité.

Sur ces enjeux, **plusieurs approches** guident les actions :

- **Scientifique** : connaissances sur l'état, le potentiel, le suivi de la biodiversité, les ressources génétiques, les risques et les conséquences de la perte de biodiversité.
- **Technique** : génie écologique, modes de gestion de la biodiversité, technologie de la valorisation de la biodiversité, méthodes et techniques de protection.
- **Économique et financière** : définition des valeurs de la biodiversité, utilisation des instruments du marché (taxation, financements), systèmes et outils économiques et financiers de compensation.
- **Sociale et politique** : responsabilité environnementale, pénalisation des atteintes à la biodiversité, intégration des préoccupations en matière de maintien et de protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques et activités, actions de mobilisation, d'information et de sensibilisation, Chartes et actions internationales.

En conclusion, la protection et la gestion durable de la biodiversité sont des sujets qui supposent une variété d'approches et de considérations. Celles-ci ont, de différentes manières, déterminé les politiques et les actions présentées dans les pages suivantes.

TABLE DES MATIÈRES

DU MONDIAL AU LOCAL	
BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE	6
• Financements mondiaux	9
BIODIVERSITÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE	10
• 6 ^e Programme d'action pour l'environnement	10
• Stratégie européenne pour la nature et la biodiversité	11
• Dispositifs de soutien	13
• Politique de l'Environnement : LIFE +	14
• Politique de la Recherche : le 7 ^e PCRDT	16
• ERA-NET BiodivERSA	18
• Politique régionale et de cohésion : les fonds structurels	19
• Politique agricole et de développement rural : le FEADER, le programme agriculture et biodiversité et le FEP	21
• Politique extérieure : le programme ENRTP	24
BIODIVERSITÉ AU NIVEAU NATIONAL	26
• Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire	29
• Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	30
• Ministère des Affaires étrangères et européennes, Agence française de développement et Fonds français pour l'environnement mondial	31
• Agence nationale de la recherche	32
• Fondation pour la recherche sur la biodiversité	33
• Agences de l'eau	34
NATURE ET BIODIVERSITÉ AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL	35
• Basse-Normandie : protéger la biodiversité, des bocages aux plages	37
• Bourgogne : valoriser l'ordinaire tout autant que l'extraordinaire	38
• Ile-de-France : une charte, une agence, une volonté	39
• Languedoc Roussillon : « 1 ^{re} Région française pour la biodiversité »	40
• La Réunion : agir pour une biodiversité exceptionnelle	41
ACTEURS PRIVÉS	42
PROJETS EXEMPLAIRES	
Carte de localisation des projets	44
LIFE +	
• COREXERUN : conservation, restauration et reconstitution des habitats semi-xérophiles du massif de la Montagne sur l'Île de la Réunion	46
• Lag'nature : réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon	47
• Promouvoir la protection de la nature et de la biodiversité dans les zones urbaines : prix de la capitale européenne pour la nature et la biodiversité	48
• Contrôle des espèces aquatiques envahissantes et restauration des communautés indigènes en Irlande	49
LIFE NATURE	
• Conservation des mares temporaires méditerranéennes	50
• MAINTBIODIV : maintien de la biodiversité littorale sur le site de Gâvres-Quiberon	51
• LNT : LIFE Nature et les territoires de la Région Rhône-Alpes	52

LIFE ENVIRONNEMENT

- Arboretum de Beauregard : le végétal au service de la restauration de la nature ordinaire 53
- Développement d'une gestion durable des futaies irrégulières feuillues 54
- Contrôle des moustiques nuisants dans les espaces naturels méditerranéens 55

7^e PCRDT

- PALMS : impact de la cueillette des palmiers ou de leurs produits dans les forêts tropicales 56
- EBONE : réseau européen d'observation de la biodiversité : vers un système de surveillance intégré de la biodiversité dans l'espace et dans le temps 57
- WISER : les masses d'eau en Europe, une évaluation intégrée de l'état écologique et des opérations de restauration 58
- SCALES : conservation de la biodiversité à toutes les échelles, administratives, spatiales, temporelles et écologiques 59

6^e PCRDT

- DAISIE : inventaire des espèces exotiques invasives en Europe 60
- ALTER-NET : un réseau de recherche à long terme sur la biodiversité et les écosystèmes 61
- PROBIOPRISE : plateforme européenne pour les entreprises respectueuses de la biodiversité 62
- EUR-OCEANS : réseau d'excellence européen pour l'analyse des écosystèmes marins 63

FEDER

- Les Papillons bio-indicateurs 64
- Estimation de la richesse génétique des ressources amazoniennes du vivant 65
- Préservation des espèces et habitats dunaires par le contrôle des plantes à caractère envahissant 66
- Valorisation socioécologique de la colline de Planoise 67
- INTERREG IVA Manche : paysage en transformation 68
- INTERREG IVB Espace Alpin : ECONNECT : renforcer le réseau des espaces naturels alpins 69
- INTERREG IVC : COMMONS : gestion durable des terres des Communs 70

FEADER

- Mesure agri-environnementale « Prairies fleuries » 71
- LEADER : « Ressources 41 » 72

BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

- GrapeGen06 : gestion et conservation des ressources génétiques des vignes 73
- EURIGEN : génotypage pour la conservation et la valorisation des ressources génétiques des riz européens 74
- EURECA : vers des races régionales auto-maintenues durablement en Europe 75
- EUFGIS : mise en place d'un système d'information européen sur les ressources génétiques forestières 76

PROJETS DE LA COOPÉRATION EXTÉRIÈRE

- Gestion durable du bassin Moulouya au Maroc 77
- Renforcement du réseau africain pour la biodiversité 78
- COFAM : cogestion des forêts primaires du corridor forestier de Marolambo 79

NOTE SUR LES AUTEURS

80



Du mondial au local

BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE



LA BIODIVERSITÉ, UN SUJET AU CŒUR DES GRANDS ACCORDS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT...

La coopération internationale est essentielle au développement durable. Les **accords multilatéraux sur l'environnement** (MEA) en sont la manifestation. Plus de 500 traités mondiaux, régionaux ou bilatéraux apportent la preuve de l'engagement de la communauté internationale envers la protection de l'environnement. Les principaux traités ou conventions liés à la biodiversité sont :

- La Convention sur la diversité biologique (CDB) – 1992.
- La Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale – 1970.
- La Convention du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'Unesco – 1972.
- La Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) – 1973.
- La Convention de Bonn sur les espèces migratrices et de Berne sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe – 1979.
- Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) – 2001.
- La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) – 1982.



L'accord concernant spécifiquement la biodiversité, la **Convention sur la diversité biologique**, a été lancé pendant le Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992 dans le cadre d'une stratégie globale internationale pour le développement durable.

Depuis, 191 pays ont signé cette Convention qui fixe 3 objectifs :

- La conservation de la diversité biologique.
- L'utilisation durable de ses éléments.
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Tous les deux ans, une **Conférence des parties** (COP en anglais) rassemble les gouvernements signataires de la Convention afin de discuter de sa mise en œuvre et de ses progrès. En 2002, la COP s'est fixée pour objectif, à l'horizon 2010, une **réduction significative du rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité** aux niveaux mondial, national et régional afin de contribuer à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur Terre.

La Convention a défini sept programmes de travail :

- Biodiversité agricole.
- Biodiversité des terres arides et semi-arides.
- Biodiversité forestière.

- Biodiversité des eaux intérieures.
- Biodiversité insulaire.
- Biodiversité marine et côtière.
- Biodiversité des montagnes.

La 9^e COP a eu lieu à Bonn (Allemagne) en mai 2008. La dixième se tiendra au Japon en octobre 2010.

...ET UNE PRIORITÉ DES GRANDES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Certaines organisations internationales coordonnent les politiques de protection de la biodiversité au niveau mondial, la plus importante étant celle des Nations Unies. Créé en 1972, le **Programme des Nations Unies pour l'environnement** (PNUE) est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Le Programme vise à : « *promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial* ».

Le travail du PNUE consiste à :

- Évaluer les conditions et les grandes tendances de l'évolution de l'environnement au niveau mondial, régional et national.
- Développer des instruments environnementaux nationaux et internationaux.
- Renforcer les institutions afin d'assurer une gestion avisée de l'environnement.
- Faciliter le transfert de connaissances et de technologies pour un développement durable.
- Encourager de nouveaux partenariats et de nouvelles perspectives au sein de la société civile et du secteur privé.

Le PNUE assure le secrétariat de nombreuses conventions environnementales internationales, comme par exemple ceux de CITES, de la CDB et de la Convention sur les espèces migratrices.

VERS UN GIEC DE LA BIODIVERSITÉ ?

En 2008, sur les bases des résultats du processus consultatif « vers un IMoSEB-International Mechanism of Scientific Expertise on Biodiversity¹ (2005-2008) » et de la Stratégie mondiale pour le suivi de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire élaborée fin 2007 (MA Follow up²), une réflexion engageant de nombreux experts, institutions et États s'est mise en place pour proposer la création d'une plateforme intergouvernementale d'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (dénommée IPBES pour Intergovernmental science-policy platform on biodiversity and ecosystem services)³.

En novembre 2008, le PNUE a invité l'ensemble de ses membres ainsi que des parties prenantes de la biodiversité à participer à la conférence de Putrajaya (Malaisie) pour leur présenter un concept possible de cet IPBES et discuter du besoin, des objectifs et du rôle d'une telle plateforme.

Le mandat de la plateforme IPBES a été défini : « compiler, évaluer, synthétiser l'information scientifique et fournir des options et scénarii de décisions politiques concernant les changements de biodiversité, affectant les services écosystémiques et leurs implications pour le bien être humain... »⁴.

En outre, il a été décidé de lancer une analyse sur les lacunes existantes à l'interface science/politique. Le périmètre et les objectifs proposés ont conduit les observateurs à parler de « GIEC de la biodiversité » établissant un parallèle avec la démarche du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

En février 2009, le PNUE a reçu un mandat officiel de son conseil d'administration pour poursuivre les travaux engagés et organiser une deuxième réunion intergouvernementale de consultation sur l'IPBES avant fin 2009. Le lancement officiel de l'IPBES devrait donc pouvoir se faire en 2010, année internationale de la biodiversité.

Parallèlement, la plateforme européenne EPBRS (European platform for biodiversity research and strategy) a lancé en 2009 une réflexion sur les possibilités de mobilisation et de coordination des réseaux européens de connaissances sur la biodiversité. Celle-ci permettrait d'aller vers un futur mécanisme européen et d'alimenter la consultation internationale pour la construction finale d'IPBES.

1. www.imoseb.net – 2. www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-09/information/cop-09-inf-26-en.doc – 3. www.ipbes.net – 4. « The core mandate of an IPBES will be to compile, assess and synthesize scientific information and provide policy options on changes in biodiversity and ecosystem services and their implications for planetary and human well-being at multiple spatial and temporal scales ».

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Food and Agriculture Organisation ou FAO) joue un rôle important dans la protection de la biodiversité. Elle coordonne le cadre d'action sur les ressources génétiques (y compris forestières, animales, halieutiques et microbiennes) sous l'égide de sa **Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture**, dont l'objectif est d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ce cadre englobe de nombreux autres accords et initiatives concrètes, tels que le Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, les Plans d'Actions pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales (1996) et animales (2007), les inventaires, bases de données et réseaux régionaux. Elle est en charge du programme de travail sur la biodiversité agricole de la CDB.

Le **Programme des Nations Unies pour le Développement** (PNUD) a inscrit la biodiversité au 7^e rang des huit **Objectifs du millénaire pour le développement** (ODM) pour réduire la pauvreté dans le monde à l'horizon 2015 et au-delà. Cet objectif a pour but d'assurer un environnement durable : exploiter intelligemment les richesses naturelles et protéger les écosystèmes complexes dont dépend la survie de l'humanité. Une de ses cibles est la réduction de la perte de biodiversité.

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) s'intéresse également aux enjeux de la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'eau, dans le cadre du **Programme hydrologique international** (PHI), un programme intergouvernemental de coopération scientifique s'occupant du problème prioritaire des ressources en eau et des écosystèmes sur lesquels elles reposent. La biodiversité figure également sur la liste de 878 biens constituant le Patrimoine mondial établi par l'Unesco.

Les organisations non gouvernementales se concentrent sur des actions concrètes de conservation, protection et défense de la biodiversité au niveau mondial. **L'Union internationale de conservation de la nature** (l'UICN) en est la figure de proue. En plus des nombreux projets qu'ils soutiennent à travers le monde, l'UICN et ses partenaires établissent et mettent à jour une **liste rouge** des espèces vulnérables, menacées voire éteintes dans le monde. Elle a également mis en place la plateforme « **compte à rebours 2010** » pour faire un suivi de l'engagement politique dans le domaine de la lutte contre la perte de biodiversité. D'autres ONG comme **Conservation International** s'intéressent à l'évolution des « points chauds » de la biodiversité (biodiversity hotspots), des zones géographiques présentant une grande richesse d'espèces (voir carte ci-contre).



Les points chauds de la biodiversité (en rouge)

EN SAVOIR PLUS

- Centre d'échange français sur la CDB : <http://biodiv.mnhn.fr>
- Conventions liées à la biodiversité : www.cbd.int/blg
- FAO : www.fao.org/index_fr.htm
- Unesco : www.unesco.org
- CDB : www.cbd.int
- PNUE : www.unep.org/french
- UICN : www.uicn.fr

Financements mondiaux



Au niveau mondial, hormis les grandes politiques financées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, seuls quelques instruments financent des projets relatifs à la biodiversité. Le plus connu est le **Fonds pour l'Environnement Mondial** (FEM ou Global Environment Facility).

Ce fonds a été créé en 1991 pour aider les pays en développement ou en transition à financer des projets et programmes visant à protéger l'environnement mondial et favoriser des moyens de subsistance viables pour les communautés locales. Il est le « mécanisme financier » pour la mise en œuvre de quatre conventions internationales, dont la CDB.

Le FEM finance des projets dans les domaines de la biodiversité, du changement climatique, des eaux internationales, de la dégradation des terres, des polluants organiques persistants, de la couche d'ozone et des enjeux transversaux.

Les ressources financières du FEM sont fournies par les États. Trente-trois pays ont ainsi contribué à hauteur de 3,13 Md€ qui couvre la période 2006-2010. Les financements FEM sont gérés par une dizaine d'agences d'exécution, dont la Banque mondiale et le PNUD.

Le FEM intervient au travers de quinze programmes opérationnels, dont 5 concernent la biodiversité :

- Les écosystèmes dans les zones arides et semi-arides.
- Les écosystèmes des zones côtières, marines et d'eau douce.
- Les écosystèmes forestiers.
- Les écosystèmes montagneux.
- La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique d'importance pour l'agriculture.

Les projets sont financés selon leur taille : les projets de **grande envergure** (coût du projet supérieur à 1 M\$US), les projets d'**envergure moyenne** (coût inférieur à 1 M\$US), et le **programme de petites subventions** (coût inférieur à 50 k\$US) qui soutient des projets impliquant les communautés locales.

EN SAVOIR PLUS : www.gefweb.org



Le « **Critical Ecosystem Partnership Fund** » (CEPF) est un fonds multibailleurs dédié à la protection des écosystèmes menacés dans les « points chauds » de la planète. Avec un budget de 125 M\$US, le Fonds finance des projets d'ONG opérant dans ces zones pour la conservation ou la gestion durable de la biodiversité. Conservation International en est le gestionnaire. La France y contribue aux côtés de Conservation International, la fondation MacArthur, le gouvernement japonais, la Banque Mondiale et le FEM. Les montants des dons accordés varient de 3 k\$US à 400 k\$US, avec une moyenne de 150 k\$US.

Tous les appels à projets sont en ligne : www.cepf.net

BIODIVERSITÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE



6^e programme d'action pour l'environnement

Le 6^e Programme d'action pour l'environnement (PAE), adopté en juillet 2002, constitue le cadre de la politique environnementale de l'Union européenne pour la période 2002-2012.

Le 6^e Programme d'action définit quatre priorités :

- Changement climatique.
- Nature et biodiversité.
- Environnement et santé.
- Ressources naturelles et déchets.

Le 6^e PAE a pour objectif l'intégration complète de la réglementation en matière d'environnement dans toutes les politiques et actions communautaires et apporte la composante environnementale de la **Stratégie européenne pour le développement durable**. Le lien est ainsi fait entre l'environnement et les objectifs européens pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Le 6^e PAE a engendré sept stratégies thématiques, dont deux concernent la priorité « nature et biodiversité » : celles sur le sol et l'environnement marin.

Le Programme d'actions propose de nouvelles approches stratégiques afin d'atteindre les objectifs environnementaux :

- Contrôler la mise en œuvre de la législation communautaire et l'efficacité de son application.
- Développer l'intégration des exigences de protection de l'environnement dans les autres politiques communautaires.
- Utiliser les instruments économiques et financiers du marché comme leviers pour la mise en œuvre de la politique de l'environnement.
- Informer les particuliers, les entreprises et les acheteurs publics sur les impacts environnementaux des processus de production et des produits.
- Faire une meilleure utilisation des terres et agir sur l'aménagement du territoire européen.

Par ailleurs il fixe les objectifs et le cadre des actions prioritaires de l'Union européenne au regard des enjeux internationaux dans le domaine de l'environnement.

La stratégie européenne pour la nature et la biodiversité

La Stratégie pour la biodiversité de l'Union européenne (UE) trouve ses origines dans la [Directive Oiseaux de 1979](#) et la [Directive Habitats de 1992](#).

La première a créé les **zones de protection spéciale** (ZPS). La deuxième a mis en place les **zones spéciales de conservation** (ZSC). Les deux forment la base du [Réseau Natura 2000](#) : 26 000 sites en Europe qui hébergent des espèces et habitats menacés ou d'importance communautaire bénéficiant d'une protection spéciale. En 1993, l'UE a signé la CDB et en 1998 elle a élaboré sa première Stratégie pour la biodiversité.

Depuis 2006, la politique européenne en matière de biodiversité a été définie dans la **communication** « [Enrayer la perte de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà](#) » (COM (2006) 216). Cette communication souligne les pressions sur la perte de biodiversité – la fragmentation, la dégradation et la destruction des habitats, la surexploitation ou encore la diffusion d'espèces allogènes envahissantes. Les facteurs clés cités sont la croissance démographique et l'augmentation de la consommation par habitant, la mauvaise gouvernance et le changement climatique. Dans cette communication, l'UE a déclaré son intention de non seulement réduire, mais d'enrayer la perte de la biodiversité sur son territoire d'ici à 2010. La communication souligne la nécessité de mieux intégrer la biodiversité dans toutes les politiques et tous les programmes européens, y compris agriculture et commerce. Un **Plan d'action** pour la biodiversité est défini par quatre axes politiques et dix objectifs prioritaires (voir ci-dessous).

LE PLAN D'ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE

LA BIODIVERSITÉ DANS L'UNION EUROPÉENNE

- Préserver les principaux habitats et espèces de l'Union européenne.
- Préserver et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques dans les zones rurales de l'Union européenne non protégées.
- Préserver et rétablir la biodiversité et les services écosystémiques dans l'environnement marin non protégé de l'Union européenne.
- Renforcer la compatibilité du développement régional et territorial avec la biodiversité dans l'Union européenne.
- Réduire sensiblement les effets des espèces allogènes envahissantes et des génotypes allogènes sur la biodiversité dans l'Union européenne.

L'UE ET LA BIODIVERSITÉ DANS LE MONDE

- Renforcer sensiblement l'efficacité de la gouvernance internationale en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques.
- Renforcer sensiblement le soutien à la biodiversité et aux services écosystémiques dans l'aide extérieure de l'Union européenne.
- Réduire sensiblement les effets du commerce international sur la biodiversité et les services écosystémiques dans le monde.

BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Soutenir l'adaptation de la biodiversité au changement climatique.

AMÉLIORER LES BASES DE LA CONNAISSANCE

- Renforcer sensiblement les bases de la connaissance pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans l'Union européenne et dans le monde.

Pour mettre en œuvre son plan d'action, la communication propose **quatre mesures de soutien** :

- Assurer un financement adéquat.
- Renforcer le processus décisionnel communautaire.
- Créer des partenariats.
- Améliorer l'éducation, la sensibilisation et la participation du public.

En décembre 2008, la Commission européenne a complété la stratégie pour la biodiversité par une Communication sur les espèces invasives intitulée « **Vers une stratégie de l'Union européenne relative aux espèces envahissantes** » (COM (2008) 789). Cette communication souligne les risques relatifs aux espèces envahissantes (EE) et préconise une approche hiérarchique en trois phases: 1/la prévention, 2/la détection précoce et l'éradication et 3/la lutte et le confinement à long terme. Une stratégie communautaire sur les EE sera présentée en 2010.

Malgré la volonté politique de l'Union européenne, une évaluation à mi-parcours de la stratégie européenne pour la biodiversité publiée en décembre 2008 a conclu qu'il est « fort improbable » que les objectifs soient atteints en 2010, faisant appel à un « redoublement des efforts ». La biodiversité post-2010 a donc été le sujet d'une conférence internationale en avril 2009 intitulée « biodiversity protection beyond 2010 » pendant laquelle la Commission européenne a lancé le message d'Athènes: un plan en 8 points pour la future politique de l'UE.

La Commission européenne n'est pas la seule organisation européenne à travailler sur les enjeux de la biodiversité. **L'Agence européenne de l'environnement** (AEE) a vocation à étudier l'évolution de l'environnement – la biodiversité comprise – en Europe. Un travail important y est fait pour le développement d'indicateurs aux trois niveaux de la biodiversité (programme SEBI2010: « **Streamlining European 2010 Biodiversity Indicators** »).

Les espèces envahissantes figurent parmi les huit thèmes abordés dans son rapport « Signaux de l'AEE 2009, thèmes environnementaux clés pour l'Europe ». Un autre thème s'axe plus sur la répartition des dépenses de la Politique agricole commune (PAC) et ses conséquences pour la biodiversité.

Les porteurs de projets trouveront des informations intéressantes auprès de deux autres relais d'information européens: la base de données **EUNIS** – European Union Nature Information System (ex Corine Biotope) et le **Centre d'échange européen pour la Convention sur la diversité biologique**. Le premier diffuse une typologie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le territoire européen. Le second, géré par l'AEE, a pour objectif de promouvoir la coopération technique et le transfert de technologies au sein de l'Union européenne et de ses États membres, dans la Région paneuropéenne et dans le monde.

EN SAVOIR PLUS

- **DG Environnement** : http://ec.europa.eu/environment/index_en.htm
- **Site Internet de la Commission sur la biodiversité** :
http://ec.europa.eu/environment/nature_biodiversity/index_en.htm
- **Agence européenne de l'environnement** :
<http://www.eea.europa.eu/themes/biodiversity/policy-context>
- **EUNIS** : <http://eunis.eea.europa.eu>
- **Centre d'échange européen** : <http://biodiversity-chm.eea.europa.eu>

Les dispositifs de soutien

Pour bien comprendre les objectifs et les modalités d'application des aides financières européennes, il est nécessaire de connaître et comprendre les politiques et plans d'actions dont elles sont l'un des outils de la mise en œuvre.

Il existe une cohérence entre ces différents niveaux. On distingue notamment :

- **Les grands textes politiques de référence** que l'on retrouve sous les termes de stratégie, agenda, processus, etc. Exemples : la Stratégie de Lisbonne ou la Stratégie de Göteborg pour le développement durable.
- **Les textes qui définissent des politiques plus sectorielles**, dénommés **stratégies thématiques** ou **plans d'action** ; la stratégie thématique pour la conservation du milieu marin, ou les plans d'action pour la biodiversité, par exemple.
- **Les instruments de financement**, qui définissent les modalités de soutien financier aux priorités et actions programmées dans les plans d'action. Ils sont dénommés **programmes, instruments financiers** (exemple de L'Instrument Financier pour l'Environnement) **ou fonds** (exemple du Fonds européen de développement régional). Les modalités de mise en œuvre de ces instruments de financement et leurs budgets sont définis par périodes ; la période de programmation actuelle est 2007-2013. On parle de programme-cadre (framework programme) lorsqu'un instrument regroupe plusieurs sous-programmes (exemple du 7^e Programme-cadre de recherche et de développement technologique). **Les programmes opérationnels** sont les documents qui détaillent le contenu et la mise en œuvre de certains instruments de financement, à leur niveau d'application ; le niveau régional pour les programmes opérationnels du FEDER par exemple.

Les lignes directrices, les orientations stratégiques, les programmes de travail (work programmes) constituent le lien entre les éléments politiques (stratégies, plans d'actions) et les instruments de financement. Déclinés au niveau européen, national ou régional, ils sont pluriannuels ou annuels. Ils détaillent le contenu des actions qui seront soutenues dans le cadre temporel ou géographique de référence.

Les appels à propositions et appels d'offres sont le dernier niveau de mise en œuvre des programmes : ils précisent les modalités pratiques de présentation des demandes de soutien financier (budget disponible, date de dépôt et conditions de présentation des dossiers...). Les guides du proposant (guidelines) et les cadres de présentation (application forms) aident à construire et rédiger les propositions.

Les politiques et programmes européens sont gérés par les **Directions générales (DG)** thématiques de la Commission européenne ; la DG Environnement pour les interventions concernant la nature et la biodiversité, et la DG Recherche pour les projets de recherche, de développement et de démonstration sur la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes en sont deux exemples.

La biodiversité (et l'environnement plus généralement) est un thème transversal qui doit s'intégrer dans l'ensemble des politiques européennes ; pour cette raison, recenser toutes les politiques et tous les programmes qui peuvent traiter de la biodiversité est une tâche complexe. Les pages qui suivent ont pour vocation de présenter brièvement l'intégration de la biodiversité dans ces différentes politiques et les principaux programmes susceptibles de financer les projets dans ce domaine.

Politique de l'environnement : LIFE +



OBJECTIFS ET STRUCTURE

L'Instrument financier pour l'environnement (LIFE) a été créé en 1992 pour contribuer à la mise en œuvre et au développement de la politique et de la législation environnementales de la Communauté européenne. Il comportait trois volets thématiques : LIFE Nature, LIFE Environnement et LIFE Pays tiers.

Le nouvel instrument « LIFE + » s'inscrit dans la continuité de LIFE tout en intégrant des modifications importantes dans le cadre de la réorganisation des instruments financiers pour la période 2007-2013. LIFE + comporte trois volets :

- **Nature et biodiversité.**
- Politique et gouvernance.
- Information et communication.

Le budget total pour les projets pour la période 2007-2013 est de l'ordre de **1,67 Md€**. Chaque État membre dispose d'une allocation nationale indicative annuelle ; pour l'appel à propositions 2009, la France pourra bénéficier de 21,91 M€.

LA BIODIVERSITÉ DANS LIFE +

La biodiversité est une priorité de LIFE + : au moins 50 % des budgets annuels doivent être alloués aux projets de conservation de la nature et de la biodiversité.

Les **projets LIFE + Nature** contribuent à la mise en œuvre des **Directives Oiseaux et/ou Habitats**, y compris aux niveaux local et régional, et soutiennent le développement et la mise en place du réseau Natura 2000, comprenant également les espèces et habitats littoraux et marins. Les projets LIFE + Nature doivent être des projets de « **bonnes pratiques** » ou de « **démonstration** ».

Les **projets LIFE + Biodiversité** contribuent à la mise en œuvre des objectifs de la Communication « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà ». Ces projets ne doivent pas être simplement des variantes de projets Nature, ayant lieu hors les sites Natura 2000 : les projets LIFE + Biodiversité doivent être des projets de **démonstration ou d'innovation**. Ils doivent donc permettre de montrer l'efficacité d'une action permettant d'apporter une amélioration à l'une des problématiques prioritaires de la politique européenne de lutte contre la perte de biodiversité et comporter un volet de diffusion des résultats du projet qui soit significatif.

Au moins 25 % du budget des projets doit être consacré à des actions concrètes de conservation : actions qui améliorent directement l'état de conservation des espèces ou des types d'habitats ciblés.

En outre, les projets qui concernent la nature et la biodiversité mais qui mettent en œuvre des actions d'information et de communication peuvent être financés par le volet **LIFE + Information et Communication**.

Chaque année, les États membres peuvent soumettre une liste de priorités nationales choisies parmi celles établies dans le programme stratégique multi-annuel européen. La France a publié ses priorités nationales pour le volet Nature et Biodiversité.

POUR BÉNÉFICIER DE LIFE +

Il y a un appel à **propositions annuel**. Les porteurs de projets peuvent soumettre leurs projets à l'autorité nationale chargée de LIFE + (en France, le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire), qui transfère ensuite les propositions à la Commission européenne. Chaque État membre a un Point de Contact National (PCN) pour LIFE + qui peut orienter les porteurs de projets.

Les financements LIFE + sont ouverts aux acteurs et institutions publics et privés enregistrés dans l'Union européenne et aux projets ayant lieu sur le territoire des États membres.

Le taux de financement maximum pour les projets LIFE + est de **50 % des coûts éligibles** totaux du projet, à l'exception des propositions LIFE + Nature qui se concentrent sur les espèces ou habitats prioritaires indiqués dans les Directives Oiseaux et Habitats. Dans ce cas, un taux de financement de 75 % est possible.

Il n'y a pas de montant minimum, ni maximum pour une proposition LIFE +. Pour les projets 2007-2008, les montants d'aides ont varié de 270 k € à plus de 7,5 M € d'aide pour les projets du volet Nature et biodiversité et autour de 700 k € pour Information et communication. La moyenne de subvention accordée par projet était de l'ordre de **1,2 M €**, soit une moyenne de budget total par projet d'environ 2,5 M €.

La durée des projets LIFE + Nature et biodiversité est de 3 à 5 ans. Contrairement à d'autres programmes européens, la transnationalité n'est pas obligatoire.

EN SAVOIR PLUS

- **Le site de la commission européenne :** <http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm>
- **Le site du ministère de l'Écologie :** www.ecologie.gouv.fr/-Financements-europeens-.html

Politique de la recherche : le 7^e PCRDT



OBJECTIFS ET STRUCTURE

La politique de recherche de la Commission européenne repose sur la stratégie de Lisbonne (2002) qui vise à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ». Cette politique est notamment mise en œuvre au travers d'un **Programme-cadre de recherche et développement technologique (PCRDT)**, qui contribue à deux grands objectifs stratégiques :

- Renforcer les bases scientifiques et technologiques de l'industrie européenne.
- Favoriser sa compétitivité internationale, tout en promouvant la recherche qui sert d'appui aux politiques de l'UE.

Le 7^e PCRDT dispose d'un budget total pour la période 2007-2013 de 50,5 Md € qui doit permettre de couvrir les principales composantes de la recherche européenne articulées autour de quatre programmes majeurs :

- **Coopération** : projets transnationaux de recherche menés par des consortiums transnationaux dans 10 domaines thématiques prioritaires (32,4 Md €).
- **Idées** : activités de recherche « exploratoire » sur la seule base de l'excellence scientifique. La recherche peut être menée dans tous les domaines de la science et la technologie (7,5 Md €).
- **Personnes** : la mobilité et le développement de la carrière des chercheurs tant au sein de l'Union européenne qu'au niveau international (4,7 Md €).
- **Capacités** : capacités de recherche dont a besoin l'Europe pour devenir une économie prospère fondée sur la connaissance : infrastructures de recherche, régions de la connaissance, recherche au profit des Petites et moyennes entreprises (PME), potentiel de recherche, la science dans la société et activités spécifiques de coopération internationale (4,1 Md €).

Le 7^e PCRDT soutient également les actions scientifiques et techniques non nucléaires menées par le **Centre commun de recherche (CCR ou JRC)**. Le CCR conduit des activités de recherche en appui aux politiques communautaires, indépendamment des objectifs des politiques des États membres (1,7 Md €).

LA BIODIVERSITÉ DANS LE 7^e PCRDT

Le programme **Coopération** comporte 10 thèmes

• Santé	• Environnement (changement climatique compris)
• Alimentation, agriculture et pêche, biotechnologie	• Transport (aéronautique comprise)
• Technologies de l'information et de la communication	• Sciences socio-économiques et humaines
• Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production	• Espace
• Énergie	• Sécurité

Le domaine de la biodiversité est principalement abordé dans deux thèmes :

Le thème Environnement (1,9 Md €) qui s'articule autour de quatre activités :

- Changement climatique, pollution et risques.
- **La gestion durable des ressources :**
 - Conservation et gestion durable des ressources naturelles et anthropiques et la biodiversité.
 - Gestion des environnements marins.
- Technologies environnementales.
- Outils d'observation et d'évaluation de la terre pour le développement durable.

Le thème Alimentation, agriculture et pêche, biotechnologie (1,9 Md €) qui s'articule autour de 3 activités :

- La production et la gestion durable des ressources biologiques des sols, des forêts et de l'environnement aquatique :
 - Recherche sur les ressources biologiques terrestres
 - Recherche sur les ressources biologiques aquatiques
- « De la fourchette à la fourche » : alimentation, santé et bien-être.
- Les sciences de la vie, biotechnologie et biochimie pour des procédés et produits non alimentaires durables.

D'autres thèmes du PCRDT peuvent financer des projets touchant à la biodiversité, notamment les volets Nanotechnologies et TIC du programme Coopération, et ceux de Coopération internationale et Régions de la connaissance du programme Capacités.

POUR BÉNÉFICIER DU 7^e PCRDT

Plusieurs modes de financement des projets sont prévus :

- **Projets réalisés en collaboration** : projets de recherche réalisés par des consortiums réunissant des participants de différents pays visant à développer de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies.
- **Réseaux d'excellence** : organismes de recherche qui intègrent leurs activités dans un domaine donné en vue de créer un « centre virtuel de recherche » européen.
- **Actions de coordination et de soutien** : activités ne portant pas sur la recherche en tant que telle, mais sur la coordination et la mise en réseau de projets, de programmes et de politiques.
- **Soutien à la recherche exploratoire – projets individuels** : projets de recherche exploratoire proposés par des chercheurs et des équipes individuelles.
- **Soutien en faveur de la formation des chercheurs et de l'évolution de leur carrière**, actions du programme Marie Curie.
- **Recherche au profit de groupe particulier (notamment les PME ou les ONG)** : projets de type recherche coopérative et collective.

Des appels à propositions sont publiés annuellement pour chacun des domaines et sont accompagnés de programmes de travail qui précisent les sujets attendus dans les différentes thématiques prioritaires. Le taux de financement ordinaire est de 50 % (75 % pour certaines structures comme les PME ou les centres de recherche).

EN SAVOIR PLUS

- **La DG Recherche** : <http://ec.europa.eu/research/index.cfm>
- **Le 7^e PCRDT** : http://cordis.europa.eu/fp7/home_en.html
- **Les points de contact français** : www.eurosfaire.prd.fr/7pc

L'ERA-NET BiodivERsA



BiodivERsA est un **ERA-NET (European research area network)** financé par le 6^e PCRD. Il rassemble 19 des principales agences et ministères financeurs de la recherche impliqués dans le domaine de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, provenant de 15 pays différents. Il est coordonné par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (précédemment par l'Institut français de la biodiversité).

L'objectif de BiodivERsA est de développer une coopération scientifique transnationale efficace dans le domaine de la biodiversité par l'intermédiaire d'une coopération des financements; il s'agit de constituer un **Espace européen de la recherche (EER, ou ERA en anglais) pour la biodiversité.**

BiodivERsA soutient aussi la mise en cohérence des programmes nationaux de coopération en direction des pays en émergence, dans son domaine d'intervention.

L'ERA-NET BiodivERsA comprend 5 workpackages :

- Recensement des programmes de financement de la recherche en Europe, pour alimenter une base de données en libre accès.
- Identification des opportunités et obstacles à la coopération, bonnes pratiques en matière d'appels à projets de recherche, identification de thématiques prioritaires communes.
- Construction de l'espace européen de la recherche : mise en œuvre d'un ou plusieurs appels à projets communs et préparation d'une plateforme de collaboration sur le long terme.
- Analyse des programmes de coopération européens déployés dans les pays en développement (dans le domaine de la recherche), afin de les coordonner puis de les inclure dans l'appel à projets (ou d'élaborer un appel spécifique).
- Coordination, gestion et communication.

Lancé en mai 2005, BiodivERsA doit durer 4 ans. Le premier appel à propositions de recherche conjoint a été lancé fin 2007, avec un budget de 21,5 M €. Douze projets ont été retenus sur les thèmes suivants :

- Dynamiques de la biodiversité et changement global.
- Fonctionnement des écosystèmes.
- Services rendus par les écosystèmes.

Un deuxième appel est en préparation ; le lancement est prévu au cours de l'année 2010.

EN SAVOIR PLUS : www.eurobiodiversa.org

Politique régionale et de cohésion : les fonds structurels



OBJECTIFS ET STRUCTURE

L'objectif principal de la politique de cohésion est de réduire les disparités économiques et sociales entre les Régions et les populations de l'Union européenne afin de renforcer la cohésion de celle-ci.

Pour répondre à cet objectif général, la politique de cohésion est mise en œuvre au travers de trois objectifs opérationnels :

- « **Convergence** » : il s'adresse aux Régions dont le PIB par habitant est inférieur à 75 % du PIB européen moyen. En France, seuls les départements d'outre-mer sont concernés.
- « **Compétitivité régionale et emploi** » : il concerne l'ensemble des Régions autres que celles relevant de l'objectif « Convergence » (dont la France métropolitaine). Il entend contribuer à renforcer la compétitivité et l'attractivité des Régions ainsi que l'emploi, en anticipant les changements économiques et sociaux.
- « **Coopération territoriale européenne** ». Cet objectif est plus communément appelé **INTERREG IV**. Il vise à renforcer la coopération entre Régions européennes selon 3 modalités : A (coopération transfrontalière), B (coopération transnationale) et C (coopération interrégionale). Il peut être utilisé pour financer des projets qui abordent des problèmes dépassant les frontières comme la protection de la biodiversité ou encore la pollution de l'air ou de l'eau.

Afin de préciser sa politique de cohésion, la Commission européenne a défini des **orientations stratégiques communautaires** qui ont servi de cadre pour la rédaction des **cadres de référence stratégique nationaux** dans chaque État membre. Les États et Régions ont ensuite rédigé leurs **programmes opérationnels (PO)** qui précisent les priorités, axes et actions et définissent les modalités de soutien aux projets.

Pour assurer le financement de ces objectifs, trois instruments financiers (dénommés **fonds structurels**) sont mobilisés avec un budget combiné de 347 Md € :

- **Le Fonds européen de développement régional (FEDER)**, consacré notamment à l'aide aux investissements productifs, à la création d'équipements et d'activités, au soutien aux projets de développement.
- **Le Fonds social européen (FSE)**, consacré à la formation, la qualification et aux ressources humaines.
- **Le Fonds de cohésion**, qui contribue à financer des projets d'investissements sur les réseaux transeuropéens de transport et l'environnement. Il ne concerne pas la France.

Les objectifs Convergence et Compétitivité mobilisent respectivement 81 % et 16 % du budget disponible pour les Fonds structurels.

Ils soutiennent la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (la Stratégie de Lisbonne), avec les priorités suivantes : recherche et développement technologique, innovation, société de la connaissance, transport, énergie, protection de l'environnement, capital humain, etc.

LA BIODIVERSITÉ DANS LA POLITIQUE RÉGIONALE

Le FEDER est (en terme budgétaire) le principal instrument financier disponible pour le cofinancement de projets de Nature et Biodiversité. En ce qui concerne l'environnement, les priorités sont les suivantes :

- Pour l'objectif « Convergence » : promotion de la biodiversité et protection de la nature, (y compris investissement dans les sites Natura 2000), atténuation des effets du changement climatique, réhabilitation de l'environnement physique.
- Pour l'objectif « Compétitivité » : promotion du développement des infrastructures liées à la biodiversité et investissement dans les sites Natura 2000 qui peuvent contribuer au développement économique durable et/ou à la diversification des zones rurales.
- Pour l'objectif « Coopération territoriale » : protection et gestion des bassins fluviaux, zones côtières, ressources marines, eau et zones humides, activités de protection de l'environnement avec une forte dimension transnationale.

POUR BÉNÉFICIER DES FONDS STRUCTURELS

La mise en œuvre des programmes opérationnels régionaux est principalement réalisée sous l'autorité des **Préfectures de Région** (et coordonnée par les **Secrétariats généraux des affaires régionales – SGAR des Préfectures de Région**). Un comité de suivi associe l'ensemble des partenaires régionaux impliqués dans la mise en œuvre et le financement des actions. Les SGAR sont les relais d'information sur le contenu du programme opérationnel de chaque Région.

La **Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)** gère et met en œuvre le programme national d'assistance technique (PNAT) des fonds structurels.

Les programmes opérationnels nationaux ou interrégionaux (Objectif Coopération territoriale) sont mis en œuvre à leurs niveaux correspondants. Pour chaque programme du volet Coopération, une collectivité territoriale (le plus souvent une Région) est désignée comme **autorité de gestion**.

Pour l'objectif convergence, le taux de cofinancement des projets varie de 75 à 85 %.

Pour l'objectif Compétitivité régionale et emploi, ce taux est généralement de 50 %.

Pour l'objectif Coopération, il est de 50 % pour les volets Interreg IV A et B et varie de 75 à 85 % pour le volet C.

Certaines régions fonctionnent par appel à propositions, d'autres reçoivent des propositions tout au long de l'année.

EN SAVOIR PLUS

- **DG Regio** : http://ec.europa.eu/regional_policy/index_fr.htm
- **Une liste des autorités nationales et régionales est disponible sur** : www.projetsdeurope.gouv.fr/contacts.php?lang=fr



Politique agricole et de développement rural: le FEADER, le programme Agriculture et biodiversité et le FEP

OBJECTIFS ET STRUCTURE

Le territoire de l'Union européenne est composé à plus de 90 % de zones rurales (qui accueillent encore plus de 56 % de sa population). Par ailleurs, l'agriculture et l'exploitation forestière sont des composantes essentielles de l'aménagement du territoire et de la gestion des ressources naturelles en milieu rural.

L'agriculture a été l'un des enjeux de la construction européenne depuis la création de la **Politique agricole commune** (PAC) en 1962. La PAC vise à créer un secteur agricole compétitif et basé sur le marché, qui améliore les conditions de vie et les opportunités d'emploi dans les zones rurales, respecte les bonnes pratiques environnementales et maintient les habitats naturels, la biodiversité et les paysages.

Au fil des années, la Commission européenne a renforcé l'importance de l'environnement et de la biodiversité dans la politique agricole. En 1999, le Conseil européen d'Helsinki a adopté la **Stratégie d'intégration de la dimension environnementale dans la PAC** qui a fixé des objectifs spécifiques tels que la qualité et l'utilisation rationnelle de l'eau, la réduction des risques liés aux substances agrochimiques, la réduction de la dégradation des sols, le changement climatique, la qualité de l'air et la préservation des paysages et de la biodiversité.

En 2003, la réforme de la PAC a amélioré la qualité de l'intégration environnementale avec des mesures nouvelles ou modifiées visant à promouvoir la protection de l'environnement. Notamment, « **l'éco-conditionnalité** » – le principe selon lequel les agriculteurs doivent respecter les exigences de la protection de l'environnement pour bénéficier du soutien des marchés – est devenue obligatoire.

Le **développement rural** fait partie intégrante de la politique agricole. Il est mis en œuvre par le **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**, qui dispose d'un budget de 88,3 Md€ pour la période 2007-2013, dont au moins 25 % doit être consacré à des projets qui soutiennent la gestion foncière et qui améliorent l'environnement. La France métropolitaine hors Corse a une allocation d'environ 5,7 Md€ pour cette période, à laquelle s'ajoutent 715 M€ pour la Corse et les départements d'Outre-mer.

La politique européenne de développement rural pour 2007-2013 s'organise autour de quatre axes (trois axes thématiques et un méthodologique) :

- **Axe 1** : amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier (35 % des fonds pour la France).
- **Axe 2** : **amélioration de l'environnement et de l'espace rural (54 % des fonds pour la France).**
- **Axe 3** : **qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale (10 % des fonds pour la France).**

- **Axe 4 : approche « LEADER » – Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (mise en œuvre des dispositifs identifiés au sein des trois axes thématiques, éventuellement en les combinant et en les adaptant au profil des territoires locaux ; 5 % des fonds pour la France).**

LA BIODIVERSITÉ DANS LES POLITIQUES AGRICOLES ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Un **Programme communautaire pour la biodiversité et l'agriculture** (Régulation du Conseil (CE) N° 1467/1994) a été lancé en 1994, finançant des mesures visant à promouvoir la conservation, la caractérisation, la collecte et l'utilisation des ressources génétiques en agriculture. Il a été remplacé en 2004 par le règlement 870/04. D'un montant de 10 M€, ce dernier a financé 17 projets (10 en plantes cultivées, 2 en ressources forestières et 5 en ressources animales) d'une durée maximale de 4 ans. Le programme est clos, mais les projets seront en cours jusqu'en 2011.

En 2001, la Commission a adopté un **plan d'action en faveur de la diversité biologique dans le domaine de l'agriculture**, dont les objectifs étaient les suivants :

- La promotion et le soutien des pratiques et systèmes agricoles respectueux de l'environnement qui favorisent la biodiversité directement ou indirectement
- Le soutien des activités agricoles durables dans les zones de grande richesse sur le plan de la biodiversité
- Le maintien et le renforcement des infrastructures écologiques et promotion des actions visant à conserver les races de bétail ou variétés végétales locales ou menacées

La plupart des projets concernant la biodiversité et le développement rural relèveront du deuxième axe du FEADER. Les mesures de l'axe 2 doivent avoir pour objectif :

- L'intégration des objectifs environnementaux.
- La contribution à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 agricole et forestier, inversant le déclin de la biodiversité d'ici à 2010.
- L'atteinte des objectifs de la Directive cadre sur l'eau et du Protocole de Kyoto en termes d'atténuation des effets du changement climatique.

Par ailleurs, le troisième axe peut soutenir des projets sous l'angle de l'animation (des documents d'objectifs de Natura 2000 par exemple), ou l'intégration d'actions en faveur de la biodiversité dans le développement économique local.

La politique de développement rural peut dédommager les agriculteurs pour la mise en place de services pour l'environnement au travers de **mesures agri-environnementales**. Seuls les engagements environnementaux dépassant le niveau de référence des **bonnes pratiques agricoles** peuvent faire l'objet de paiements agro-environnementaux (paiements annuels compensant les surcoûts engagés et pertes de revenus résultants des nouvelles pratiques). La protection des races domestiques menacées et la préservation des ressources végétales menacées constituent deux des domaines éligibles.

Outre les politiques d'agriculture et de développement rural, le **Fonds européen pour la pêche (FEP)** intègre les priorités de la **Politique commune de la pêche (PCP)**, l'instrument dont s'est dotée l'Union européenne (UE) pour gérer la pêche et l'aquaculture.



Mise en place en 1970 afin d'assurer que tous les pêcheurs bénéficient d'une égalité d'accès aux zones de pêche des États membres, la PCP a été réformée en 2002 afin de garantir l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes. La réforme a instauré un principe de précaution afin de protéger et de conserver les ressources bio-aquatiques et de réduire le plus possible les incidences des activités de pêche sur les écosystèmes marins.

Le FEP est doté d'un budget total d'environ 3,8 Md€ pour la période 2007-2013 (dont 192 M € pour la France). L'action du FEP porte sur 5 axes prioritaires :

- Axe 1 : adaptation de la flotte de pêche communautaire aux ressources disponibles.
- Axe 2 : aquaculture, pêche dans les eaux intérieures, transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- **Axe 3 : mesures d'intérêt collectif (par exemple la protection et le développement de la faune et la flore aquatiques).**
- Axe 4 : développement durable des zones de pêche.
- Axe 5 : assistance technique destinée à faciliter la mise en œuvre du FEP.

Les projets concernant la biodiversité et relevant du développement marin, aquatique ou côtier peuvent être financés par le FEP, surtout sous l'axe 3.

POUR BÉNÉFICIER DU FEADER ET DU FEP

En s'appuyant sur les Orientations stratégiques communautaires, chaque État membre a défini un **Plan stratégique national** qui constitue le document de référence pour l'établissement de la programmation du FEADER. Sa mise en œuvre s'effectue via les **Programmes de développement rural** déclinés au niveau national et régional (**documents régionaux de développement rural**).

Pour plus d'information sur le contenu des programmes, les porteurs de projets doivent contacter les autorités de gestion régionales (Préfectures de Région en France). Le taux de financement pour les axes 1 et 3 du FEADER est de 50 % maximum (75 % pour les régions Convergence) et de 55 % (80 % pour les régions Convergence) pour les axes 2 et 4.

Le FEP est également programmé par un Plan stratégique, décliné en programmes opérationnels. Les porteurs de projets doivent contacter le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) de leur Préfecture de Région pour toute demande de subvention.

Bien que ne relevant plus de la politique de cohésion pour la période 2007-2013, les interventions du FEP en conservent les mêmes fondements, à savoir les principes de partenariat, de subsidiarité et de concentration en faveur des régions les plus défavorisées. À ce titre, les taux d'intervention différenciés pour les différentes régions de l'UE en vigueur pour les autres Fonds structurels (FEDER et FSE) sont d'application.

EN SAVOIR PLUS

- **Site Internet de la DG Agriculture et Développement Rural :**
http://ec.europa.eu/agriculture/envir/index_fr.htm
- **Site Internet de la DG Pêche :** http://ec.europa.eu/fisheries/cfp_en.htm
- **Une liste des autorités nationales et régionales est disponible sur :**
www.projetsdeurope.gouv.fr/contacts.php?lang=fr

Politique extérieure : le programme ENRTP



Par essence même, la biodiversité n'a que faire des frontières ; souvent des pays « partagent » des écosystèmes tels que les lacs, les forêts et les déserts. La plupart des « points chauds » de la biodiversité se trouvent dans l'hémisphère Sud, hors du territoire de l'Union européenne. Aussi, l'UE ne peut restreindre ses interventions à l'échelle de son territoire si elle veut contribuer à la lutte contre la perte de la biodiversité mondiale.

OBJECTIFS ET STRUCTURE

Pour compléter son dispositif politique interne, l'UE s'appuie sur sa politique extérieure pour soutenir, en particulier, des actions en direction des pays en développement et émergents. Il existe trois modalités pour octroyer l'aide : le financement de projets, le soutien aux programmes sectoriels et le soutien aux budgets des pays en développement. Tous les pays bénéficiaires de l'aide européenne doivent rédiger des documents stratégiques nationaux ou régionaux (Country/Regional Strategy Papers) ainsi qu'un Programme indicatif national. Ces documents fixent les priorités en matière de développement pour chaque pays et précisent quelle combinaison des trois modalités d'aide sera mise en place. Depuis 2006, la rédaction d'analyses environnementales nationales (Country/Regional Environmental Profiles) est également exigée.

Des projets peuvent être financés par des programmes géographiques (par pays ou régions du monde) ou bien par des programmes thématiques (non limité à un seul groupe de pays). Parmi les instruments financiers qui soutiennent la politique extérieure, on compte :

- **Instrument d'aide de pré-adhésion (IAP)** pour les pays candidats et potentiels (Turquie, Croatie, FYROM, Albanie, Serbie, Monténégro et Bosnie Herzégovine).
- **Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP)** à destination de 17 pays méditerranéens et nouveaux États indépendants (NEI).
- **Fonds européen de développement (FED)**, basé sur l'accord de Cotonou pour la coopération au développement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM).
- **Instrument de financement de la coopération au développement (ICD)** pour les pays d'Asie, d'Asie centrale, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique du Sud (pays non concernés par l'IEVP ou le FED).
- **Instrument financier de coopération avec les pays industrialisés (IFI)** pour renforcer le rôle et la place de l'UE dans le monde, consolider les institutions multilatérales et contribuer à l'équilibre de l'économie mondiale et du système international.

LA BIODIVERSITÉ DANS LES FONDS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La prise en compte des questions liées à la biodiversité dans l'aide extérieure de l'Union européenne est une partie importante du plan d'action pour la biodiversité (COM (2006) 216). Des actions dans ce domaine se déroulent pour la plupart dans le cadre de la politique de développement de l'UE.

Le « **Consensus européen pour le développement** », signé en 2005, est adossé aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et met l'accent sur la gestion et la préservation durable des ressources naturelles. Ce consensus complète la Stratégie « **Intégrer le développement durable dans la coopération au développement** » de 2001.

Du 19 au 21 septembre 2006, plus de 400 participants représentant les gouvernements et la société civile se sont réunis à Paris pour la conférence « **L'Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement** ». Quatre défis ont été inscrits dans le « Message de Paris » :

- Aider les pays en développement à intégrer la biodiversité dans l'ensemble de leurs politiques.
- Améliorer la gouvernance afin de réduire la pauvreté et assurer l'utilisation durable de la biodiversité.
- Renforcer les instruments existants et la cohérence des politiques.
- Reconnaître la biodiversité dans les Pays et Territoires d'Outre mer.

Tous les instruments listés ci-dessus peuvent potentiellement financer des projets concernant la biodiversité. En particulier, des projets sur ce thème s'inscriront dans le **Programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie (ENRTP pour Environment and sustainable management of natural resources including energy thematic programme)**. Ce programme remplace et complète plusieurs anciens programmes relatifs à l'environnement : LIFE Pays Tiers, Forêts tropicales et environnement dans les pays en développement, et Énergie intelligente Europe – Coopération sur l'énergie dans les pays en développement (IEE – COOPENER). Les projets de recherche sur la biodiversité dans les pays en développement peuvent être financés par le 7^e PCRDT (cf. page 16).

Pour la période 2007-2013, 804 M € sont disponibles pour travailler sur les défis environnementaux qui portent gravement préjudice aux populations les plus pauvres. Cinq priorités ont été définies pour l'appel ENRTP 2008 :

- **La biodiversité.**
- Les forêts.
- La désertification.
- Le changement climatique.
- L'énergie durable.

46 projets ont été financés, dont 6 sur la biodiversité.

POUR BÉNÉFICIER DES FONDS DE LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Les procédures et taux de financement varient en fonction des instruments. La plupart fonctionnent par appels à propositions publiés sur le site Internet **EuropeAid**, qui permet de rechercher les appels par programme, région ou pays.

Pour l'appel ENRTP de 2008, un taux de financement de 80 % était possible, avec une contribution européenne maximum de 2,5 M € (pour les projets biodiversité).

EN SAVOIR PLUS

- **DG Relations extérieures :** http://ec.europa.eu/external_relations/index_en.htm
et http://ec.europa.eu/europeaid/what/universal-issues/environment/index_en.htm
- **EuropeAid :**
<https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>

BIODIVERSITÉ AU NIVEAU NATIONAL



Stopper la perte de la biodiversité et promouvoir l'utilisation durable de ses ressources en France

La France – en particulier du fait des Départements et Territoires d'outre mer et de son domaine maritime – est un pays qui recèle une grande richesse en matière de biodiversité. Elle accueille sur son territoire 5 des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale. Elle se doit d'être particulièrement active dans ce domaine.

La France a signé, en 1992, la Convention sur la diversité biologique. Elle avait auparavant adopté en juillet 1976, une grande loi relative à la protection de la nature. Depuis 2004, elle a développé une **Stratégie nationale de la biodiversité** dorénavant incluse dans la **Stratégie nationale de développement durable (SNDD)** et la Charte de l'Environnement (2005).

Les objectifs généraux de la Stratégie nationale de la biodiversité s'alignent sur ceux de la CDB, en particulier celui qui vise à enrayer la perte de la biodiversité en 2010. Pour ce faire, en France, l'accent a été mis sur la conservation des gènes, des espèces et des habitats, le maintien et le développement de la connectivité entre les sites et le fonctionnement des écosystèmes. Quatre orientations stratégiques ont été identifiées pour la mise en œuvre de la Stratégie française de la biodiversité :

- Mobiliser les parties prenantes pour respecter et préserver la biodiversité.
- Reconnaître la valeur des services rendus par la biodiversité.
- Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques.
- Améliorer la connaissance scientifique et accroître la transparence et la fiabilité des informations.

Tous les secteurs abordés dans la stratégie doivent, à terme, faire l'objet d'un plan d'action spécifique, avec des exigences de résultats. Jusqu'à présent, dix plans d'action sectoriels ont été adoptés et sont en cours de mise en œuvre (agriculture, coopération internationale, infrastructures de transports terrestres, patrimoine naturel, mer, urbanisme, projets de territoires, forêts, outre-mer, recherche et tourisme) et d'autres plans sont en cours d'élaboration. Ces plans d'action sont réactualisés tous les deux ans, et un rapport national sur la biodiversité est également préparé tous les deux ans.

En outre, l'importance de préserver la biodiversité et les ressources naturelles a constitué l'un des huit thèmes prioritaires du **Grenelle de l'environnement** en 2007.

L'action du gouvernement français dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité implique de nombreux partenaires. Le **Conseil national de la protection de la nature** (CNPN) a été créé en 1978. Renouvelés en 2005, ses 40 membres ont pour mission de donner au ministre chargé de l'écologie, leur avis sur les moyens à mettre en œuvre pour préserver et restaurer la diversité de la flore, de la faune sauvage et des habitats naturels.

Les **ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)** – précurseur des zones Natura 2000 – ont été mises en place à partir de 1982 et les Conservatoires botaniques nationaux, depuis 1988.

En ce qui concerne les ressources génétiques, la **Charte nationale pour la gestion des ressources génétiques** élaborée en 1998 est mise en œuvre au travers de réseaux, associant les acteurs publics et privés à la création et la gestion de collections nationales (les ressources végétales et microbiennes) et d'une **Cryobanque nationale** pour les ressources génétiques animales.

La politique française en matière de nature et biodiversité est préparée et conduite par le **ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT)**. Elle est gérée plus spécifiquement par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (direction de l'eau et de la biodiversité), mais également le Commissariat général au développement durable (direction de la recherche et de l'innovation). De nombreux autres ministères sont impliqués dans la mise en œuvre de cette politique : agriculture et pêche, recherche, affaires étrangères, intérieur (DOM, sécurité civile), etc.

Différents organismes (sous la tutelle du MEEDDAT) interviennent aussi dans sa mise en œuvre :

- L'Agence des aires marines protégées (AAMP).
- Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL).
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).
- L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA).
- L'Office national des forêts (ONF).
- Les Parcs nationaux.
- Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).
- L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN).
- Les Agences de l'eau (cf. page 34).
- L'Institut français de recherche pour l'exploitation des mers (IFREMER) conjointement avec le ministère de la Recherche et celui de l'Agriculture et de la Pêche.

Ces organismes sont souvent chefs de file ou partenaires importants des projets financés par la Commission européenne.

Le **Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (CSPNB)** est chargé d'une fonction de veille, de conseil, d'alerte et de réflexion prospective sur l'ensemble des questions scientifiques concernant le patrimoine naturel terrestre et aquatique (eaux douces ou marines), qu'il s'agisse de paysages, d'écosystèmes, d'espèces ou de génomes. Il émet des avis scientifiques destinés à éclairer les choix politiques.

En 2006, conjointement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le MEEDDAT a créé la **Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)** – cf. page 33) avec pour mission de favoriser au niveau national, communautaire et international le développement, le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité.

D'autres grandes institutions de recherche françaises comme l'**Institut national de la recherche agronomique (INRA)**, l'**Institut de recherche pour le développement (IRD)**, le **Centre national de recherche scientifique (CNRS)**, le **CIRAD**, le **CEMAGREF** et le **BRGM** ont également des activités liées aux différents aspects de la biodiversité.

Le financement de la politique nationale se fait essentiellement au travers des appels d'offres du MEEDDAT, de la FRB ou des appels conjoints FRB et Agence nationale de la recherche (ANR – cf. page 32).

En dehors des organisations publiques, de nombreux réseaux nationaux regroupent et représentent les structures régionales et locales (cf. page 35) de protection et valorisation de la nature et de la biodiversité. Parmi ces réseaux on peut citer :

- France nature environnement.
- Réserves naturelles de France.
- Espaces naturels de France – réseau des Conservatoire d'espaces naturels.
- Fédération des Parcs naturels de France (parcs naturels régionaux).
- Rivages de France (association des gestionnaires d'espaces littoraux du conservatoire en particulier).
- Grands sites de France.
- École et nature (fédération des associations d'éducation et de sensibilisation à l'environnement).
- La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO).
- La Fédération nationale des chasseurs et la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF).
- MAB France (Man and Biosphere).

Sont également actives au niveau national, les **grandes organisations internationales**, dont le WWF (World wide fund for nature), l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Birdlife international, les Amis de la terre ainsi que les fondations et organisations privées (cf. page 42) et enfin une structure originale créée par la Caisse des dépôts: CDC Biodiversité qui vise à intervenir dans le champ de la compensation.

Ce tour d'horizon du paysage montre la grande diversité des acteurs et actions en faveur de la biodiversité en France. Les pages suivantes présentent plus en détail les principaux organismes publics français qui peuvent apporter des financements à des projets dans ce domaine.

☑ Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire



Le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT) est l'administration française chargée, entre autre, de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'environnement et de l'énergie.

En ce qui concerne la biodiversité, les principales missions du MEEDDAT incluent :

- La protection de la diversité biologique, de la nature et des paysages, la préservation des populations d'espèces de la faune et de la flore sauvages.
- La coordination de la mise en œuvre et le suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité et plus particulièrement la mise en œuvre du plan d'action sur le patrimoine naturel.
- La connaissance et la surveillance de l'évolution des écosystèmes.
- Le suivi des questions relatives à la chasse et à la gestion de la faune sauvage.
- Le contrôle de l'utilisation et du commerce des espèces animales et végétales.
- Le suivi des questions relatives aux réserves naturelles, aux parcs naturels régionaux et aux conservatoires botaniques nationaux.
- La tutelle des 9 parcs nationaux, de l'établissement des Parcs nationaux de France, de l'Agence des aires marines protégées et du Conservatoire du littoral.
- La cotutelle de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, de l'Office national des forêts, du Muséum national d'histoire naturelle et de Chambord.
- Le suivi de la réglementation relative à l'affichage, à la publicité et aux enseignes.

Le MEEDDAT apporte son soutien financier principalement aux programmes de recherche. Les programmes qui concernent la biodiversité incluent le programme « **DIVA** », qui finance la recherche sur l'action publique, l'agriculture et la biodiversité avec un budget de 1,2 M €.

Le programme « **Invasions biologiques** » finance des projets de recherche sur les espèces invasives avec un budget de 2,6 M €. Le programme « **LITEAU** » s'intéresse aux dynamiques et la gestion de l'espace littoral, et fonctionne par appels à propositions. La biodiversité pourrait également être financée dans le cadre du programme « **Gestion et impacts du changement climatique** » (GICC) qui, avec un budget de 7 M €, vise à développer les recherches en appui aux négociations internationales et à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le changement climatique, ou bien par les programmes « **Biodiversité et Gestion forestière** », « **Écosystèmes Tropicaux** » ou « **Pesticides** ». Tous les appels à propositions sont publiés sur le site du ministère.

Le ministère est également partenaire de l'ERA-Net BiodivERSA.

Au niveau régional, ce sont les **DIREN** (Directions régionales de l'environnement – futures **DREAL** : environnement, aménagement et logement) qui mettent en application les politiques et les interventions nationales et sont en contact avec les porteurs de projets.

EN SAVOIR PLUS

www.developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



En France, l'agriculture couvre près des deux tiers du territoire. Les rapports entre l'agriculture et la biodiversité sont donc multiples et complexes.

Le **ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP)** partage les responsabilités avec le MEEDDAT en ce qui concerne la politique de préservation de la biodiversité. Le premier participe à la mise en œuvre du réseau Natura 2000 en France, notamment en validant la pertinence des sites choisis. Il participe aussi à la délimitation des parcs naturels et à l'élaboration des plans d'actions pour certaines espèces. Il est chargé de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales.

La cohabitation avec les grands prédateurs, tels que le loup, figure aussi parmi les priorités du MAP dans le domaine de l'environnement.

Depuis le lancement de la Stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, le « **Plan d'action Agriculture** » a défini les actions du MAP dans le domaine de la biodiversité. Ce plan d'action, qui sera révisé en 2009, comporte cinq grandes orientations :

- Promouvoir la prise en compte par les agriculteurs et leurs partenaires de la biodiversité dans les démarches territoriales.
- Généraliser les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et améliorer celles qui ont des impacts négatifs.
- Protéger et renforcer la diversité des ressources génétiques pour l'agriculture et l'alimentation.
- Assurer le suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu rural en lien avec les évolutions des pratiques agricoles.
- Renforcer la sensibilisation et les compétences des acteurs de la filière, de l'enseignement, de la recherche et de l'encadrement agricole pour améliorer les interrelations agriculture/biodiversité.

Une conférence « **Biodiversité et Agricultures** », sous le patronage du ministère de l'Agriculture et de la Pêche et le ministère de la Recherche, a eu lieu les 4 et 5 novembre 2008 à Montpellier. Coordonnée par l'INRA, cette conférence a illustré l'importance stratégique des recherches sur les interactions entre agriculture et biodiversité.

Le MAP soutient une mission d'audit et de diagnostic sur la mortalité des abeilles, l'impact de celle-ci sur la biodiversité et l'agriculture et la fragilisation de la filière apicole. Les recommandations de cette mission comportent notamment la création d'un institut technique apicole et d'une interprofession apicole.

Le MAP est gestionnaire des financements du FEADER (cf. page 21) et cofinance les mesures agro-environnementales de l'Union européenne. Pour sa part, le ministère finance des projets d'étude et d'expérimentation (une étude du Muséum national d'histoire naturelle sur la mise en place d'un Observatoire de la Biodiversité par exemple).

EN SAVOIR PLUS

<http://agriculture.gouv.fr>

Ministère des Affaires étrangères et européennes, Agence française de développement et Fonds français pour l'environnement mondial



La France a inclus dans sa politique extérieure la préservation de l'environnement mondial. Elle s'est également dotée d'instruments de financement spécifiques dans le cadre de l'aide publique au développement : l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM).

Le **ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE)** a pour mission en particulier de conduire et coordonner les relations internationales de la France. À ce titre, il coordonne les actions des autres ministères à l'égard de l'extérieur, et suit les accords multilatéraux sur l'environnement. Le MAEE traite toutes les affaires relatives à la coopération, au développement et à la francophonie.



EN SAVOIR PLUS : www.diplomatie.gouv.fr/fr

L'**AFD** est une institution financière spécialisée qui agit pour lutter contre la pauvreté dans le cadre de la coopération française. Elle contribue en lien avec ses tutelles, le MAEE et le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques de l'aide au développement. Elle finance et accompagne dans plus de 70 pays et dans l'Outre-mer, des projets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la croissance économique et à la protection de l'environnement.

L'AFD dispose d'une dotation de 400 M€ qu'elle met en œuvre au travers de plusieurs outils de financement destinés aux pouvoirs publics, au secteur privé et aux réseaux associatifs locaux : **subventions** dans les pays les plus pauvres de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), **prêts** à destination des États, des collectivités et organismes publics et des entreprises, **prêts bonifiés** au secteur privé, **contrats de désendettement et de développement (C2D)**.

EN SAVOIR PLUS : www.afd.fr

Après le Sommet de Rio, la France a mis en place en 1994 le **FFEM**, fonds public bilatéral qui a pour objectif de favoriser la protection de l'environnement mondial, en particulier la biodiversité, dans les pays en développement et en transition. En ce qui concerne la biodiversité, le FFEM finance des projets de :

- Conservation stricte de la biodiversité : écosystèmes, espèces, races et variétés.
- Gestion durable des ressources naturelles.
- Valorisation de la biodiversité pour en faire un atout du développement économique et social.



Le FFEM privilégie des projets innovants et bénéficiant de cofinancements. Ces projets peuvent être présentés à tout moment.

En complément des projets traditionnels, le FFEM a lancé le **Programme de Petites Initiatives (PPI)** à destination des ONG, collectivités locales et PME dans les pays en développement. Un financement maximum de 50k€ sur deux ans est possible. Ce programme fonctionne par appels à propositions.

EN SAVOIR PLUS : www.ffem.fr

📌 L'Agence nationale de la recherche



L'Agence nationale de la recherche (ANR), établissement public à caractère administratif créé le 7 février 2005, est une agence de **financement de projets de recherche**. Depuis sa création, elle remplace le ministère de la Recherche dans cette fonction. Son objectif est d'accroître le nombre de projets de recherche, venant de toute la communauté scientifique, financés après mise en concurrence et évaluation par les pairs.

L'ANR s'adresse à la fois aux établissements publics de recherche et aux entreprises avec une double mission : produire de nouvelles connaissances et favoriser les interactions entre laboratoires publics et laboratoires d'entreprises en développant les partenariats.

La sélection des projets retenus dans le cadre d'appels à projets (AAP) est effectuée sur des critères de qualité pour l'aspect scientifique auxquels s'ajoute la pertinence économique pour les entreprises.

L'ANR a bénéficié, pour l'année 2008, d'une capacité d'engagement de 955 M€ pour des projets de recherche d'une durée maximale de quatre ans.

De 2005 à 2007, et surtout après la Conférence « **Biodiversité, Science et Gouvernance** » de novembre 2005, l'ANR a lancé un appel à propositions « Biodiversité » dans le cadre du programme « **Écosystèmes et développement durable** ».

En 2009, un nouveau programme a été lancé, intitulé « **la 6^e extinction** ». Les objectifs de ce programme sont de faire progresser les connaissances sur les facteurs pouvant conduire à une perte de biodiversité et les conséquences de cette perte à la fois sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les développements socio-économiques. L'ensemble de ces données pourra constituer une base dans le cadre de l'élaboration de stratégies d'orientation pour un développement durable des activités humaines. Ce programme fonctionne par appels à propositions.

L'ANR lance également des appels à propositions dans le domaine de la génomique : « **Programme de recherche en génomique et biotechnologies végétales** ». L'édition 2009 du programme ANR de génomique et biotechnologies végétales rassemble 5 grands axes thématiques : génomique animale, génomique des plantes, génomique microbienne à grande échelle, bio-informatique pour la génomique et biotechnologies végétales. Ces axes visent au développement des connaissances et aux applications des sciences « - omiques » aux écosystèmes.

EN SAVOIR PLUS

www.agence-nationale-recherche.fr

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité



La **Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)** a été lancée en 2008 avec l'objectif de favoriser au niveau national, communautaire et international le développement, **le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité** et leur valorisation, dans les domaines biologique, socio-économique et juridique, et des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats.

La Fondation rassemble les organismes publics de recherche, les associations de défense de l'environnement, les gestionnaires d'espace et de ressources biologiques, ainsi que les entreprises autour d'un unique but : relever les défis de la biodiversité.

Elle regroupe et remplace deux anciennes structures en amplifiant leurs missions : **l'Institut français de la biodiversité** et **le Bureau des ressources génétiques**.

Quatre approches sont privilégiées :

- Rassembler et analyser des informations sur la recherche française et internationale pour la biodiversité ainsi que sur ses outils et ses applications.
- Améliorer la coordination des acteurs nationaux de recherche entre eux d'une part, et avec leurs homologues européens et internationaux d'autre part.
- Favoriser la diffusion et accompagner l'utilisation des résultats de la recherche et l'expertise scientifique, notamment auprès des acteurs économiques, des pouvoirs publics et des gestionnaires de la biodiversité.
- Établir un partenariat durable entre les organismes publics et les entreprises, les associations et les gestionnaires dans le domaine de la recherche en faveur de la biodiversité, de la conservation et de la gestion des ressources génétiques.

La Fondation lance des appels à propositions au sujet de la biodiversité. Elle participe également à la mise en œuvre de l'appel à propositions de l'ANR « 6^e extinction ».

La FRB abrite **le point de contact national du 7^e PCRDT** pour le volet **Environnement**, partie Biodiversité.

EN SAVOIR PLUS

www.fondationbiodiversite.fr

Les Agences de l'eau



Les **agences de l'eau** sont des établissements publics à caractère administratif dont l'objectif est d'aider financièrement et techniquement les opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement. Il existe 6 agences de l'eau qui couvrent les bassins hydrographiques français : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie.

Elles assurent la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau (Directive 2000/60) en particulier « *prévenir toute dégradation supplémentaire, préserver et améliorer l'état des écosystèmes aquatiques ainsi que, en ce qui concerne leurs besoins en eau, les écosystèmes terrestres et les zones humides qui en dépendent directement* » et atteindre un « *bon état écologique* » pour les eaux de surface.

Elles définissent leurs interventions dans le cadre de **schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** par grands bassins hydrographiques et de **schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** au niveau local.

Sur cette base, les agences de l'eau établissent des **programmes pluriannuels d'intervention** adaptés aux enjeux de chaque bassin. Ces programmes déterminent les actions prioritaires et les budgets affectés. Pour le 9^e programme qui couvre la période 2007-2012, les six agences disposent d'un budget de 11,6 Md€. 1 Md€ devrait être consacré à la gestion des milieux aquatiques.

Les programmes pluriannuels sont préparés et validés par un Comité de bassin qui regroupe les élus, les usagers (dont les associations agréées de protection de l'environnement) et les représentants de l'État. La commission du milieu naturel aquatique donne un avis en particulier sur le contenu des SDAGE et des SAGE.

Les agences de l'eau perçoivent des redevances versées par les utilisateurs de l'eau pour les pollutions ou les prélèvements réalisés. Elles perçoivent également **la redevance pour la protection du milieu aquatique** versée par les fédérations et associations de pêche et de protection du milieu aquatique.

Les aides attribuées pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques concernent les cours d'eau, les zones humides, la biodiversité et les habitats. Elles visent les objectifs suivants : décloisonner les milieux aquatiques pour favoriser l'écoulement naturel de l'eau et la continuité écologique, préserver, favoriser la biodiversité et la restauration des milieux aquatiques.

Les collectivités territoriales, établissements publics, associations et gestionnaires de milieux aquatiques peuvent bénéficier de ces subventions dont les montants et les modalités d'attribution sont variables d'une agence à l'autre.

Par ailleurs les agences jouent un rôle important dans le suivi et le contrôle de la qualité biologique des cours d'eau. Elles ont mis au point et diffusé un système d'évaluation de la qualité biologique de l'eau dénommé SEQ-Bio.

L'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) assure un accompagnement scientifique et technique dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'eau menées au niveau local avec le soutien financier des agences de l'eau.

EN SAVOIR PLUS

www.lesagencesdeleau.fr

NATURE ET BIODIVERSITÉ AU NIVEAU RÉGIONAL ET LOCAL



L'intégration de la biodiversité dans les stratégies locales et territoriales

La préservation de la biodiversité est une intervention qui se situe par nature sur un territoire et dans un cadre géographique donné. On comprend donc que chaque niveau d'administration territorial puisse développer une politique et des actions dans ce domaine. Ces actions s'appuient sur les nombreuses formules de protection des territoires mis en place en France en plus du Réseau Natura 2000 (**sites classés, réserves naturelles, réserves biologiques forestières, arrêté de biotope, réserves de chasse, etc.** – voir cartes ci-dessous). Ces politiques et interventions s'inscrivent quelquefois dans le cadre de plans plus vastes touchant à l'environnement ou au développement durable des territoires comme les Agendas 21.



Espaces protégés

©MNHN (SPN) et RNF, 2008



Réseau Natura2000 en France en 2008

©MEEDDAT

Plusieurs **Conseils régionaux** ont créé des structures régionales spécifiquement dédiées aux interventions sur la biodiversité comme Natureparif en Ile-de-France ou Espace naturel régional dans le Nord-Pas-de-Calais. D'autres ont intégré la nature et la biodiversité dans une structure dédiée à l'ensemble du champ de l'environnement : l'ARPE en Provence-Côte d'Azur, l'Office de l'environnement de Corse, l'AREL en Lorraine, l'Observatoire régional de l'environnement en Poitou-Charentes par exemple. Des centres pour la conservation des ressources génétiques ou biologiques ont été créés pour la protection des variétés et races locales (en Midi-Pyrénées par exemple).

Les **Départements** peuvent s'appuyer sur la définition des espaces naturels sensibles et la perception la **TDENS** (taxe départementale des espaces naturels sensibles) pour établir une politique de protection de la nature et de la biodiversité. Certains, comme la Moselle (plan départemental de l'environnement), le Val-de-Marne (Plan vert), le Finistère (plan des parcs départementaux) ont intégré la préservation de la biodiversité dans des programmes départementaux spécifiques. Des observatoires départementaux de la biodiversité ont été créés comme en Seine-Saint-Denis (biodiversité urbaine) ou dans le Morbihan (observatoire de l'environnement).

Les **villes et les agglomérations urbaines** sont concernées et actives au niveau des espaces périurbains ou de leur politique des espaces verts urbains. Certaines développent des plans d'action spécifiques pour la nature et la biodiversité dans la Ville (Paris, Lille, Nantes, etc.). Rueil-Malmaison avec le parc naturel urbain, la Communauté de communes de Cernay (Alsace) avec le plan de gestion de l'espace rural périurbain, le Grand Lyon avec le Grand parc de Miribel-Jonage sont des exemples d'actions des villes en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les **Directions régionales de l'environnement**, de l'aménagement et du logement (**DREAL**) – regroupement des DIREN (Directions régionales de l'environnement), des DRIRE (industrie, recherche et environnement) et des DRE (équipement) – en tant que services déconcentrés de l'État sont en charge d'appliquer sa politique sur les territoires des régions. Les DRAF (Directions régionales de l'agriculture et de la forêt) sont, quant à elles, les relais et les agents de la mise en œuvre des actions du ministère de l'Agriculture en régions.

À l'instar du CSPN, des **Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel** réunissent des collèges d'experts pour préparer et aider la mise en œuvre des politiques nationales au niveau régional.

Le **secteur associatif** joue un rôle prépondérant dans les actions de sensibilisation, d'information, d'animation, de protection et de valorisation. Il est constitué d'une multitude d'associations locales, le plus souvent fédérées au niveau régional comme par exemple au sein de Bretagne vivante, la FRAPNA en Rhône-Alpes, Alsace Nature, la SEPANSO en Aquitaine, le CREPAN et le GRAPE en Basse-Normandie, l'UMINATE en Midi-Pyrénées, Nord ou Picardie Nature et toutes les Fédérations régionales nature et environnement.

Dans le champ de l'éducation et de la sensibilisation à la nature et la biodiversité, les associations du Réseau école et nature sont structurées au niveau régional dans le cadre des GRAINE (Groupes régionaux d'associations d'initiation et d'éducation à la nature et l'environnement) ou dans des associations comme l'ARIENA en Alsace et au niveau local dans les Maisons de la nature et de l'environnement. Il faut aussi citer le réseau des Centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE).

Les **organisations professionnelles** – en particulier celles du milieu agricole – sont impliquées dans les actions concernant la biodiversité animale et végétale ; races et espèces menacées, mesures agro-environnementales.

Les **fédérations régionales et départementales de chasseurs et de pêcheurs** sont présentes financièrement et techniquement dans de nombreuses actions concernant la nature et la biodiversité.

Au niveau local, il existe également un grand nombre d'**initiatives privées** comme les fondations, les réserves naturelles volontaires, les parcs animaliers ou certains zoos.

Les lois de la décentralisation ont donné un rôle prépondérant aux Conseils régionaux en tant que responsables de l'aménagement du territoire régional. **Les Parcs naturels régionaux, les conservatoires régionaux et les réserves naturelles régionales** sont les terrains d'application privilégiés de leur politique de la biodiversité. Plusieurs régions ont étendu leurs actions à l'ensemble du territoire régional dans le cadre de plans ou schémas régionaux pour la biodiversité. Quelques exemples de politiques et d'actions régionales sont développés dans les pages suivantes.



Basse-Normandie : protéger la biodiversité, des bocages aux plages



Près de 20 % du territoire de la Région Basse-Normandie est reconnu comme zone d'intérêt écologique majeur. En décembre 2007, la Région a lancé une **stratégie pour la biodiversité** qui se décline en 10 plans d'actions opérationnels :

- **Biodiversité et territoires** : s'appuyer sur les parcs naturels régionaux et soutenir les plans locaux pour la biodiversité (un appel à projets sur ce sujet est prévu en 2009 destiné aux communautés de communes).
- **Agriculture, forêts et bocages** : soutenir l'agriculture biologique et conserver le patrimoine génétique des espèces cultivées et des races animales.
- **Mer et littoral** : créer des réserves naturelles littorales et marines et aider la biodiversité littorale à s'adapter aux changements climatiques.
- **Tourisme et biodiversité** : structurer le tourisme de nature sur les sites écologiques d'intérêt régional, associer biodiversité et image de région équestre...
- **Milieus naturels** : instaurer les réserves naturelles régionales...
- **Espèces** : suivre l'état de la biodiversité grâce à des campagnes « d'éco-vigilance » et réaffirmer le rôle des insectes pollinisateurs, agir contre les espèces invasives.
- **Connaissance et recherche sur la biodiversité** : soutenir les organismes naturalistes et scientifiques, soutenir la recherche sur la biodiversité.
- **Une région « exemplaire » dans ses pratiques** : intégrer la biodiversité dans les politiques régionales et sensibiliser les agents et les élus.
- **Formation, éducation, sensibilisation** : développer l'éducation à la biodiversité et former des formateurs.
- **Communication** : communiquer sur la biodiversité auprès des agents et des élus et assurer la diffusion de la stratégie de la Région.

Certaines thématiques sont particulièrement importantes pour la Basse-Normandie, la **protection de ses bocages**, notamment. La Région cherche à approfondir la connaissance de l'importance des haies, les protéger et les valoriser au travers d'actions de recherche et de communication.

La **biodiversité littorale** est une autre priorité de la région. Cette biodiversité est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. Entre 2005 et 2007, la Région a contribué au projet européen **Interreg III Branch**, porté par le Conservatoire du Littoral, qui visait à évaluer l'impact des changements climatiques sur la biodiversité littorale. Le Conseil régional souhaite poursuivre cette initiative et la prolonger par d'autres projets ou études sur l'ensemble du territoire bas-normand.

La Basse-Normandie soutient la recherche sur la biodiversité par le cofinancement de bourses de thèses, « postdocs » et chaires d'excellence. La Région lance également des études pour la mise en place de trames vertes et bleues.

Les aides de la Région octroyées aux Réserves naturelles (pour les inventaires de classement, les plans de gestion et les actions de gestion par exemple), constituent le seul dispositif d'aide en matière de patrimoine naturel. Les autres subventions (qui représentent la plus grande partie du budget « biodiversité ») sont accordées au cas par cas.

EN SAVOIR PLUS : www.region-basse-normandie.fr



Bourgogne : Valoriser l'ordinaire tout autant que l'extraordinaire



Le **Plan régional en faveur de la biodiversité** a été adopté en 2006. Il s'intègre depuis 2007 dans le Plan énergie climat de Bourgogne, avec notamment pour objectif d'aider la biodiversité à faire face aux effets du changement climatique.

La politique régionale sur la biodiversité comporte 5 volets :

- Améliorer la connaissance (études, mutualisation des données, évaluations...).
- Renforcer l'information et la sensibilisation.
- Préserver la biodiversité :
 - remarquable (mise en valeur des milieux naturels, création de Réserves naturelles régionales, mise en place d'une trame écologique régionale...).
 - « ordinaire » (bocages, zones humides, vergers conservatoires...)
- Découvrir les sites naturels bourguignons, grâce à un réseau de sites équipés.
- Favoriser le maintien et le développement d'activités agricoles et forestières contribuant à la préservation de la biodiversité (grâce à des contrats d'excellence territoriale, des contrats bourguignons d'exploitation et les chartes forestières).

La Région s'appuie sur plusieurs dispositifs financiers complémentaires pour mettre en œuvre cette politique. Les actions de préservation de la biodiversité **remarquable** peuvent être financées par les mesures suivantes :

- **Le Contrat Bourgogne Nature** sur les sites recensés en ZNIEFF (analyse du site et élaboration du plan de gestion ; travaux de restauration ; équipements pour l'accueil du public ; outils de diffusion de la connaissance).
- **L'Observatoire de la biodiversité**, (études sur les espèces et les habitats en vue de leur préservation ou de leur gestion).
- **La préservation des espèces et des espaces remarquables** (élaboration et mise en œuvre de plans de conservation, création de Réserves naturelles régionales).
- **La restauration des corridors écologiques.**

Bénéficiaires : les collectivités et leurs groupements, associations, établissements publics à caractère industriel et commercial...

Les projets de protection de la biodiversité ordinaire ont deux possibilités de financement :

- **Le Plan Bocage** : un appel à projets est mis en place depuis 2005 pour aider la plantation de haies, afin de restaurer la trame bocagère régionale.
- **Un appel à projets** annuel sur une thématique variable.

Il existe également des dispositifs de soutien pour les **actions d'information et de sensibilisation** dans le domaine de l'environnement : financement de séjours « classes environnement » et « classes d'eau » ; financements d'équipements et d'outils pédagogiques ; aide aux associations de protection de l'environnement ; soutien des actions d'éducation relatives à l'environnement de l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne (ALTERRE) ; soutien des activités pédagogiques des Muséums d'histoire naturelle de Bourgogne.

EN SAVOIR PLUS

www.cr-bourgogne.fr



Île-de-France : une charte, une agence, une volonté



Avec une population de 11 millions d'habitants sur seulement 2 % du territoire français, la région Île-de-France évoque des images de zones urbaines plutôt que de biodiversité. Néanmoins, le Conseil régional Île-de-France et d'autres acteurs régionaux ont fait de la biodiversité une priorité régionale, soutenue par des dispositifs d'intervention innovants.

En 2003, la Région Île-de-France a élaboré conjointement avec les acteurs franciliens de la biodiversité une **Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels**. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la Région par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Cette charte compte aujourd'hui près de 200 signataires.

En 2007, la Région a adopté une **Stratégie régionale pour la biodiversité en Île-de-France**, avec dix objectifs opérationnels :

- Maintenir et restaurer les continuités écologiques.
- Protéger et gérer l'ensemble des écosystèmes franciliens.
- Créer les conditions nécessaires au retour d'espèces disparues et protéger celles déjà présentes.
- Faire participer les espaces agricoles à la restauration des continuités écologiques et maintenir des espaces ouverts agricoles dans les zones périurbaines ou urbanisées.
- Diminuer les pressions sur les milieux naturels en ville.
- Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'infrastructure.
- Améliorer la gestion écologique des forêts.
- Accompagner la mise en œuvre des plans d'actions par la sensibilisation, l'éducation, la formation et la coopération.
- Protéger l'ensemble des zones humides d'Île-de-France.
- Donner l'exemple à travers la gestion des propriétés régionales.

La Région Île-de-France travaille de près avec l'**Agence des espaces verts**, organisme public régional chargé de l'acquisition et de l'entretien des propriétés régionales, ainsi qu'avec des associations naturalistes, des collectivités, des entreprises et des scientifiques.

Les projets de biodiversité financés par la Région incluent les actions suivantes : études, travaux de gestion, équipements pédagogiques, actions d'animation, de sensibilisation et de communication, projets sur les continuités écologiques et les Réserves naturelles régionales. Le taux de financement maximal est de 50 % ou 70 %, selon le type d'action engagée.



Cherchant à renforcer ses capacités de mise en réseau, communication et pédagogie, la Région a créé avec l'État, l'**Agence régionale pour la nature et la biodiversité « Natureparif »**. Structure d'échange entre le monde associatif, les scientifiques, les collectivités locales, les organismes publics et privés, et les entreprises, elle a 3 missions principales : la création d'un Observatoire régional de la biodiversité, la mise en réseau des acteurs autour de rencontres thématiques, et la création d'outils de communication et de sensibilisation avec la réalisation de guides de bonnes pratiques.

EN SAVOIR PLUS

www.iledefrance.fr

www.natureparif.fr



Languedoc-Roussillon : « 1^{re} région française pour la biodiversité »

La Région Languedoc-Roussillon bénéficie d'une géographie variée favorable à la biodiversité. Avec 14 Réserves naturelles nationales, 11 Réserves naturelles régionales, 1 Parc national, 3 Parcs naturels régionaux et plus de 100 sites Natura 2000, les dispositifs de protection concernent 40 % du territoire régional.



Sensible au besoin de donner une réelle cohérence aux mesures de protection de la nature et de la biodiversité, la Région a lancé la **Stratégie régionale pour la biodiversité de la Région Languedoc-Roussillon** en 2008, se déclarant « 1^{re} région française pour la biodiversité ».

La stratégie du Languedoc-Roussillon se repose sur l'objectif **d'intégrer la biodiversité dans toutes les politiques régionales** au lieu de simplement formuler une nouvelle politique. Elle consiste en 3 orientations majeures :

- Concilier l'attractivité de son territoire et la préservation de sa biodiversité.
- Affirmer la biodiversité comme une ressource pour le développement des territoires urbains et ruraux du Languedoc-Roussillon.
- Affirmer la place de leader du Languedoc-Roussillon en matière d'expertise sur la biodiversité à l'échelle de la Méditerranée.

... et 6 programmes d'actions :

- patrimoine naturel,
- économie rurale et touristique,
- littoral et milieux aquatiques,
- connaissance, formation et communication,
- territoires,
- une région exemplaire.

Le dispositif d'interventions financières de la Région permet d'apporter des aides aux projets qui contribuent à la réalisation de ces objectifs. Les réserves naturelles constituent l'outil privilégié de la Région : elle met en place des aides particulièrement incitatives en vue de leur création, gestion et mise en valeur.

Les actions telles que les plans de restauration d'espèces ou d'habitats menacés, les études scientifiques, les inventaires naturalistes, la sensibilisation du public, la valorisation des paysages, etc., contribuant à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel régional, peuvent aussi être soutenues.

Les taux d'intervention varient selon le type d'action (un maximum de 25 % du coût du projet pour des actions de préservation du patrimoine paysager, et de 80 % pour des opérations concernant les Réserves naturelles régionales, par exemple).

Ce dispositif est complété par deux **conventions** : une convention cadre avec le **Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres**, et une convention d'objectifs avec le **Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon**.

EN SAVOIR PLUS : www.languedocroussillon.fr



La Réunion : agir pour une biodiversité exceptionnelle

La Région Réunion est très active en matière de biodiversité. Ainsi, elle a été à l'origine de la conférence internationale portée par l'UICN en juillet 2008, intitulée « **L'Union européenne et l'Outre-mer : stratégies face au changement climatique et à la perte de biodiversité** » à La Réunion.

Une stratégie pour la préservation de la biodiversité à l'échelle nationale et internationale

La biodiversité exceptionnelle et unique de l'île de La Réunion – qui fait partie de l'archipel des Mascareignes, point chaud de la biodiversité – a conduit la Région Réunion à initier la mise en place d'un parc national qui couvre près de 40 % du territoire, et d'une réserve naturelle nationale marine en 2007. La Région Réunion s'est également engagée auprès du Parc national, dans une démarche de classement d'une partie de l'île au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Un partenaire déterminant dans le domaine de la coopération régionale

Afin de faire émerger une dynamique régionale, la Région Réunion soutient de nombreux projets financés au titre du programme INTERREG IIIB Océan Indien : plateforme scientifique commune de référence des espèces végétales menacées des îles Mascareignes ; banque de données sur les micro-algues de l'Océan Indien ; programme de recherche sur les anguilles du Sud-Ouest de l'Océan Indien, etc.

Un rôle de coordination en matière de recherche

La Région pilote la mise en place d'une coordination des programmes de recherche en matière de biodiversité à l'échelle de l'île, visant à définir des axes prioritaires de recherche pour la période 2009-2013. En plus, la Région coordonne le projet **Net-Biome** (ERA-NET 7^e PCRDT), qui a pour but de renforcer la coopération et la coordination des programmes de recherche menés au niveau national et régional, par la mise en réseau de ces programmes et leur ouverture mutuelle. Il associe les 7 Régions Ultra périphériques et la quasi-totalité des Pays et Territoires d'Outre-Mer.

Des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance de la biodiversité

La Région Réunion soutient, pour un montant global moyen annuel de 726 k€, les actions en faveur de l'amélioration de la connaissance (programmes de recherche, bourses doctorales, études) liées à plusieurs thématiques :

- lutte contre les invasions biologiques ;
- préservation des espèces et des habitats indigènes ;
- soutien aux structures associatives.

Un engagement contractuel financier :

L'implication de la Région Réunion se manifeste par le biais du contrat de projets et du Programme opérationnel européen FEDER 2007-2013, établis entre l'État et les collectivités, dans lequel la biodiversité fait l'objet d'axes spécifiques. Le montant global du Programme opérationnel européen est de 4,16 M€ avec une contribution de la Région à hauteur de 333 k€.

EN SAVOIR PLUS : www.regionreunion.com



LES ACTEURS PRIVÉS



Les financements issus de fondations et d'organisations privées jouent un rôle important dans la protection de la biodiversité. Ce secteur est très développé dans certains pays tels que les États-Unis et se développe de plus en plus en France. Ci-dessous, quelques-unes de ces initiatives.

Fonds BIOME

En mai 2008, le WWF a lancé le fonds « Biodiversité Outre-mer », ou BIOME. Ce fonds est destiné à récolter des fonds auprès de mécènes privés (entreprises, grands donateurs, fondations) dans le but de financer des programmes de protection de la biodiversité dans les territoires de l'Outre-mer français. Le WWF ambitionne de recueillir et d'investir 10 M€ au total, sur une période de 5 ans.

EN SAVOIR PLUS : www.wwf.fr

Fondation de France

La fondation de France lance régulièrement des appels à projets pour financer des actions environnementales, parfois au sujet de la biodiversité. Ainsi, l'appel « Ensemble pour gérer le territoire » vise à apporter un soutien financier et méthodologique à des actions de concertation et de médiation, dont l'objectif consiste à valoriser le territoire et ses ressources naturelles au bénéfice d'un développement local durable, au moyen d'un dialogue entre ses utilisateurs.

EN SAVOIR PLUS : www.fdf.org

Fondation Nicolas Hulot

Cette fondation a vocation à soutenir des actions en faveur de l'environnement. Plus de 150 actions sont soutenues en France, dans les DOM et dans les pays en développement chaque année. Les actions d'éducation à l'environnement sont favorisées sous la forme de « coups de pouce » de 100 à 1 000 € et des bourses de 1 000 à 10 000 € pour des projets de mobilisation écocitoyenne.

EN SAVOIR PLUS : www.fondation-nicolas-hulot.org

Fondation Total

Cette fondation a été créée en 1992, après la Conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro, avec une mission à caractère environnemental : la préservation de la biodiversité biologique. Trois types d'actions sont financés : recherche, réhabilitation des écosystèmes et préservation des espèces ainsi que des actions d'information et de sensibilisation, en accordant une attention particulière aux actions dédiées aux zones marines.

EN SAVOIR PLUS : <http://fondation.total.com>

Fondation Ensemble

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Ensemble est une fondation privée créée à l'initiative de Gérard Brémond et Jacqueline Délia-Brémond. Elle intervient dans quatre domaines : eau et assainissement, développement durable, biodiversité animale dans les pays émergents, et solidarité et développement durable en France.

EN SAVOIR PLUS : www.fondationensemble.org/index.php

Fonds Danone pour la Nature

En octobre 2008, le groupe Danone (plus particulièrement la société des eaux minérales d'Évian) a signé avec la Convention de Ramsar sur les zones humides et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), une convention pour la mise en œuvre de programmes d'actions pour la préservation des écosystèmes qui jouent un rôle déterminant dans le cycle du carbone. Avec un apport de 3 M€ pour 2009, le groupe Danone vise ainsi à compenser ses émissions carbone en soutenant un programme de restauration des zones humides.

EN SAVOIR PLUS : http://ramsar.org/moc/danone_protocol_2008_f.pdf



Projets exemplaires

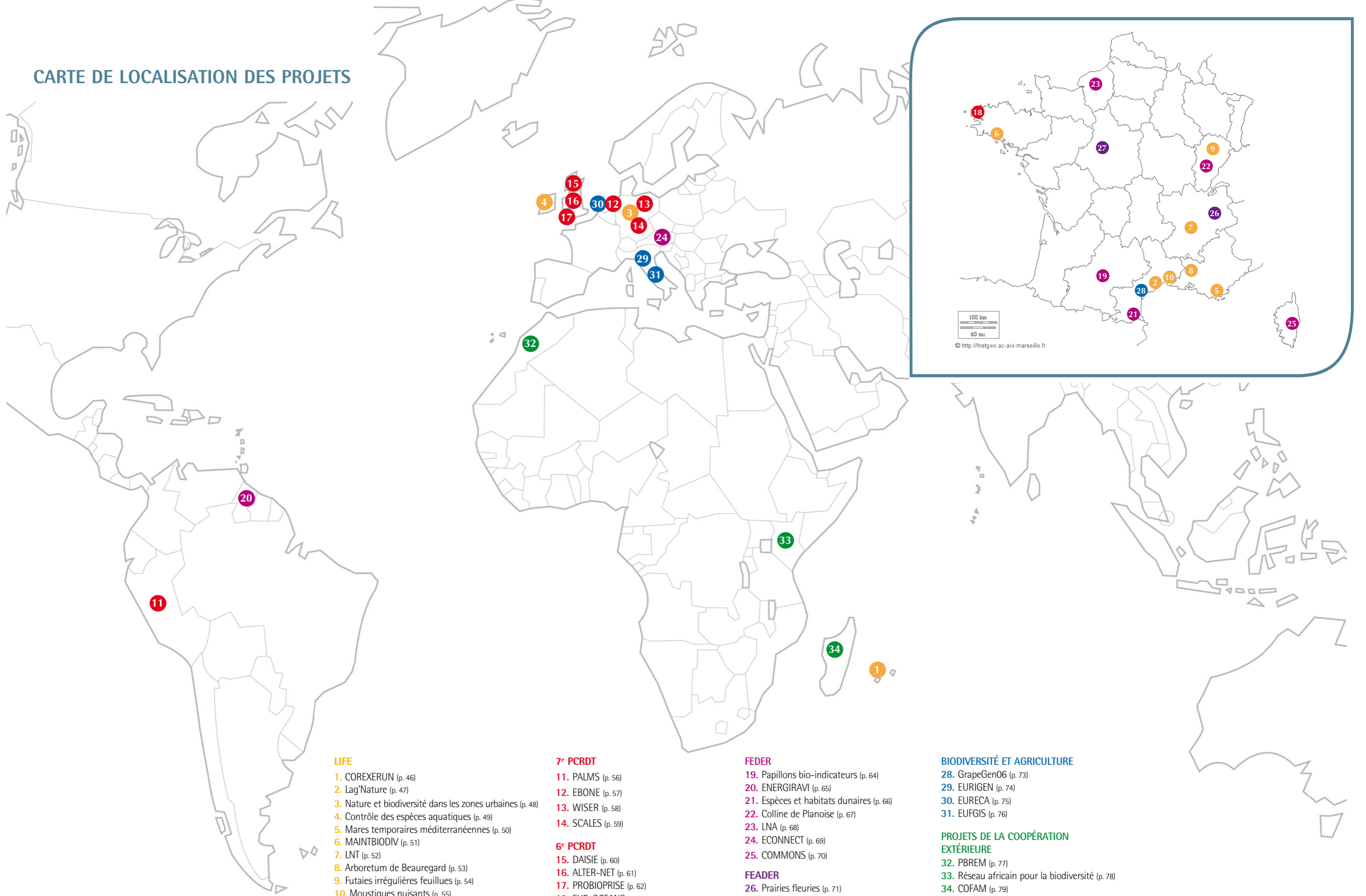


Tableau de concordance des instruments financiers européens entre les périodes 2000-2006 et 2007-2013

Les instruments financiers présentés dans la première partie de cette brochure couvrent la période 2007-2013. Certains des projets « exemplaires » présentés sur les pages suivantes ont été financés par les instruments financiers de la période précédente. Le tableau ci-dessous vise à clarifier l'articulation entre ces différents instruments, présentant les principaux volets concernés par la biodiversité dans chacun.

Politique de référence	Instrument(s) financier(s) de la période 2000-2006	Instrument financier de la période 2007-2013
Nature et Biodiversité	L'instrument financier pour l'environnement (LIFE) Volet « Nature » Volet « Environnement »	LIFE + - Volet « Nature et Biodiversité » Volet « Information et communication »
Recherche et développement	6 ^e Programme cadre de recherche et développement (PCRD)	7 ^e PCRD Programme Coopération, volet Environnement et volet Agriculture
Cohésion économique et sociale et développement régional	Fonds européen de développement régional (FEDER) : objectifs 1 et 2	FEDER : objectifs Convergence et Compétitivité
Coopération transfrontalière, transnationale, interrégionale	INTERREG III A - INTERREG III B INTERREG III C	FEDER : objectif Coopération territoriale (également dénommé « INTERREG IV »)
Agriculture et milieu rural	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) Orientation	Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) Axe 2 et Axe 4 « LEADER »
Politique externe	LIFE Pays tiers, Forêts tropicales et environnement dans les pays en développement, Énergie intelligente Europe - volet COOPENER	Programme ENRTP (Environment and sustainable management of natural resources including energy thematic programme)

CARTE DE LOCALISATION DES PROJETS



LIFE

- 1. COREXERUN (p. 46)
- 2. Lag'Nature (p. 47)
- 3. Nature et biodiversité dans les zones urbaines (p. 48)
- 4. Contrôle des espèces aquatiques (p. 49)
- 5. Mares temporaires méditerranéennes (p. 50)
- 6. MAINTBIODIV (p. 51)
- 7. LNT (p. 52)
- 8. Arboretum de Beauregard (p. 53)
- 9. Futaies irrégulières feuillues (p. 54)
- 10. Moustiques nuisants (p. 55)

7^e PCRD

- 11. PALMS (p. 56)
- 12. EBONE (p. 57)
- 13. WISER (p. 58)
- 14. SCALES (p. 59)

6^e PCRD

- 15. DAISIE (p. 60)
- 16. ALTER-NET (p. 61)
- 17. PROBIOPRISE (p. 62)
- 18. EUR-OCEANS (p. 63)

FEDER

- 19. Papillons bio-indicateurs (p. 64)
- 20. ENERGIRAVI (p. 65)
- 21. Espèces et habitats dunaires (p. 66)
- 22. Colline de Planoise (p. 67)
- 23. LNA (p. 68)
- 24. ECONNECT (p. 69)
- 25. COMMONS (p. 70)

FEADER

- 26. Prairies fleuries (p. 71)
- 27. Ressources 41 (p. 72)

BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

- 28. GrapeGen06 (p. 73)
- 29. EURIGEN (p. 74)
- 30. EURECA (p. 75)
- 31. EUFGIS (p. 76)

PROJETS DE LA COOPÉRATION EXTÉRIÈRE

- 32. PBREM (p. 77)
- 33. Réseau africain pour la biodiversité (p. 78)
- 34. COFAM (p. 79)



Le bois puant

© Pascal Truong, Parc national de La Réunion



© Alain Brondeau, Parc national de La Réunion

CONSERVATION, RESTAURATION ET RECONSTITUTION DES HABITATS SEMI-XÉROPHILES DU MASSIF DE LA MONTAGNE SUR L'ÎLE DE LA RÉUNION

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les habitats semi-xérophiles (semi-secs) présents à La Réunion sont parmi les plus remarquables de l'archipel des Mascareignes. Disparus de la majorité de leur aire de répartition régionale, ils sont recensés uniquement à La Réunion. Des 56800 ha, il ne reste que 1 % de la surface originelle dont environ 260 ha sur le site de la Grande Chaloupe. Ces habitats relictuels sont soumis à des dégradations diverses et des menaces d'origine anthropiques et biologiques qui mettent gravement en danger leur survie. En partant de ce constat, le projet réunionnais a pour objectif de reconstituer et de restaurer la forêt semi-xérophile tout en renforçant les populations d'espèces végétales uniques au monde qui la composent. Ce projet innovant et démonstratif consiste notamment à redonner une dynamique « naturelle » à l'ensemble du massif de la Montagne et s'inscrit dans les priorités fixées par la stratégie réunionnaise pour la biodiversité.

ACRONYME :

COREXERUN

COORDINATEUR :

Parc national de la Réunion, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

2 571 548 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

1 284 699 €

COFINANCEMENTS :

DIREN : 200 000 €

Conservatoire du littoral : 120 000 €

Département : 250 000 €

Région : 250 000 €

DURÉE DU PROJET :

5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/2009

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2013

CONTACT :

Pascal TRUONG

Parc national de La Réunion

+ 33 (0) 2 62 90 79 05

pascal.truong@reunion-parcnational.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- DIREN • Conservatoire du littoral
- Département • Région

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- **Connaître** : état des lieux et stratégies d'intervention : ce premier volet vise à répertorier l'ensemble des travaux et acteurs intervenus dans la zone. Il s'agit de recenser toutes les données permettant d'établir un état des lieux sur lequel se baseront les stratégies de restauration et de reconstitution.
 - **Sécuriser** : acquisition foncière pour optimiser la politique de sauvegarde de la forêt semi-xérophile sur le massif de la Montagne, le Conservatoire du littoral poursuivra son programme d'acquisition foncière.
 - **Agir** : restauration, reconstitution et renforcement des populations
 - Restauration écologique de 30 ha en limitant les invasions des espèces exotiques et en favorisant la recolonisation des espèces indigènes et endémiques.
 - Préparation de terrain, plantation et entretien de la zone de reconstitution écologique.
 - Récolte et stockage de semences par des organismes agréés.
 - Production et encadrement à la production de plants en pépinière.
 D'un point de vue global il s'agit de renforcer 22 espèces menacées.
 - **Communiquer** : dissémination de l'information et sensibilisation à l'environnement.
 - **Évaluer** : mesurer la validité des actions et planifier l'avenir.
- Au terme des 5 ans, un plan d'action sera établi afin d'assurer la pérennité des actions menées sur la forêt semi-xérophile de la Grande Chaloupe.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les résultats attendus et les perspectives attenantes visent à :

- Répondre aux objectifs prioritaires cités préalablement.
- Éditer une méthodologie (des protocoles) efficace et transposable.
- Sensibiliser aux habitats semi-secs et à la nécessité de préserver ce patrimoine naturel.
- Structurer un réseau d'acteurs.

À terme, et en retour, le projet COREXERUN permettra de diffuser une méthodologie et des procédures d'interventions dans d'autres zones des Mascareignes, d'enrichir les connaissances autour de cet habitat encore peu étudié et de sensibiliser aux besoins de préserver cet écosystème fragile et emblématique.

RÉSEAU DE SITES DÉMONSTRATIFS LAGUNAIRES ET DUNAIRES SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme Lag'nature concerne 5 sites Natura 2000 en Languedoc-Roussillon : étangs palavasiens, étang de l'Or, Camargue gardoise, Basse vallée de l'Aude et étang de Salses-Leucate. 3 thèmes sont abordés : restauration d'habitats lagunaires, péri lagunaires et dunaires, lutte contre les espèces envahissantes et gestion de la fréquentation. L'objectif est d'améliorer l'état de conservation des habitats lagunaires, péri lagunaires et dunaires d'intérêt communautaire en mettant en réseau ces 5 sites pilotes pour :

- Mener des actions démonstratives et expérimentales permettant d'augmenter l'efficacité de gestion sur chaque site grâce à une mutualisation des moyens et des connaissances et par la recherche d'une gestion collective et durable.
- Faire des propositions concrètes et adaptées pour la gestion courante des sites sur le long terme, avec notamment des cahiers des charges types pour de futurs contrats Natura 2000 sur les espèces envahissantes et la gestion de la fréquentation, ainsi que des cahiers techniques sur la restauration d'habitats naturels.
- Lutter, par des actions collectives, contre certaines problématiques qui nécessitent une démarche « supra site » ; notamment les espèces envahissantes et la gestion de la fréquentation.

La mise en place de ce réseau de sites pilotes pourra, à terme, s'étendre au niveau européen en envisageant un futur programme MED (programme européen de coopération dans l'espace méditerranéen) sur les lagunes italiennes, espagnoles et françaises.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Actions de restauration, de lutte contre les espèces envahissantes et de gestion de la fréquentation sur des habitats lagunaires, dunaires et péri lagunaires sur les 5 sites Natura 2000 identifiés. Ces actions pilotes sont en majorité situées sur des sites du Conservatoire du littoral.
- Évaluation au cours du programme, et à plus long terme, de l'impact des actions démonstratives et expérimentales mises en œuvre.
- Formation et sensibilisation des décideurs, des agriculteurs et des propriétaires de terrains sur ces sites à une gestion adaptée à ces habitats.
- Lancement d'une campagne de sensibilisation du grand public et des scolaires et formation des acteurs du tourisme, des services de police et d'instruction juridique des infractions en espace naturel.
- Diffusion des résultats obtenus dans le cadre du programme LIFE + afin de favoriser leur reproductibilité sur d'autres sites.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- Restauration d'habitats péri lagunaires et lagunaires et des espèces associées : amélioration de la qualité de l'eau des lagunes (étang Or, palavasiens), du fonctionnement hydrologique des mosaïques d'habitats péri lagunaires (palavasiens, étang Or).
- Restauration d'habitats dunaires et des espèces associées (transformés par l'agriculture en Camargue et l'urbanisation à Vendres) • Limitation de la population de la Tortue de Floride sur étang de l'Or et palavasiens • Réduction ou éradication de la flore locale envahissante sur Salses Leucate et Lippia sur la Basse Plaine de l'Aude • Évaluation de l'efficacité de plusieurs moyens de gestion de la fréquentation sur les 5 sites • sensibilisation régionale de : 100 décideurs ; 200 éleveurs ; 1 000 jeunes et 5 000 personnes (grand public) ; 150 professionnels du tourisme et 50 personnes (police de la nature et de l'eau).



Étang de Vendres



Hypocampe

ACRONYME :

Lag'nature,

COORDINATEUR :

Conservatoire des Espaces Naturels, France

BUDGET TOTAL DU PROJET : **2 201 834 €**

CONTRIBUTION EUROPÉENNE : **1 100 915 €**

COFINANCEMENTS :

Conseil Régional du Languedoc-Roussillon : 181 328 €

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 158 649 €

DIREN Languedoc-Roussillon : 161 524 €

Conseil général de l'Hérault : 46 063 €

Conseil général du Gard : 36 366 €

Conseil général des Pyrénées-Orientales : 20 368 €

Conseil général de l'Aude : 28 823 €

DURÉE DU PROJET : **5 ans**

DATE DE DÉMARRAGE : **01/01/2009**

DATE DE CLÔTURE : **31/12/2013**

CONTACT :

Marie ROMANI

Conservatoire des Espaces Naturels

Languedoc-Roussillon

+ 33 (0) 4 67 58 43 34

pole.lagunes.lr@wanadoo.fr

SITE WEB :

www.pole-lagunes.org

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- **Regroupement Intercommunal de valorisation d'aménagement et de gestion de l'étang de Salses-Leucate (RIVAGE)** • **Syndicat mixte de la basse vallée de l'Aude (SMBVA)** • **Syndicat mixte des étangs littoraux (Siel)** • **Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO)** • **Syndicat mixte de gestion de la Camargue Gardoise (SMCG)** • **Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la nature et l'environnement Languedoc-Roussillon (GRAINE LR)** • **Mutation des territoires en Europe** • **FRE 3027 du CNRS** • **Université Paul Valéry (Laboratoire MTE)**



APRÈS - Le cours du ruisseau remis à son état naturel
© Office for Environmental Protection, Energy and Mobility city of Offenbach am Main



AVANT - Démolition du lit du ruisseau canalisé
© Office for Environmental Protection, Energy and Mobility city of Offenbach am Main

PROMOUVOIR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ZONES URBAINES : prix de la capitale européenne pour la nature et la biodiversité

Promoting the Protection of Nature and Biodiversity in Urban Areas: Award European Capital of Nature and Biodiversity

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les villages, communes et villes sont des acteurs essentiels pour la préservation de la biodiversité. Cependant, la conservation de la nature est souvent absente des grandes priorités des municipalités et lorsqu'elle y figure, c'est souvent le volet sacrifié lorsque les ressources financières sont insuffisantes ou quand il y a des conflits d'intérêt.

- Objectif : mettre en place un Prix qui permettra aux municipalités de mettre en valeur les actions engagées pour la conservation de la nature.

Aujourd'hui, les gens ont peu, voire aucun contact avec la nature. Ils n'ont donc pas développé ce lien émotionnel avec la nature qui les amène naturellement à la protéger.

- Objectif : réintroduire la nature dans la vie des habitants des villages et des villes.

Il y a un manque de connaissances et d'expertise au sein des municipalités concernant la préservation de la biodiversité :

- Objectif : former le personnel des municipalités pour renforcer leur expertise dans ce domaine (diffusion de fiches présentant des bonnes pratiques, organisation d'ateliers, etc.).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS ATTENDUS

- Concours nationaux « Capitale de la Biodiversité » en Allemagne, Espagne, France, Hongrie et Slovaquie :

- Partage de l'expérience du concours allemand de 2007 avec les autres partenaires du projet.

- Chaque pays participant organisera deux concours en 2010 et 2011 (450 municipalités participeront au total).

- Chaque municipalité recevra un questionnaire pour évaluer les cérémonies de remise des prix et la documentation transmise

- Renforcement de l'expertise des municipalités dans le domaine de la biodiversité (au total, 36 ateliers avec 500 à 600 participants chacun).

- Concours européen :

- Élaboration d'un concept pour le prix européen.

- Recherche de futurs partenaires dans tous les pays membres de l'UE.

- Développement et mise en œuvre d'un système d'évaluation pour la biodiversité dans les municipalités (450 participants).

À NOTER : les organisations qui sont prêtes à mettre en place un concours national « Capitale de la Biodiversité » dans leurs pays sont priées de contacter le porteur de projet.

COORDINATEUR :

Deutsche Umwelthilfe e. V., Allemagne

BUDGET TOTAL DU PROJET :

1 695 832 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

844 065 €

COFINANCEMENTS :

851 767 €

DURÉE DU PROJET :

3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/2009

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2011

CONTACTS :

- Robert SPRETER

Deutsche Umwelthilfe e. V.

+ 49 7 732 999 530

spreter@duh.de

- Uwe FRIEDEL

Deutsche Umwelthilfe e. V.

+ 49 7 732 999 557

friedel@duh.de

SITE WEB :

www.duh.de

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- Fundación Biodiversidad, Espagne

- Regional Environmental Center

Slovakia (REC Slovaquie) • Lake Balaton

Development Coordination Agency

(LBDCA), Hongrie • ICLEI – Local

Governments for Sustainability, Europe

- IUCN (The World Conservation Union)

Regional Office for Europe • Natureparif

CONTRÔLE DES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES ET RESTAURATION DES COMMUNAUTÉS INDIGÈNES EN IRLANDE

*Control of aquatic invasive species and restoration
of natural communities in Ireland.*

CONTEXTE ET OBJECTIFS

- Protéger la biodiversité dans le Lough Corrib par l'éradication, le contrôle ou la séquestration d'une plante aquatique : l'élodée crépue (aussi connue sous le nom de *Lagarosiphon major*).
- Empêcher l'apparition de nouvelles espèces invasives aquatiques par la mise en œuvre de mesures de contrôle dans une zone propice à leur propagation : le Grand Canal et Barrow Navigation.
- Réaliser une étude détaillée pour rassembler des données sur l'écologie et les capacités invasives des espèces allogènes les plus problématiques et sur les méthodes efficaces de contrôle. Ces informations permettront le développement des lignes directrices pour une gestion efficace des espèces aquatiques invasives.
- Mettre en œuvre le plus grand nombre de procédures connues en matière d'éradication, de contrôle et de séquestration afin de tester leur efficacité dans les milieux concernés.
- Engager les acteurs clés dans des programmes d'éducation et de sensibilisation pour éviter de nouvelles invasions.
- Échanger et diffuser des informations sur les méthodes de contrôle et de gestion avec les autres équipes de contrôle européennes et les décideurs politiques afin d'aboutir à un contrôle plus efficace des espèces aquatiques invasives en Irlande et à travers l'Europe.
- Contribuer à la protection de la biodiversité en Irlande et participer à la politique européenne qui vise à enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2010 par le renforcement des capacités dans le domaine du contrôle des espèces invasives.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Consultation des acteurs.
- Ateliers sur les différentes possibilités de contrôle des espèces invasives pour la restauration biologique des écosystèmes.
- Programmes pour éradiquer, contenir ou contrôler les espèces invasives.
- Évaluation du potentiel des méthodes de contrôle biologique des espèces invasives aquatiques en Irlande.
- Réintroduction des espèces indigènes • Programme d'engagement des acteurs.
- Programme d'éducation et de sensibilisation • Programme de diffusion.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- Plans d'actions pour le contrôle des espèces invasives et la réintroduction des espèces indigènes dans les zones visées par le projet.
- Éradication de *L. major* de Lough Corrib d'ici à 2013 ou au minimum, éradication presque totale avec confinement et contrôle dans les zones où l'éradication n'a pas été atteinte • Contrôle et confinement de certaines espèces invasives à haut impact dans le Grand Canal et Barrow Line.
- Quantification de l'impact du contrôle des espèces invasives dans la zone du projet.
- Évaluation de l'efficacité du contrôle biologique des espèces invasives réalisée par un chercheur (PhD) qui contribuera à l'élaboration de lignes directrices et à des publications scientifiques • Un réseau d'acteurs qui soutiennent les actions engagées et qui sont impliqués dans le projet • Production d'outils d'éducation et de sensibilisation et diffusion aux groupes d'acteurs clés • Collecte de données pour les indicateurs de suivi qui permettront une évaluation constante des efforts effectués pour le contrôle ; le succès relatif des activités de contrôle et le succès du programme d'engagement des acteurs.
- La production d'un plan de conservation « Après LIFE + » délivré en même temps que le rapport final.



Pose de geotextile dans le lac Corrib.

COORDINATEUR :
Central Fisheries Board, Irlande

BUDGET TOTAL DU PROJET :
1 500 000 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
737 958 €

COFINANCEMENTS :
762 000 € du Service des Parcs nationaux et de la faune et la flore du Département de l'environnement, du patrimoine et du gouvernement local

DURÉE DU PROJET :
4 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/01/2009

DATE DE CLÔTURE :
31/01/2013

CONTACT :
**Joe CAFFREY
Central Fisheries Board
+ 353 1 8842 615
joe.caffrey@cfb.ie**

SITE WEB :
www.invasivespeciesireland.com

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
• National Parks • Wildlife Service
du Department of the Environment
• Heritage and Local Government



Pl. Maures

© J.Roché

CONSERVATION DES MARES TEMPORAIRES MEDITERRANÉENNES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La petite taille des mares temporaires, leur dispersion et leur mise en eau temporaire en font des milieux peu attractifs, dont la richesse passe trop souvent inaperçue. Ce manque d'intérêt renforce des menaces déjà très importantes :

- Destruction par comblement ou drainage à des fins agricoles ou urbanistiques.
- Dégradation par modification qualitative ou quantitative de l'hydrologie (gestion du bassin-versant).
- Dégradation par évolution de la végétation défavorable : embroussaillage suite à l'abandon du pâturage au nord de la Méditerranée, surpâturage au sud...

Le projet LIFE « Mares Temporaires » avait pour objectif la bonne gestion de 7 sites méditerranéens français et le développement d'outils et méthodes de gestion transférables à l'échelle méditerranéenne.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Inventaires de la faune, de la flore et des activités humaines.
- Réalisation d'un premier inventaire des mares temporaires en France.
- Acquisition de 85 ha.
- Passage de nombreuses conventions de gestion avec les propriétaires.
- Travaux de gestion expérimentale : débroussaillage et enlèvement des héliophytes qui envahissaient les mares, curage, simulation de l'effet du pâturage, surcreusement d'une mare pour favoriser sa mise en eau prolongée au bénéfice des tritons, mise en défens, prise en compte des mares temporaires dans la sylviculture et la lutte contre les incendies, arrachage d'espèces exotiques envahissantes, restauration d'une mare comblée de sédiments, etc.
- Actions permettant l'appropriation des objectifs de conservation par les populations locales et information régulière des riverains et des élus ; festivals, expositions, panneaux d'information, animations scolaires...
- Élaboration des protocoles de suivi, faisabilité de la restauration de mares, conception des protocoles d'expérimentation et d'analyse des résultats, etc.
- Publication d'un guide de gestion des mares temporaires en deux volumes.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Ce projet a permis d'assurer la conservation et la bonne gestion des sept sites concernés. Les objectifs ont été largement atteints. La présence permanente d'équipes locales sur le terrain pendant cinq ans a permis de maintenir une « veille écologique » sur les sites et d'alerter les autorités en cas de problèmes. Au-delà des sept sites, le projet a permis de susciter un intérêt plus large pour les mares (temporaires ou non). Le guide de gestion et la conférence finale ont aussi permis une diffusion à l'échelle méditerranéenne des acquis du projet LIFE, et la résolution Ramsar a attiré l'attention, à l'échelle mondiale, sur un type de zone humide auparavant méconnu.

La prise de conscience générale sur ces habitats est l'un des résultats les plus importants ; auparavant, en dehors de quelques scientifiques et naturalistes avertis, quasiment personne n'avait entendu parler des mares temporaires et de leur intérêt. Grâce à 5 années de communication auprès du grand public, des élus, des gestionnaires d'espaces et des administrations leur intérêt commence à être bien reconnu localement. Cette reconnaissance est notamment évidente dans les démarches locales Natura 2000, où la plupart des ex-partenaires locaux LIFE sont désormais rédacteurs ou collaborateurs des documents d'objectifs en cours.

COORDINATEUR :

Tour du Valat, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

1 063 717 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

531 822 €

COFINANCEMENTS :

ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : 286 140 €

Région Languedoc-Roussillon : 57 440 €

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 45 740 €

Commune du Muy : 30 848 €

Agence de l'eau Rhône-

Méditerranée-Corse : 25 529 €

Conservatoire de l'espace littoral et

des rivages lacustres : 19 146 €

Conservatoire des espaces naturels

Languedoc-Roussillon : 19 146 €

Conservatoire botanique

national de Porquerolles : 14 892 €

Région Corse : 10 637 €

Département du Gard : 8 510 €

Conservatoire étude des

écosystèmes de Provence : 7 446 €

Commune d'Agde : 5 319 €

DURÉE DU PROJET :

5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/1999

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2004

CONTACTS :

Christian PERENNOU et

Patrick GRILLAS

Station Biologique de La Tour du Valat

+ 33 (0) 490 97 20 13

perennou@tourduvalat.org

SITE WEB :

www.tourduvalat.org

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

• Institut méditerranéen d'écologie et de paléocéologie (Université d'Aix-Marseille III)

• Agence régionale pour l'environnement, (ARPE) • Universités de Annaba (Algérie), Casablanca (Maroc) et Malte (S. Lanfranco)

MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ LITTORALE SUR LE SITE GÂVRES – QUIBERON

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le massif dunaire allant de Gâvres à Quiberon (Morbihan) est le plus grand massif dunaire de Bretagne : près de 2 500 ha d'un seul tenant. Il est composé notamment d'une vaste surface en dune grise (environ 1 000 ha) et d'une magnifique station d'*Omphalodes littoralis*.

Ce site, préservé et exempt d'urbanisation lourde en front de mer attire beaucoup de touristes, de plus en plus nombreux chaque année. Victime de son succès, il subit les conséquences de cette fréquentation toujours plus importante.

Outre la surfréquentation et les activités de loisirs en découlant (promenades équestres, quads...), d'autres menaces ont été clairement identifiées : fermeture par une végétation arborescente des dépressions humides, colonisation des milieux naturels par des espèces dites invasives, décharges sauvages en sites naturels...

Les objectifs du projet sont de conserver sur le massif dunaire s'étendant de Gâvres à Quiberon, la biodiversité et les liens qui existent entre les différents habitats naturels et les habitats d'espèces, en favorisant notamment la gestion et la sensibilisation par une présence humaine effective et compétente à l'année et en développant un volet communication/animations nature autour du projet.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Réalisation d'études complémentaires (plan de gestion des marais de Kersahu, étude de la fréquentation équestre) et de suivis (espèces végétales).
- Mise en œuvre de moyens efficaces et reproductibles pour lutter contre les espèces invasives.
- Réouverture de zones humides, amélioration du fonctionnement des lagunes.
- Lutte contre l'érosion anthropique des dunes (mobiles et grises).
- Renforcement de la présence humaine sur le site (équipe de gestion : gardes/ouvriers côtiers).
- Création de documents de sensibilisation, de communication et d'animation et réalisation d'animations.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les résultats attendus au bout des 5 ans du projet sont :

- Le maintien dans un état de conservation favorable des milieux naturels et l'amélioration des connaissances scientifiques.
- La lutte et le contrôle des espèces invasives.
- La présence de gardes/ouvriers côtiers sur l'ensemble du site sensibilisant les usagers de la dune et participant aux travaux de gestion et d'entretien du site.
- La sensibilisation du plus grand nombre à la remarquable biodiversité grâce au recrutement d'un animateur.
- La diffusion des résultats des actions mises en œuvre.
- La pérennisation des moyens de conservation mis en œuvre et leur reconnaissance locale.

À NOTER : l'implication de nombreux bénévoles pour la mise en œuvre de différentes actions : botanistes, naturalistes, étudiants en formation entretien et gestion de milieux naturels, chantiers nature et patrimoine, implication des offices de tourisme du territoire... a permis de créer une dynamique importante autour du projet. Cette dynamique contribue à l'appropriation du projet par le plus grand nombre et donc à sa réussite.



Gardes côtiers au travail.

ACRONYME :

MAINTBIODIV

COORDINATEUR :

Syndicat Mixte Grand Site dunaire Gâvres Quiberon , France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

1 288 573 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

773 144 €

COFINANCEMENTS :

Conseil régional de Bretagne : 126 650 €

Conseil général du Morbihan : 112 003 €

Direction régionale de l'environnement

Bretagne : 126 650 €

Fondation Total pour la biodiversité et la mer : 80 000 €

DURÉE DU PROJET :

5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/10/2006

DATE DE CLÔTURE :

30/10/2011

CONTACT :

Emmanuelle ELOUARD

Syndicat mixte grand site dunaire

Gâvres Quiberon

+ 33 (0) 2 97 55 50 89

lifegavresquiberon.coordinatrice@wanadoo.fr

SITE WEB :

www.site-gavres-quiberon.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

• **Conseil général du Morbihan**

• **Conservatoire botanique national de Brest**



ACRONYME:
LNT

COORDINATEUR:
Office national des forêts, France

BUDGET TOTAL DU PROJET:
2 793 814 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE:
1 396 907 €

DURÉE DU PROJET:
4 ans et 3 mois

DATE DE DÉMARRAGE:
01/07/2004

DATE DE CLÔTURE:
30/09/2008

CONTACTS:
Fabrice GALLET
Office national des forêts
+ 33 (0) 4 79 81 03 71
fabrice.gallet@onf.fr

Hervé COQUILLART
CREN Rhône-Alpes
+ 33 (0) 4 72 31 84 50
herve.coquillart@espaces-naturels.fr

SITE WEB:
www.life-nature-territoires.eu

PRINCIPAUX PARTENAIRES:

- CREN Rhône-Alpes • ASTERS Haute-Savoie
- AVENIR Isère • URACOFRA • SIREC
- SICVA • PNR du Haut-Jura • CCPG
- CG 07 • PNR des Monts d'Ardèche
- PNR des Bauges • SUACI • CCRC

LIFE NATURE ET LES TERRITOIRES DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans un contexte d'opposition à NATURA 2000, il y avait en Rhône-Alpes dès les années 2002/2003, des territoires pour lesquels les collectivités et les acteurs socioprofessionnels s'étaient approprié les enjeux de préservation de la biodiversité et œuvraient pour intégrer la directive « Habitats » dans leurs projets de territoire.

Les porteurs du projet ont proposé de baser leur travail sur ces « success stories », d'analyser les conditions dans lesquelles cette appropriation était possible et de chercher à transposer ces expériences.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le projet a permis la mise en œuvre d'actions de gestion des habitats naturels, de sensibilisation du public et de valorisation de la biodiversité sur 16 sites.

Quelques actions transversales ont permis d'analyser les conditions d'appropriation des enjeux de biodiversité par les acteurs territoriaux et de travailler avec les acteurs de la gestion forestière et de la gestion pastorale sur l'intégration des enjeux de biodiversité dans les plans et projets d'intervention. L'interface entre préservation de la biodiversité et valorisation des espaces naturels par des actions d'organisation de la fréquentation et d'accueil du public a particulièrement été abordée.

Divers séminaires, journées d'échanges techniques et un colloque européen de clôture du programme ont permis d'échanger et de construire cette vision nouvelle de Natura 2000.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Il est apparu que la biodiversité, souvent présentée comme une « contrainte environnementale », pouvait parfaitement être perçue, sur certains territoires, comme une ressource dont la préservation et la valorisation étaient une composante du développement économique. L'appropriation des sites Natura 2000 par les acteurs du développement territorial est apparue comme liée au contexte économique et dépendante de multiples facteurs :

- Prise de conscience de la multifonctionnalité de ces territoires.
- Complémentarité reconnue dans le cadre de développement de filières agricoles ou forestière, plus ou moins en difficulté.
- Nécessité d'intervenir pour gérer les conséquences négatives d'une fréquentation non maîtrisée.
- Contexte historique des précédentes actions de préservation de la biodiversité.
- Rôle de leaders locaux portant des messages constructifs.

Un guide régional « Biodiversité et développement économique, comment construire et financer un projet » résume les conditions de mise en place de ces processus vertueux. La dynamique des acteurs impliqués dans ce projet se prolonge, en lien avec la DIREN, dans le cadre de l'animation du réseau des sites Natura 2000 de Rhône-Alpes.

À NOTER : quelques difficultés d'ordre administratif ont été rencontrées (consolidation des informations en provenance des 13 partenaires, certification des pièces comptables, justification des coûts horaires individualisés...) et techniques (actions non réalisables, report sur d'autres sites, planning initiaux non tenables ou mal estimés...). Néanmoins, la réussite du projet a été garantie grâce à la forte implication de la plupart des partenaires et du fait que c'était un sujet porteur.

ARBORETUM DE BEAUREGARD : LE VÉGÉTAL AU SERVICE DE LA RESTAURATION DE LA NATURE ORDINAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La flore vaclusienne est riche d'environ 2000 espèces indigènes ou naturalisées. Et pourtant, cet important réservoir de biodiversité est souvent méconnu du grand public. Actuellement, même si la tendance est en train de s'inverser, il n'en demeure pas moins que le végétal indigène est encore peu utilisé par les particuliers ou les professionnels (restauration de milieux naturels, décoration...). Le but premier du programme de restauration de Beauregard était de sensibiliser tous les utilisateurs potentiels du végétal. La palette des espèces ligneuses proposées a été la plus large possible et de très nombreuses espèces n'avaient jamais été proposées avant.

Les objectifs attendus étaient de constituer une modeste « vitrine » de ce qu'il était possible de faire avec le végétal local : reconstitution de milieux naturels disparus ou enrichissement génétique de milieux dégradés, reconquête des milieux perturbés par les aménagements (routiers, etc.), plantations décoratives adaptées aux sols, au climat et aux paysages locaux. La finalité du projet était de mettre en avant les atouts de la « nature ordinaire », élément de base de la biodiversité, nature dont la gestion et la conservation sont sous la responsabilité quotidienne des citoyens, des collectivités, des gestionnaires, mais dont le maintien est fondamental pour la survie des équilibres naturels.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le projet comprenait l'aménagement et l'exploitation didactique d'un site de 4 ha en bordure de la rivière Ouvèze : aménagement en vue de l'accueil du public, reconstitution de la ripisylve dégradée, plantation d'un arboretum de ripisylve, création d'un verger variétal d'oliviers, plantation d'arbres fruitiers et d'arbres d'alignement, plantations décoratives expérimentales, publication de documents didactiques, édition d'ouvrages scientifiques, dans le cadre d'une coopération internationale.

Les plantations avaient pour objectif de démontrer l'intérêt du végétal local d'origine sauvage pour la reconstitution des ripisylves. De même, les plantations utilitaires (haies) ou ornementales (aménagement urbain ou rural, équipement routier) ont été réalisées avec du végétal local. D'autres plantations ont remis à l'honneur la culture de variétés fruitières oubliées (oliviers, figuiers, mûriers...). Une soixantaine d'espèces indigènes d'origine locale ont été retenues pour l'ensemble du site. Plusieurs milliers de plantations ont été réalisées.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Huit ans ont passé depuis les plantations qui sont désormais présentées au public lors de visites guidées. Le livre « Ripisylves méditerranéennes » a été publié en 2004 grâce au soutien du programme LIFE et en 2005 est parue une brochure sur le site de Beauregard qui a permis de sensibiliser un large public sur la diversité et les possibilités d'utilisation des végétaux d'origine locale.

Tous les travaux, échecs et réussites expérimentés lors de la mise en œuvre du site ont été riches en apprentissage et ont pu être transmis aux techniciens des réseaux en lien avec le Département. Chaque année, une journée est consacrée à la taille des oliviers et permet de faire découvrir le site à un large public d'amateurs et d'agriculteurs ; les élèves des lycées agricoles viennent apprendre sur le site l'intérêt de la conservation des espèces d'origine locale. Des visites sont également organisées à la demande d'associations intéressées (paysagistes, etc.).



COORDINATEUR :
Conseil général de Vaucluse, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :
320 143 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
115 785 €

COFINANCEMENTS :
DIREN : 80 036 €

DURÉE DU PROJET :
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/10/1999

DATE DE CLÔTURE :
01/10/2002

CONTACT :
Stéphanie MARI
Conseil général de Vaucluse
+ 33 (0) 4 90 84 49 30
mari-s@cg84.fr

SITE WEB :
www.vaucluse.fr/1053-l-arboretum-departemental-de-beauregard.htm

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
• Conservatoire national botanique méditerranéen de Porquerolles • Agence régionale pour l'environnement
• Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.



Rencontre d'experts sur le terrain © J.-M. Mourey

DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION DURABLE DES FUTAIES IRRÉGULIÈRES FEUILLUES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le projet avait pour but de fournir aux propriétaires forestiers (collectivités et propriétaires privés) et aux gestionnaires, des outils techniques, objectifs et fiables pour développer une gestion innovante et durable des futaies irrégulières feuillues. Il s'est déroulé en Franche-Comté, région la plus boisée de France. Il a associé les partenaires de la forêt publique et privée (SFFC, ONF, CRPF et propriétaires), des experts et des scientifiques. Le mode de traitement de la futaie irrégulière permet une sylviculture d'arbres et donc une conduite de chaque essence forestière en fonction de ses besoins écologiques. Il permet de respecter une très grande diversité d'essences forestières, mais aussi d'espèces végétales et animales, ainsi que les relations écologiques internes. Il autorise également le maintien des stades sénescents dans lesquels la biodiversité est considérable. Le mélange des espèces, des âges et la diversité génétique des arbres renforcent la stabilité du peuplement face aux maladies, aux attaques d'insectes ravageurs et aux tempêtes.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le projet a comporté quatre grands types d'opérations :

- L'élaboration d'outils complémentaires nécessaires (aide à la décision, gestion et contrôle). Ils ont été élaborés grâce à un recensement de l'information existante (aménagements forestiers, bases de données...), complété par des rencontres et visites avec des experts nationaux et internationaux.
- La mise en place de dispositifs de test et de démonstration des différents outils, en concertation avec les propriétaires (environ 2 800 hectares d'aménagements pilotes et une cinquantaine de placettes de démonstration).
- La réalisation d'opérations de développement (formation, sensibilisation, vulgarisation) à destination des propriétaires et des gestionnaires (plus de 1 000 personnes touchées).
- La large diffusion des résultats, par des documents de vulgarisation (CD-Rom comportant tous les documents élaborés dans le cadre du projet, grille d'aide à la décision sur le choix du traitement, guide de sylviculture pour orienter la gestion, document sur les outils de suivi), des publications et des réunions de rayonnement international.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les actions réalisées dans le cadre du projet étant très concrètes, leur appropriation par l'ensemble des gestionnaires et propriétaires forestiers a eu lieu progressivement sans rencontrer de problème particulier. La gestion en irrégulier répond de plus en plus à des préoccupations actuelles, notamment dans le cas d'enjeux environnementaux, sociaux ou paysagers forts ; des formations (présentation de la typologie, préparation de martelages, mise en œuvre d'une gestion en irrégulier...) et des journées d'appui technique sont organisées chaque année au profit des gestionnaires. Les outils pertinents et pratiques qui ont été conçus sont transposables ailleurs (mis à part ceux qui ont été spécialement conçus pour la Franche-Comté, compte tenu de ses caractéristiques écologiques et forestières propres).

COORDINATEUR :

Société forestière de Franche-Comté, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

596 312 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

296 327 €

COFINANCEMENTS :

Conseil général de Franche-Comté : 106 592 €

ministère de l'Agriculture et de

la Pêche : 32 116 €

MEEDDAT : 25 743 €

Société forestière de Franche-Comté : 7 622 €

Office national des forêts : 91 285 €

Centre régional de

la propriété forestière : 36 627 €

DURÉE DU PROJET :

6 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/11/1999

DATE DE CLÔTURE :

31/11/2005

CONTACT :

Marie-Claire MARÉCHAL

Société forestière de Franche-Comté

+ 33 (0) 3 84 82 72 34

marie-claire.marechal@onf.fr

SITE WEB :

www.onf.fr/projets-europeens/sommaire/projets_acheves/life_futaie_feuillue/@@index.html

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

• Office national des forêts

• Centre régional de la propriété forestière.

CONTRÔLE DES MOUSTIQUES NUISANTS DANS LES ESPACES NATURELS MÉDITERRANÉENS :

*Proposition méthodologique pour la gestion durable
d'un site Ramsar en Languedoc-Roussillon (France)*

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les zones humides ou côtières sont fréquemment le lieu de prolifération de nombreuses espèces d'insectes, vecteurs ou nuisants. La stratégie de contrôle était basée jusqu'alors sur le contrôle des gîtes larvaires, essentiellement à l'aide d'insecticides de synthèse, tels que le téméphos. Le projet LIFE avait pour objectif l'application d'une méthodologie alternative normalisée adaptée à une gestion durable conciliant respect de la biodiversité et contrôle de la nuisance. Elle s'appuie sur l'emploi d'un bio insecticide très sélectif, le *Bacillus thuringiensis ser. israelensis* (Bti). La problématique consistait à démontrer aux collectivités locales son avantage en terme d'impact moindre sur l'environnement par rapport à son prix de revient plus élevé (coût du produit et de son épandage par voie aérienne) tout en maintenant un seuil d'efficacité élevé. Cette démonstration a été réalisée au sein même de la zone de contrôle en petite Camargue, vaste zone humide de 36000 ha, inscrite à l'inventaire Ramsar.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le projet a comporté 5 phases :

- Étendre la cartographie écologique de la distribution et du fonctionnement des gîtes et exploiter les données au travers d'un système d'information géographique (SIG).
- Organiser un réseau d'enregistrement qualitatif et quantitatif pour évaluer les populations adultes. Conduire une enquête sociologique sur la notion de nuisance.
- Constituer une banque de données normalisées des paramètres écologiques et météorologiques influençant le développement des moustiques.
- Évaluer et comparer l'impact qualitatif et quantitatif sur les invertébrés aquatiques des traitements insecticides.
- Procéder sur des zones sélectionnées et les techniques appropriées, aux épandages aériens ou terrestres de Bti et évaluer l'efficacité des épandages à base de Bti à l'échelle opérationnelle.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Le projet LIFE a mis en évidence l'intérêt écologique et l'efficacité de la nouvelle méthodologie sur un vaste ensemble représentatif de zones humides propices au développement des larves de moustiques tout en préservant de manière globale le niveau des acquis en matière de réduction de la nuisance. Une extrapolation progressive de la démarche à l'ensemble de la zone d'action est en cours depuis 2003, au prorata des disponibilités budgétaires. Le projet avait aussi l'ambition de fournir des éléments de réponse pertinents et lisibles aux interrogations de la communauté scientifique à propos des opérations de contrôle des moustiques et de leurs effets collatéraux éventuels sur les espaces naturels. La diffusion des résultats a été réalisée au travers de réunions de travail, de publications scientifiques et de vulgarisation et d'un colloque final. Ont été visés en priorité les Départements et Régions concernés (LR et PACA), la Direction régionale de l'environnement (État), les partenaires et les différents acteurs et gestionnaires locaux de l'environnement, le Conservatoire du littoral, les universités et institutions de recherche et enfin les autres organismes publics de démoustication nationaux (métropole et DOM) et européens (Espagne, Grèce, Italie, Allemagne, etc.).

En 2008, la totalité des traitements antilarvaires a été réalisée avec le seul Bti ; le budget annuel de l'EID Méditerranée a atteint 11 M€, essentiellement affecté à l'achat de l'insecticide et au coût des interventions par voie aérienne qui a nécessité le passage de 3 à 6 avions.



Diffusion du Bti par avion



COORDINATEUR :

**Entente interdépartementale pour
la démoustication du littoral méditerranéen
(EID Méditerranée), France**

BUDGET TOTAL DU PROJET :

912 370 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

452 785 €

DURÉE DU PROJET :

3 ans et 4 mois

DATE DE DÉMARRAGE :

15/11/1999

DATE DE CLÔTURE :

31/03/2003

CONTACT :

**Christophe LAGNEAU
EID Méditerranée
+ 33 (0) 4 67 63 67 68
clagneau@eid-med.org**

SITE WEB :

www.eid-med.org



Vente de pulpe et de jus de fruit du palmier
Mauritia flexuosa

Jean-Christophe Pintaud © IRD



ACRONYME:
PALMS

COORDINATEUR:
Aarhus Universitet, Danemark

BUDGET TOTAL DU PROJET:
4 050 000 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE:
3 145 880 €

DURÉE DU PROJET:
5 ans

DATE DE DÉMARRAGE:
01/01/2009

DATE DE CLÔTURE:
31/12/2013

CONTACT:
Jean-Christophe PINTAUD
Centre IRD de Montpellier,
+ 33 (0) 4 67 41 62 44
jean-christophe.pintaud@ird.fr

SITE WEB:
www.fp7-palms.org

PRINCIPAUX PARTENAIRES:
• IRD (France) • Real Jardin Botanico de Madrid (Espagne) • Freie Universität Berlin (Allemagne) • Royal Botanic Gardens, Kew (Angleterre) • Universidad Mayor de San Andres (Bolivie) • Universidad Nacional Mayor de San Marcos (Pérou) • Pontificia Universidad Católica del Ecuador (Équateur) • Universidad Nacional de Columbia (Columbia)
• Dansk Institut for Internationale Studier og Menneskerettigheder (Danemark)

IMPACT DE LA CUEILLETTE DES PALMIERS OU DE LEURS PRODUITS DANS LES FORÊTS TROPICALES

Palm harvest impacts in tropical forests

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les forêts tropicales humides sont les écosystèmes terrestres les plus complexes et les plus riches de la planète. Ces écosystèmes sont partout menacés par diverses activités humaines, mettant ainsi en péril la biodiversité qu'ils contiennent, mais aussi leur rôle de régulateur climatique, hydrologique et édaphique ainsi que les cultures et savoirs traditionnels des populations qui les habitent.

Une approche pour la préservation durable de ces écosystèmes est la valorisation des services qu'ils fournissent. En d'autres termes, il s'agit de rendre attractive l'utilisation raisonnée de l'écosystème plutôt que sa destruction pour l'extraction des ressources qu'il contient (bois), l'utilisation du sol sur lequel il se développe (agriculture) ou l'exploitation de son sous-sol (pétrole, minerais).

Le projet FP7-PALMS étudie cette alternative dans les forêts tropicales humides de l'ouest de l'Amérique du Sud (Colombie, Équateur, Pérou et Bolivie), connues pour leur biodiversité particulièrement riche, à travers l'exemple de la famille des palmiers, dont les utilisations sont très nombreuses et diversifiées.

Le projet s'intéresse aux aspects de diversité et d'abondance des ressources, de leurs différents modes d'utilisation (alimentaire, matériaux de construction, fibres, produits médicinaux etc.), de leur importance pour les communautés locales, de leurs modes de commercialisation aux échelles locales, régionales et internationales. Les études interdisciplinaires menées par des écologues, généticiens, botanistes, ethnologues, économistes et sociologues ont pour but de déterminer et de mettre en œuvre les méthodes de gestion raisonnée des ressources et d'intégration équitable dans les circuits économiques.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- **Établir** des critères et des indicateurs d'utilisation durable des populations sauvages de palmiers.
- **Proposer** des alternatives aux modes d'utilisation destructeurs de ces ressources.
- **Comparer** le potentiel de production des produits de palmiers issus de cueillette avec la demande actuelle pour ces produits, et estimer l'évolution future des marchés concernés.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- **Connaissance** précise de la nature, abondance et distribution des ressources concernées (populations de palmiers dans les forêts tropicales de l'ouest de l'Amérique du Sud).
- **Mise en œuvre** de techniques raisonnées pour l'utilisation des ressources par le biais d'ateliers de formation au niveau local.
- **Sensibilisation** aux politiques de préservation et d'utilisation durable des ressources forestières pour les décideurs régionaux et nationaux des pays concernés (Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie).

À NOTER : certains éléments ont probablement favorisé l'approbation du projet : préexistence d'un réseau de collaborateurs en Europe et en Amérique du Sud sur lequel s'appuie le projet ; important volet de formation locale avec 20 doctorants en Amérique du Sud ; approche multidisciplinaire, approche filière (de la connaissance de la ressource jusqu'à sa commercialisation).

RÉSEAU EUROPÉEN D'OBSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ; VERS UN SYSTÈME DE SURVEILLANCE INTÉGRÉ DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS

*European Biodiversity Observation Network; a project to
design and test a biodiversity observation system integrated
in time and space*



CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les frontières entre les pays s'effacent ; les activités économiques franchissent aisément les limites nationales et des politiques se mettent en place au niveau de l'Europe dans les domaines tels que la nature (espèces et habitats), l'eau, l'agriculture, le développement régional et les transports. Les politiques nationales sont coordonnées. Ceci implique que l'évaluation de l'impact des politiques publiques ne doit pas seulement se réaliser au niveau national, mais également au niveau européen.

Acquérir des informations fiables sur l'état et les changements de la biodiversité nécessite la récolte et l'analyse de données selon des protocoles standards et homogènes. Ceci garantit la comparabilité des mesures au sein des pays, mais également entre les différents pays de l'Union européenne.

Cependant, à l'heure actuelle, chaque autorité en charge du suivi de la biodiversité (plus d'une centaine d'agences régionales et nationales) utilise des approches différentes et non coordonnées. Au niveau mondial, ce problème est encore plus criant et complexe du fait de l'augmentation du nombre de pays et de la diversité des écosystèmes rencontrés. En conséquence, il est nécessaire de proposer un protocole cohérent de récolte des données concernant la biodiversité et les habitats, qui soit valide au niveau européen et mondial.

EBONE va fournir une contribution européenne pour le développement d'un système de surveillance de la biodiversité spatialisé et ciblé avec une visée globale. Le projet intégrera également les données actuellement récoltées et disponibles.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'objectif principal du projet est de proposer un protocole intégré et opérationnel de surveillance de la biodiversité basé sur des indicateurs ciblés et sa mise en œuvre dans un cadre institutionnel à l'échelle européenne.

Sept étapes sont nécessaires pour atteindre cet objectif :

- Mettre en place un protocole sur plusieurs échelles d'observation de la biodiversité, basé sur les techniques disponibles.
- Développer des méthodes de transfert d'échelles entre les données sites, réseaux, habitats et imagerie, afin de quantifier et d'interpréter les changements au niveau des indicateurs des écosystèmes.
- Valider les niveaux d'observation.
- Préconiser des améliorations pour les systèmes d'observation existants.
- Proposer une mise en pratique des protocoles définis à l'échelle de l'Europe.
- Incorporer les mesures et les structures de données au sein des bases de données existantes.
- Tester l'applicabilité de la méthode à l'échelle globale en testant sur des régions à bio-climat méditerranéennes hors Europe.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Le projet EBONE aboutira à la création d'un système pilote pour suivre la biodiversité en Europe, intégrant l'observation des espèces et le suivi des habitats et rassemblant les plus-values des différents systèmes d'observation de la Terre. Ce système permettra de savoir quels sont les coûts d'observation en termes de temps et de budget et de relier les systèmes nationaux. Cela permettra le développement de statistiques européennes (à condition que les données soient disponibles).

ACRONYME :

EBONE

COORDINATEUR :

Alterra Wageningen UR, Pays-Bas

BUDGET TOTAL DU PROJET :

3 440 000 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

2 701 987 €

DURÉE DU PROJET :

4 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/04/2008

DATE DE CLÔTURE :

31/03/2012

CONTACT :

Dr Rob H.G. JONGMAN

Alterra Wageningen UR

+31 317 481824

rob.jongman@wur.nl

Philip ROCHE

CEMAGREF

+ 33 (0)4 42 66 79 31

philip.roche@cemagref.fr

SITE WEB :

www.ebone.wur.nl/UK

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

18 partenaires de 17 pays



LES MASSES D'EAU EN EUROPE : UNE ÉVALUATION INTÉGRÉE DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION

*Water bodies in Europe: Integrative Systems to assess
Ecological status and Recovery*

ACRONYME :
WISER

COORDINATEUR :
Universitaet Duisburg-Essen, Allemagne

BUDGET TOTAL DU PROJET :
9 023 869 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
6 985 893 €

DURÉE DU PROJET :
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/03/2009

DATE DE CLÔTURE :
29/02/2012

CONTACT :
**Didier PONT
CEMAGREF
+ 33 (0) 1 40 96 65 52
didier.pont@cemagref.fr**

SITE WEB :
www.wiser.eu

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
25 partenaires de 17 pays

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de la mise en place de la Directive-cadre sur l'eau, le projet a pour objet :

- De participer à la mise au point des bio indicateurs requis dans les domaines où ils sont encore à finaliser (lacs, estuaires).
- D'appuyer le processus d'intercalibration en cours et d'évaluer les incertitudes associées aux évaluations.
- De prendre en compte l'influence des modifications globales sur les états de référence.
- D'évaluer l'efficacité des mesures de restauration existantes.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Comparaison de protocoles de prélèvements.
- Établissement d'une métadatabase de données environnementale et biologique européenne.
- Test des bio indicateurs.
- Modélisation dynamique et statistique.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Ce projet devra aboutir à de nouvelles méthodes d'évaluation des lacs et des masses d'eau littorales/transitionnelles, en utilisant le phytoplancton, les macrophytes, invertébrés et les poissons, et une intercalibration avec les méthodes existantes.

Les résultats soutiendront la mise en œuvre des directives européennes dans le domaine de la protection de l'environnement, en particulier la Directive sur l'Eau 2000/60/EC, afin d'établir un cadre pour la politique et la gestion de l'eau en Europe.

Un logiciel sera développé pour estimer l'incertitude dans les bio évaluations. WISER identifiera des mesures de restauration pour améliorer l'état des eaux dégradées et prédira le rétablissement de la faune et la flore aquatique.

Ces résultats apporteront aux gestionnaires de l'eau, la connaissance et les outils nécessaires pour développer et affiner les plans de gestion des bassins des fleuves.

RÔLE DU CEMAGREF : il a pour mission de répondre à des questions concrètes de société dans le domaine de la gestion durable des eaux et des territoires en produisant des connaissances nouvelles et des innovations techniques utiles aux gestionnaires, aux décideurs et aux entreprises. Il est membre du Steering committee de WISER et participe à 5 WorkPackages.

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À TOUTES LES ÉCHELLES, ADMINISTRATIVES, SPATIALES, TEMPORELLES ET ÉCOLOGIQUES

Securing the Conservation of biodiversity across Administrative Levels and spatial, temporal and Ecological Scales

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les facteurs anthropiques et environnementaux qui sont responsables des changements de la biodiversité peuvent agir à des échelles spatiales et temporelles très différentes; par conséquent, les mesures mises en œuvre pour préserver la biodiversité doivent tenir compte de ces spécificités. L'objectif général de SCALES est de mieux comprendre les effets d'échelle en écologie, afin de fournir les outils d'évaluation et les instruments politiques les plus appropriés à la protection de la biodiversité en Europe. Il s'agira notamment de faire coïncider les échelles administratives de gestion de la biodiversité avec les échelles écologiques, et de diffuser les outils développés à des utilisateurs très variés.

Cet objectif général s'appuie sur sept objectifs plus précis :

- Identifier les facteurs socio-économiques et environnementaux qui affectent la biodiversité et identifier l'échelle à laquelle ils agissent.
- Améliorer les méthodologies d'analyse de tels impacts à différentes échelles.
- Développer/évaluer de nouvelles méthodes pour exploiter les données existantes à différentes échelles (méthodologie de changement d'échelle).
- Évaluer l'efficacité des mesures de gestion de la biodiversité pour aborder les problèmes de conservation liés aux questions d'échelle, et améliorer la gouvernance de la biodiversité à plusieurs niveaux.
- Tester la pertinence des méthodes développées pour mettre en œuvre/améliorer des mesures de conservation de la biodiversité.
- Traduire les résultats du projet en mesures concrètes et en conseils pour la gestion de la biodiversité; faciliter leur mise en œuvre via une boîte à outils disponible sur Internet.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

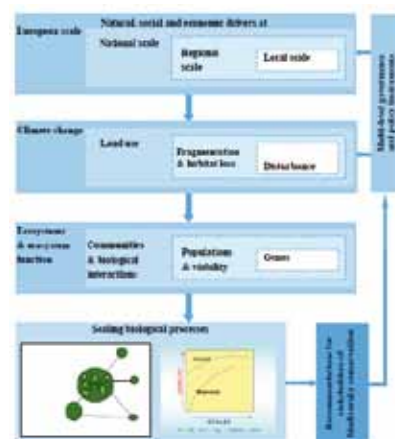
D'un point de vue fondamental, l'objectif est de comprendre comment les impacts des processus naturels et anthropiques sur les différents niveaux de la biodiversité (des gènes aux fonctions des écosystèmes) changent avec l'échelle spatiale ou temporelle considérée. Pour ce faire, les participants combineront des approches de modélisation et d'analyse de données existantes. Par exemple, une base de données des caractéristiques biologiques clés des organismes sera construite, et pourra être utilisée pour prédire les effets des pressions humaines sur des espèces encore peu étudiées. D'un point de vue appliqué, l'équipe évaluera l'efficacité des mesures de conservation de la biodiversité à différentes échelles, notamment via des entretiens avec des acteurs clés.

Le projet fusionnera et testera les différentes approches, méthodes et outils d'action les plus prometteuses grâce à des études de cas européens et régionaux (Grande Bretagne, Finlande, Pologne, France et Grèce par exemple).

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

SCALES développera les approches scientifiques nécessaires pour mettre en place des mesures de gestion adaptées aux différentes échelles, en améliorant notre compréhension des processus naturels et anthropiques et de leurs effets sur la biodiversité à différentes échelles. Le projet fournira des connaissances essentielles pour le choix des outils d'action appropriés à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité quel que soit le niveau administratif.

Tous ces résultats seront synthétisés pour fournir des outils méthodologiques, des bases de données et des recommandations de gestion de la biodiversité, qui seront disponibles pour une multitude d'utilisateurs dans un format facile à utiliser – le « SCALETOOL » – via un portail Internet. Les résultats de SCALES seront disponibles en accès libre sur Internet et feront l'objet de rencontres entre scientifiques et politiques. Ils seront destinés à un large public : décideurs politiques variés, représentants du secteur public, ONG, scientifiques, et le grand public aux niveaux international, national et local.



Moteurs de la perte de la biodiversité à différentes échelles

ACRONYME :
SCALES

COORDINATEUR :
Helmholtz Centre for Environmental Research, Allemagne

BUDGET TOTAL DU PROJET :
9 925 715 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
6 995 640 €

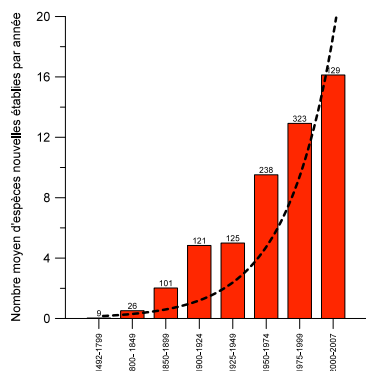
DURÉE DU PROJET :
4 ans et 11 mois

DATE DE DÉMARRAGE :
01/05/2009

DATE DE CLÔTURE :
30/03/2014

CONTACT :
Emmanuelle PORCHER
Muséum national d'histoire naturelle
+ 33 (0) 1 40 79 53 61
porcher@mnhn.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
28 partenaires de 19 pays



Nombre moyen d'espèces exotiques d'insectes établies en Europe selon les périodes

INVENTAIRE DES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES EN EUROPE

Delivering Alien Invasive Species Inventories for Europe

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les invasions biologiques par des espèces exotiques sont désormais reconnues comme une composante essentielle du changement global modulé par l'activité humaine. Elles sont considérées comme une des causes principales de diminution de la biodiversité. Cependant, on ne disposait jusqu'à présent d'aucune vision globale de leur importance et de leur impact sur le continent européen.

Le but du projet DAISIE, qui associait des spécialistes de chacun des groupes animaux et végétaux, était de fournir un inventaire de l'ensemble des espèces exotiques déjà présentes en Europe dans les milieux terrestres, marins et d'eau douce, incluant des données sur leur distribution, répartition, leur date d'arrivée dans chaque pays, leur aire d'origine, les voies et commodités associées à leur invasion, les habitats colonisés et leur impact écologique et économique, sous la forme d'une mise en ligne sur Internet, accessible aux décideurs comme au grand public. Un autre objectif était de créer un registre des experts disponibles au plan européen et mondial pour chaque groupe d'organisme envahissant ou pour les milieux concernés.



ACRONYME :
DAISIE

COORDINATEUR :
NERC
Centre for Ecology & Hydrology,
Grande Bretagne

BUDGET TOTAL DU PROJET :
2 700 784 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
2 400 000 €

DURÉE DU PROJET :
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/02/2005

DATE DE CLÔTURE :
31/01/2008

CONTACT :
Dr Alain ROQUES
INRA
+ 33 (0) 2 38 41 78 58
alain.roques@orleans.inra.fr

SITE WEB :
www.europe-aliens.org

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
19 partenaires de 15 pays

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le projet a associé plus de 100 collaborateurs de toute l'Europe, taxonomistes des différents groupes animaux et végétaux et écologistes locaux, afin de croiser les données obtenues à l'échelle européenne sur la présence d'espèces exotiques et celles obtenues au niveau local. Plus de 1000 experts se sont associés au registre DAISIE. L'INRA a eu la responsabilité de coordonner le travail concernant les champignons et les invertébrés terrestres et a participé à l'inventaire des plantes et vertébrés exotiques.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Le premier inventaire continental des espèces exotiques établies en Europe a mis en évidence la présence de plus de 11 000 espèces exotiques animales et végétales, et montré l'augmentation exponentielle des introductions en relation directe avec la mondialisation (même si les rythmes sont différents selon les groupes). La majorité de ces introductions sont accidentelles pour les invertébrés mais en revanche délibérées pour nombre de vertébrés et de plantes. Cependant, la majorité des espèces introduites reste confinée aux habitats liés à l'activité humaine et ont relativement peu colonisé les milieux naturels ou semi-naturels comme les forêts. Des différences importantes apparaissent également entre pays européens, le nombre d'espèces exotiques apparaissant positivement lié aux variables socio-économiques. Un livre « Handbook of alien species in Europe » a été publié sous la responsabilité du collectif « DAISIE » afin de présenter la plupart de ces résultats. Deux chapitres de cet ouvrage (champignons et invertébrés terrestres) sont coordonnés par des chercheurs français de l'INRA.

Ces résultats ouvrent de nombreuses possibilités de travail, notamment pour la caractérisation de conditions éventuellement facilitatrices des invasions. L'Unité INRA de Zoologie Forestière d'Orléans aura aussi la responsabilité de gérer et mettre à jour la base de données sur les invertébrés terrestres exotiques en Europe.

UN RÉSEAU DE RECHERCHE À LONG TERME SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES

A long-term biodiversity, ecosystem and awareness research network

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le contexte renvoie à la perte de biodiversité liée aux activités humaines et aux changements climatiques.

Ce réseau d'excellence (REX) a pour but de créer un support de recherche interdisciplinaire et à long terme traitant des relations complexes entre les écosystèmes, la biodiversité et la société.

Les objectifs sont :

- De fournir un support aux politiques et à leur évaluation.
- De permettre la conservation et l'usage durable de la biodiversité dans l'Union européenne.
- De faciliter la collecte et la gestion de l'information sur les problèmes relatifs à la biodiversité.

Le réseau développe de nouvelles façons d'intégrer les systèmes écologiques et les systèmes sociaux, notamment par la structuration d'un réseau de plateformes de recherche à long terme (Long Term Socio-Ecological Research).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les activités du réseau ont reposé sur deux types d'activités : premièrement, des ateliers ont été organisés pour développer des méthodes de création de bases de données et de cahiers des charges de sites de recherche à long terme. Deuxièmement, des petits projets ont permis à quelques équipes de tester de nouvelles méthodes d'appréhension de la biodiversité du point de vue écologique ou de l'action publique.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les résultats principaux sont :

- La création du réseau LTER-Europe (<http://www.lter-europe.net/>) qui a deux objectifs :
 - être une vitrine des recherches à long terme en cours sur la biodiversité, en proposant une base de métadonnées sur les projets.
 - faciliter les projets de recherche inter-sites.
- L'ouverture d'un centre de presse international sur la biodiversité (www.biodiversityresearch.net/)
- La mise en place d'une école d'été sur la biodiversité.
- La constitution d'un consortium ALTER-Net : A consortium of excellence in biodiversity, ecosystem and awareness research – pour continuer les activités depuis le 1^{er} avril 2009. Le secrétariat en est assuré par NINA (The Norwegian Institute for Nature).



ACRONYME :
ALTER-NET

COORDINATEUR :
**Centre for Ecology and Hydrology
Lancaster Environment Centre,
Grande-Bretagne**

BUDGET TOTAL DU PROJET :
26 140 000 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
10 M €

DURÉE DU PROJET :
5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/04/2004

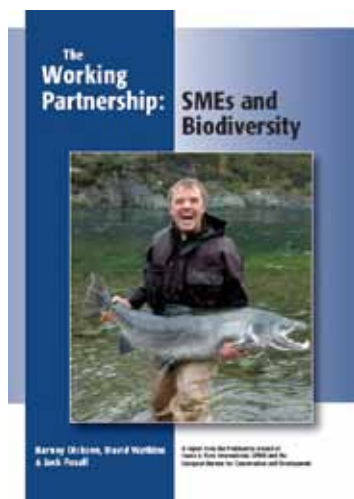
DATE DE CLÔTURE :
31/03/2009

CONTACTS :
**Terry PARR
Centre for Ecology and Hydrology
Lancaster Environment Centre
+ 44 (0) 1524 595832
twp@ceh.ac.uk**

**Jacques BAUDRY
CAREN/CNRS
+33 (0) 2 23 48 56 21
jbaudry@rennes.inra.fr**

SITE WEB :
www.alter-net.info

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
27 partenaires européens de 17 pays



Rapport final du projet

ACRONYME :
PROBIOPRISE

COORDINATEUR :
Fauna & Flora International, Grande-Bretagne

BUDGET TOTAL DU PROJET :
649 581 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
649 581 €

DURÉE DU PROJET :
1 an et 10 mois

DATE DE DÉMARRAGE :
01/10/2005

DATE DE CLÔTURE :
31/08/2007

CONTACT :
Suzanne TOM
Fauna & Flora International
+ 44 (1 223) 579 466
suzanne.tom@fauna-flora.org

SITE WEB :
www.efmd.org/probioprise

- PRINCIPAUX PARTENAIRES :
- **European Bureau of Conservation and Development, Belgique**
 - **European Foundation for Management Development (EFMD), Belgique**

CRÉATION D'UNE PLATEFORME EUROPÉENNE POUR LES PME ET LES AUTRES ACTEURS POUR DÉVELOPPER UN PROGRAMME DE RECHERCHE POUR LES ENTREPRISES RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ

Creating a European Platform for SMEs and other stakeholders to develop a research programme for pro-biodiversity business

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Il existe de nombreuses Petites et moyennes entreprises (PME) en Europe qui contribuent à la conservation de la biodiversité. Elles le font de manière variée et souvent innovante.

Le projet PROBIOPRISE avait deux objectifs. Le premier était de mieux connaître ces « entreprises respectueuses de la biodiversité » (pro-biodiversity entreprises, ou PBE) ; leur apport réel, et leurs motivations. Il s'agissait aussi de mieux cerner les opportunités et les contraintes commerciales inhérentes à l'utilisation durable de la biodiversité terrestre, marine et des eaux douces pour les PME, surtout dans les zones écologiquement sensibles.

Le deuxième consistait à déterminer comment mieux impliquer les PME pour atteindre l'objectif biodiversité 2010 de l'UE. Des résultats intéressants ont été obtenus grâce à la mise en place d'une plateforme d'acteurs permettant de partager les connaissances, d'élaborer un programme de recherche sur les opportunités et contraintes dans l'utilisation durable de la biodiversité par les PME, et de diffuser les acquis du projet. Les conclusions de cette partie furent particulièrement utiles aux décideurs politiques.

Ce travail d'analyse des entreprises respectueuses de la biodiversité a permis l'émergence d'autres questions essentielles aux futures prises de décision politiques.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Ce projet s'est principalement appuyé sur des ateliers et des études de cas. Quatre ateliers ont été organisés en 2006, chacun ayant pour thème un écosystème : **les forêts, les zones humides et les prairies, les zones marines et les zones côtières**. Plus de cinquante PME ont participé à ces ateliers.

Quinze études de cas ont été menées : treize sur des entreprises individuelles, une étude comparative de deux entreprises et une étude sur un Parc national qui travaille avec de nombreuses PME.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Le projet a montré que l'implication du dirigeant d'entreprise dans la protection de la biodiversité n'était une condition ni nécessaire, ni suffisante pour dire que cette entreprise apporte une réelle contribution à la biodiversité.

Les marchés dans lesquels les PBE sont impliquées sont souvent initiés par les États, qui sont les premiers consommateurs de biens et services, régulateurs de la biodiversité, sources de financements et pépinières de PBE.

Il y a de nombreux autres facteurs qui peuvent faciliter l'engagement des PBE dans la protection de la biodiversité. Parmi ceux-ci, la connaissance, l'expertise et la recherche ; le travail en réseau ; la disponibilité et le recrutement de personnel disposant d'une formation appropriée.

Cette étude n'était que préliminaire. Afin de promouvoir le rôle que peuvent jouer des PME dans l'atteinte de l'objectif biodiversité 2010, il sera nécessaire de répondre à plus de questions, lesquelles sont précisées dans le rapport final de PROBIOPRISE, disponible sur le site web du projet.

RÉSEAU D'EXCELLENCE EUROPÉEN POUR L'ANALYSE DES ÉCOSYSTÈMES MARINS

European network of excellence for ocean ecosystems analysis

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Non seulement la surexploitation des ressources marines par l'Homme perturbe profondément les écosystèmes marins, mais le réchauffement climatique à l'échelle planétaire accentue leur dérive. Le Réseau d'excellence EUR-OCEANS avait pour objectif de mettre en œuvre un effort de modélisation des écosystèmes marins jamais égalé pour mieux prévoir l'évolution des écosystèmes marins face aux changements climatiques. EUR-OCEANS a étudié les réactions des systèmes marins à l'échelle globale et régionale, cette dernière étant centrée sur des écosystèmes importants en raison de leur sensibilité aux changements climatiques et/ou de leur importance pour les pêches: l'Atlantique Nord et ses mers adjacentes (Méditerranée et Baltique), les océans polaires (Arctique et Antarctique) et les systèmes d'upwelling côtiers du Portugal à l'Afrique du Sud. EUR-OCEANS a mis en place un Réseau de 13 aquariums européens, qui a assuré la diffusion des découvertes scientifiques à destination d'un grand public (environ 13 millions de visiteurs par an).

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

EUR-OCEANS a développé ses activités suivant 3 grandes composantes :

- Activités d'intégration, visant à atteindre l'objectif structurel du réseau : communication interne et externe (Newsletter, site Web, brochures, etc.), partage et utilisation conjointe des infrastructures de recherche des différents membres, mise en réseau des différentes stations d'observation marine européennes, développement d'un portail Web d'accès aux bases de données des projets européens dans le domaine marin, sauvetage et traitement de données, interfaçage et couplage de modèles, modélisation à l'échelle de la planète Terre, modélisation des couplages océan atmosphère.
- Activités de recherche menées conjointement, fondées sur les 3 grands thèmes scientifiques d'EUR-OCEANS : écosystèmes « end-to-end » bio géochimie, approche écosystémique des ressources marines.
- Activités de diffusion de l'excellence : formation de jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants) et de techniciens ; communication vers les décideurs et les utilisateurs des résultats du projet ; présentation des avancées, des questions et des enjeux au grand public via le réseau d'aquariums (films, conférences de presse, activités éducatives, expositions, etc.).

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

EUR-OCEANS a permis de fédérer des organismes de recherche qui n'avaient pas auparavant l'habitude de travailler ensemble : bio géochimistes, experts des systèmes pélagiques (milieux de pleine eau), et de l'exploitation des ressources marines.

Il a par ailleurs contribué à de nombreux progrès scientifiques majeurs, tels que :

- La démonstration que le puits océanique de CO₂ atmosphérique est en train de s'affaiblir dans l'Atlantique et dans l'Austral (voire de disparaître pour ce dernier).
- La démonstration de l'importance de l'acidification de l'océan induite par la pénétration active du dioxyde de carbone atmosphérique dans les eaux de surface.
- Construction d'une approche écosystémique de l'exploitation des ressources marines, permettant d'envisager les conditions d'un développement durable.
- Contribution au récent rapport du GIEC sur le changement climatique pour ce qui est des impacts sur les océans.

Le Consortium EUR-OCEANS a été fondé en juillet 2008 par certains membres du Réseau d'excellence. Les activités du Consortium ont officiellement démarré le 1^{er} janvier 2009, et l'IRD a été choisi comme coordinateur.



Membres du Consortium



ACRONYME :

EUR-OCEANS

COORDINATEUR SCIENTIFIQUE :

Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM, unité mixte CNRS/Université de Bretagne Occidentale), France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

30 M€

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

10 M€

COFINANCEMENTS :

membres du réseau : 20 M€

DURÉE DU PROJET :

4 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/2005

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2008

CONTACT :

Paul TREGUER

Directeur scientifique d'EUR-OCEANS

+ 33 (0) 2 98 49 86 64

paul.treguer@univ-brest.fr

SITE WEB :

www.eur-oceans.eu/index.php

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- IRD, Ifremer, CNRS, Océanopolis (France)
- AWI, IFM-GEOMAR, MPG (Allemagne)
- CNRS, SZN (Italie) • IMR, université de Bergen (Norvège) • CSIC, IEO (Espagne)
- NERC, PML (Royaume-Uni)

Au total 61 partenaires de 25 pays différents



Zygène cendrée

© L. Baliteau MNJHF



Diversité de papillons

© L. Baliteau MNJHFJPG

LES PAPILLONS BIO-INDICATEURS

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'objectif de ce projet était de parvenir à réaliser un outil de sensibilisation sur la diversité et l'importance patrimoniale des papillons, leur biologie et leur écologie en Aveyron. L'outil « Les papillons bio-indicateurs » présentera une vision synthétique, abordable pour des publics non spécialisés.

Cet outil s'inscrit dans la continuité des expositions *Sous la loupe* et *Histoire d'une Bûche* (réalisées en 2003 et 2007) dont la pertinence des outils et la qualité des animations proposées (livret adressé sur simple demande) avaient été particulièrement appréciées par les inspecteurs de l'Éducation nationale, les conseillers pédagogiques, mais aussi par les directeurs d'écoles et de collèges.

À l'occasion des animations proposées aux scolaires et au grand public, certains outils des expositions *Sous la loupe* et *Histoire d'une Bûche* pourront être associés.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

L'exposition sur les papillons bio-indicateurs se compose de 8 panneaux aquarellés, tel le modèle ci-contre (1 m sur 70 cm), 1 dossier documentaire, 1 dossier pédagogique, 2 livrets pédagogiques pour 2 niveaux (cycle 2 et cycle 3) ainsi que 8 outils associés aux panneaux (maquettes à construire, déguisements du papillon, puzzles, draps paysages, accueillir et préserver les papillons).

Cet outil est modulable et transportable facilement pour réaliser des animations auprès des scolaires.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

L'exposition itinérante *Les papillons bio-indicateurs* permettra de sensibiliser sur la diversité et l'importance patrimoniale des papillons, leur biologie et leur écologie en Aveyron et Midi-Pyrénées.

Des animations seront proposées en concertation avec l'inspection de l'Éducation nationale, les conseillers pédagogiques et les directeurs d'écoles et de collèges.

Une autre partie consiste à sensibiliser le grand public et les différents acteurs du département de l'Aveyron, de Midi-Pyrénées et plus largement en Europe.

À NOTER : l'expérience acquise lors du montage et du suivi des deux autres expositions itinérantes a permis d'acquérir de l'expérience sur la conception et la réalisation de ce modèle d'outil. Les supports ont été adaptés en fonction des demandes du public et des partenaires. L'originalité de cet outil d'éducation à l'environnement assure le soutien financier des différents partenaires. Il est difficile de trouver des matériaux adaptés pour la réalisation qui associent l'artistique et l'esthétique à une utilisation et une itinérance régulières. Afin de répondre au mieux aux demandes, ce nouvel outil sera dupliqué en 2 exemplaires.

La maison natale de Jean-Henri Fabre permet de mieux faire connaître son œuvre, elle organise toute manifestation susceptible de vulgariser la dite œuvre. Elle sensibilise le public à l'environnement par des visites, des animations pédagogiques et la création d'outils. La maison natale de Jean-Henri Fabre s'occupe des études et des suivis d'insectes (papillons et espèces protégées) en Aveyron.

COORDINATEUR :

Maison natale de Jean-Henri Fabre, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

30 000€

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

6 000€

COFINANCEMENTS :

Région Midi-Pyrénées : 9 000€

Conseil Général de l'Aveyron : 9 000€

Les Amis de Jean-Henri Fabre : 6 000€

DURÉE DU PROJET :

1 an

DATE DE DÉMARRAGE :

01/06/2008

DATE DE CLÔTURE :

30/06/2009

CONTACT :

Lucas BALITEAU

Maison natale de Jean-Henri Fabre

+ 33 (0) 5 65 58 80 54

jeanhenri.fabre@wanadoo.fr

SITE WEB :

www.maison-natale-jeanhenrifabre.eu

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

• CPIE du Rouergue

ESTIMATION DE LA RICHESSE GÉNÉTIQUE DES RESSOURCES AMAZONIENNES DU VIVANT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La région Guyane, couverte à 90 % par de la forêt primaire, constitue un réservoir mondial de diversité zoologique, floristique et microbienne. La connaissance des mécanismes génétiques et biochimiques qui déterminent (et résultent de) l'interaction entre les organismes et leur environnement permet d'aborder le sujet de la gestion et de l'exploitation durable des ressources du vivant. Le projet a pour objectif d'établir une base de données de la diversité génétique et biochimique des écosystèmes naturels de Guyane, représentative de l'ensemble des territoires et des écosystèmes de la région. Cette base de données permettra d'établir une première évaluation des tendances générales de la diversité génétique et biochimique. Elle constituera la base pour les décisions du gestionnaire. Une caractérisation génétique et biochimique systématique sera faite en particulier sur l'ensemble des ressources biologiques de Guyane chez les plantes, les micro-organismes et les animaux. Ces données permettront de comprendre comment la diversité génétique peut être utilisée et gérée.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Établissement du réseau des sites d'échantillonnage : un réseau de sites d'échantillonnage le plus exhaustif possible sera établi sur l'ensemble de la région. Des échantillons d'organismes représentatifs de chaque écosystème seront récoltés et traités pour isoler l'ADN et les enzymes.

Typage enzymologique à haut débit des écosystèmes guyanais : la teneur en enzymes opérant la dégradation du bois et de la litière, sera mesurée sur des échantillons de champignons récoltés; 50 000 caractérisations seront obtenues, pour identifier les champignons plus adaptés à l'extraction des ressources chimiques des matériaux naturels.

Génotypage à haut débit des écosystèmes guyanais : des échantillons de plantes, micro-organismes et animaux seront caractérisés génétiquement pour évaluer la diversité des différentes communautés biologiques et identifier les sites avec la plus grande diversité (100 000 génotypes sont attendus).

Identification des tendances de la diversité génétique et biochimique : ces données seront couplées avec les données écologiques disponibles à l'échelle régionale, permettant ainsi de mettre en évidence les relations entre diversité génétique, biochimique et conditions environnementales et ce, afin de comprendre les bases écologiques de la diversité et d'en prévoir les changements à court et moyen terme.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Ce projet devrait permettre d'obtenir les résultats suivants :

- Cartographie du réseau de sites d'échantillonnage de la diversité génétique.
- Échantillons de tissus biologiques pour l'isolement de l'ADN et des enzymes.
- Bases de données de la diversité biochimique (50 000 données) et génétique (100 000 données).
- Analyse de la distribution de la diversité biochimique et génétique en relation avec les données environnementales.
- Estimation des valeurs d'héritabilité génétique des traits fonctionnels.
- Marqueurs génétiques pour la traçabilité.
- Identification des sites à forte diversité génétique.
- Modélisation de l'évolution de la diversité en fonction des changements environnementaux.
- Description des communautés fongiques et mise en relation avec les caractéristiques génétiques (richesse en espèces) et le substrat.



faune amazonienne en Guyane française

Jean-François Molz, CIRAD

ACRONYME :

ENERGIRAVI

COORDINATEUR :

INRA Guyane Technopole, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

784 600 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

485 600 €

COFINANCEMENTS :

État : 40 000 €

DURÉE DU PROJET :

3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/2009

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2011

CONTACT :

Ivan SCOTTI

INRA

+ 33 (0) 5 94 32 92 74

ivan.scotti@cirad.fr

SITE WEB :

www.ecofog.gf/fr/programmes/index.htm



Arrachage manuel de l'*Opuntia*

© RNN du Mas Larrieu



COORDINATEUR :
Réserve naturelle nationale du Mas Larrieu,
France

BUDGET TOTAL DU PROJET :
73 500 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
29 420 €

COFINANCEMENTS :
Région Languedoc-Roussillon : 18 387 €
État : 25 743 €

DURÉE DU PROJET :
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/01/2008

DATE DE CLÔTURE :
31/12/2010

CONTACT :
Stéphane KATCHOURA
Conservateur de la RNN du Mas Larrieu
+ 33 (0) 4 68 95 34 53
rn.larrieu@mairie-argelles-sur-mer.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
• Dren Languedoc-Roussillon
• Région Languedoc-Roussillon
• Conservatoire botanique national de
Porquerolles – Antenne de Montpellier.

PRÉSERVATION DES ESPÈCES ET HABITATS DUNAIRES PAR LE CONTRÔLE DES PLANTES EXOTIQUES À CARACTÈRE ENVAHISSANT

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du mas Larrieu a le devoir de protéger le patrimoine original de la réserve naturelle et de stopper la dégradation de ce biotope. La partie duniaire concernée par cette opération est un habitat naturel d'intérêt communautaire, inscrit sous le titre « Dunes fixées du littoral méditerranéen du *Crucianellion maritimae* » (code 16.223 de Corine Biotope et code 2210 de EUR 15/2), de la directive 92/43/CEE dite « Habitats » et qui encourage les États membres à prendre des mesures de protection.

La réserve naturelle est ouverte aux implantations d'espèces nouvelles, introduites par l'homme et à caractère envahissant. Elle a déjà été victime de la colonisation des cours d'eaux par la tortue de Floride (*Trachemys sp.*) et par le ragondin (*Myocastor corypus*). Les espèces floristiques locales sont très vulnérables à l'installation et à la colonisation des habitats naturels par les « pestes végétales ». De telles installations ont été nombreuses dans l'histoire du site : la colonisation des terrains « laminés » par la canne de Provence (*Arundo donax*) et le baccharis (*Baccharis halimifolia*) suite à la crue de 1940, le fort développement du figuier de barbarie (*Opuntia sp.*) dans les années 1970 et plus récemment, l'implantation du séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) et de la jussie (*Ludwigia sp.*) ou encore la colonisation des anciennes cultures par le baccharis et le muguet des pampas (*Salpichroa organifolia*).

En 1999, l'inventaire botanique identifiait plus de 9 % des plantes inventoriées sur le site comme étant des espèces introduites. Au vu des densités présentes sur la zone à traiter (plus de 18 500 pieds d'opuntia sur une surface de 12 hectares), le gestionnaire a programmé une intervention avant l'appauvrissement de la richesse floristique de ce milieu.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le programme des travaux suivra le calendrier suivant
2008 :

- Arrachage manuel de l'*Opuntia sp.* (figuier de barbarie) dans la partie sud du site.
- Contrôle et arrachage des repousses de la partie traitée en 2007.
- Cartographie et arrachage du séneçon du Cap sur l'ensemble du site.
- Cartographie de l'opuntia en partie centrale (cf. cartographie).

2009 :

- Arrachage de l'*Opuntia* dans la partie centrale (cf. cartographie).
- Contrôle et arrachage des repousses des parties traitées en 2007 et 2008.
- Cartographie et arrachage du séneçon sur l'ensemble du site.

2010 :

- Contrôle et arrachage des repousses des parties traitées en 2007-2009.
- Cartographie et arrachage du séneçon sur l'ensemble du site.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Ce projet permettra l'élimination totale de l'*Opuntia* et du séneçon du massif duniaire du site, et donc la préservation des espèces et des habitats dunaires de ce milieu protégé.

VALORISATION SOCIOÉCOLOGIQUE DE LA COLLINE DE PLANOISE

CONTEXTE ET OBJECTIFS

La colline de Planoise (zone ZNIEFF) est située au Sud-Ouest de Besançon. Sa situation est caractérisée par la proximité immédiate du quartier de Planoise (plus de 30000 habitants). La colline comporte de nombreuses marques d'anthropisation, plus ou moins anciennes, qui l'ont façonnée (culture de la vigne et des vergers, chemins ruraux, défense militaire...).

Le projet d'aménagement du Parc rrbain de Planoise vise à préserver et à valoriser le patrimoine naturel et paysager de cet espace périurbain. Il vise plus précisément :

- La pérennité des sites, des milieux et des paysages.
- La conservation/restauration des habitats naturels ou semi-naturels, alliée à une amélioration de la diversité biologique.
- Une meilleure prise en compte de l'environnement par les habitants des environs.
- La mise en valeur des différents points de vue.
- La création et la restauration de sentiers balisés de promenade et de découverte.
- La restauration du patrimoine rudéral bâti (les murgers, une ancienne caborde...).
- L'équilibre entre la fréquentation des espaces et leur préservation.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Études du milieu

- L'inventaire des milieux et peuplements, adopté en 2006.
- L'inventaire naturaliste, faunistique et floristique sur les différentes parcelles identifiées, hors régime forestier.
- La cartographie des habitats précisant les espèces d'intérêt patrimonial.
- L'élaboration de propositions de gestion et de restauration.

Aménagements spécifiques à la colline de Planoise

- Des travaux conservatoires ou de restauration de zones d'intérêt écologique.
- L'ouverture et la restauration de sentiers de petite randonnée.
- Le dégagement ponctuel et la mise en valeur de points de vue paysagers.
- La valorisation d'éléments patrimoniaux sur la colline, en particulier des témoins du réseau de murs de pierre formant une succession de terrasses.
- La mise en place d'une signalétique directionnelle sobre, adaptée, en bois
- L'installation d'une signalétique informative et pédagogique.

Aménagements et réalisation de documents pour l'ensemble des collines bisontines

- Un complément de signalétique directionnelle.
- L'édition de documents d'information relatifs aux cheminements et au patrimoine.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

L'ensemble du projet permettra de renforcer l'attractivité du site et la notoriété de la ville de Besançon et de ses environs. En incitant et en structurant la fréquentation de cet espace, le projet renforce l'appropriation de la valeur du patrimoine naturel proche de la ville par les habitants.

Les différents travaux de restauration des espaces naturels seront réalisés en s'appuyant sur les études menées et permettront de renforcer la fonctionnalité écologique du site.



Collines environnantes de Besançon

COORDINATEUR :

**Mairie de Besançon,
Direction des espaces verts, France**

BUDGET TOTAL DU PROJET :

100 335 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

40 134 €

COFINANCEMENTS :

**Département du Doubs : 8 192 €
Ville de Besançon : 52 009 €**

DURÉE DU PROJET :

1 an et demi

DATE DE DÉMARRAGE :

01/06/2007

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2008

CONTACT :

**Michèle MOUNEYRAC
Mairie de Besançon
+ 33 (0) 3 81 41 53 06
michele.mouneyrac@besancon.fr**



Rassemblement des partenaires à la suite de l'approbation du projet



ACRONYME:
LNA

COORDINATEUR:
Parc naturel régional des Caps et
Marais d'Opale (PNRCMO), France

BUDGET TOTAL DU PROJET:
4 771 346 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE:
2 369 672 €

COLLECTIVITÉS LOCALES:
1 053 999 €

AUTRE PUBLIC:
261 947 €

PRIVÉ ET SECTEUR ASSOCIATIF:
311 569 €

COFINANCEMENTS:
Collectivités locales : 1 053 999 €
Autre public : 261 947 €
Privé et secteur associatif : 311 569 €

DURÉE DU PROJET:
5 ans et 3 mois

DATE DE DÉMARRAGE:
01/01/2007

DATE DE CLÔTURE:
31/03/2012

CONTACT:
Capucine CLAYTON-DECLÉMY
PNRCMO
+ 33 (0) 3 21 87 86 32
cclayton-declémy@parc-opale.fr

SITE WEB:
www.parc-opale.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES:
• Kent County Council (Kent Downs Area of Outstanding Natural Beauty, KDAONB) • Nord Nature Chico Mendes • Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais • Les Blongios, la nature en chantiers • Institut catholique de Lille (Faculté Libre des Sciences et des Technologies) • Laboratoire Environnement et Santé) • Centre régional de la propriété forestière Nord-Pas-de-Calais • Espaces naturels régionaux • Dover District Council (White Cliffs Countryside Project) • British Trust for Conservation Volunteers • Woodland Trust • Wildlife Landscapes • Kent Reptile and Amphibian Group • Plantife • Kent Wildlife Trust • Peter Buckley Associates • Kent Downs Valley of Visions • Kent Downs Medway Valley • Kent Downs Kentish Stour

PAYSAGE EN TRANSFORMATION

Landscape and Nature for All

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au fil des projets européens INTERREG précédents, le « Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale » (PNRCMO) et le « Kent Downs Area of Outstanding Natural Beauty » (AOB, équivalent britannique du PNR) ont mis en place un partenariat solide, grâce aux échanges toujours plus nombreux permettant une meilleure connaissance des territoires, de leurs organisations, missions, expériences et savoir-faire.

Ils ont souhaité approfondir ce lien à travers un nouveau projet LNA « Landscape and Nature for All », afin de permettre à de nouveaux partenaires de bénéficier de l'expérience acquise en termes de projet européen INTERREG.

Le projet rassemble 16 partenaires français et britanniques autour d'un objectif unique : « l'amélioration de la valorisation et de la gestion du patrimoine naturel transmanche ». D'autre part, le projet sert de support à l'animation d'un réseau transmanche entre les « Areas of Outstanding Natural Beauty » (AONB) du Sud de l'Angleterre et les Parcs naturels régionaux (PNRs) du Nord-Ouest de la France afin de développer les projets bi ou multilatéraux entre ces organismes dont les objectifs sont très similaires en termes de gestion équilibrée de l'environnement.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les actions ci-dessous permettent de travailler en commun sur la préservation de ce patrimoine naturel transmanche. En premier lieu, le projet a mis en œuvre des actions sur le patrimoine naturel transmanche sur la région, regroupant le PNRCMO et le KDAONB :

- Préservation et amélioration du patrimoine naturel (Habitats et espèces clés, connexions et corridors biologiques).
- Actions d'éducation et de sensibilisation (implication des habitants et acteurs locaux, amélioration des connaissances ; accessibilité pour tous dans les sites naturels).
- Stratégie et recherche.

En deuxième lieu, un réseau transfrontalier « Manche » a été mis en place, reliant les AONB et les PNR.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les principales vertus de ce projet seront de développer des actions transfrontalières qui aboutiront à une meilleure connaissance de ce patrimoine naturel transmanche, à une meilleure protection et gestion et donc à une amélioration de la biodiversité et de la qualité paysagère induite.

Les partenaires seront amenés à poursuivre les échanges franco-britanniques, ne serait-ce que dans leur spécialité ou sur de nouveaux projets de la mission thématique.

Le projet INTERREG permettra de mettre en œuvre un partenariat beaucoup plus large au travers du réseau AONB-PNR grâce auquel des actions communes pourront être développées et les collaborations générées voire amplifiées.

Les effets induits autour de la valeur du patrimoine naturel (développement d'activités économiques durables, bien-être social) se poursuivront bien au-delà des actions du présent projet.

RENFORCER LE RÉSEAU DES ESPACES NATURELS ALPINS

Restoring the web of life

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'objectif majeur d'ECONNECT est de protéger la biodiversité par la mise en place d'un continuum écologique transalpin qui intègre au mieux les régions alpines de forte valeur écologique ayant déjà posé les jalons d'une mise en œuvre de réseaux écologiques à l'échelle de leurs territoires.

Il s'agira d'amplifier la connectivité écologique en surmontant les obstacles physiques (barrières naturelles ou artificielles) et juridiques (législation) en prenant en compte les besoins communs des partenaires du projet pour réaliser localement des actions concrètes de mise en œuvre du continuum. Les retours d'expériences recensés serviront à alimenter un corpus méthodologique et opérationnel qui sera diffusé auprès des acteurs de la gestion de la biodiversité sur l'ensemble de l'Arc alpin.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Communication sur le projet, ses résultats et les réseaux écologiques.
- Regroupement de données: fournir des ressources SIG au projet; rassembler et harmoniser les données spatiales; mise en place de méthodes et outils pour la gestion des métadonnées et des données géoréférencées.
- Vision transalpine: identifier les obstacles anthropiques et écologiques limitant les déplacements d'espèces dans l'espace alpin; évaluer la connectivité et les barrières existant entre leurs habitats.
- Application dans des régions pilotes et premières actions: identifier les obstacles et mener les premières actions dans les zones pilotes; réaliser une carte détaillée et une description de la réalisation du réseau dans les zones pilotes.
- Transfert du savoir faire et des connaissances vers d'autres régions de montagne; sensibilisation des principaux acteurs à tous les niveaux de responsabilités (parties prenantes, gestionnaires, ONG, scientifiques) et à toutes les échelles spatiales (locale, espace Alpin, Europe).

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- Établissement de liens avec des institutions qui s'occupent de l'aménagement du territoire; mise en place des conditions nécessaires au développement de la région alpine.
- Un gain de connaissances sur la nécessité de maintenir et restaurer des réseaux écologiques et leur connectivité.
- Validation des boîtes à outils méthodologiques pour la planification et la mise en œuvre des réseaux écologiques dans tous les pays alpins.
- Recommandations politiques pour les décideurs au niveau local, régional et transnational pour l'examen des besoins et du potentiel des réseaux écologiques.
- Concepts de 6 sites pilotes, avec des approches méthodologiques et des données harmonisées pour mettre en œuvre des actions visant à améliorer, restaurer ou créer de la connectivité écologique.
- Réalisation concrète de premiers liens spatiaux et application de premières mesures dans les sites pilotes.
- Catalogue de mesures adaptées et transférables pour évaluer et réduire les effets des obstacles écologiques.

À NOTER: les projets européens de coopération nécessitent une très bonne concertation en amont détaillant le projet d'une manière précise. Limiter le nombre de partenaires. Assurer les financements nationaux (uniquement les financements publics sont éligibles pour cet interreg).



Visite de terrain

© L. UMEK



ACRONYME :

ECONNECT

COORDINATEUR :

**Veterinärmedizinische Universität Wien,
Autriche**

BUDGET TOTAL DU PROJET :

3 198 240 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

2 285 120 €

DURÉE DU PROJET :

3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/09/2008

DATE DE CLÔTURE :

01/08/2011

CONTACTS :

**Dr Christian WALZER
Université de médecine vétérinaire de Vienne
+43 66 41 05 49 67
chwalzer@eunet.at**

Guido PLASSMANN

**Task Force des espaces protégés
du secrétariat permanent
de la Convention alpine
+ 33 (0) 4 79 26 55 00
guido.plassmann@alparc.org**

SITE WEB :

www.econnectproject.eu

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

**15 partenaires de 6 pays • La Task Force des
espaces protégés du secrétariat permanent de
la Convention alpine agit comme chef de file
du workpackage « mise en œuvre » dans les sites
pilotes • Le Département de l'Isère agit comme
site pilote et le CEMAGREF comme interlocuteur
scientifique et thématique du dossier**



Troupeau de brebis



ACRONYME:
COMMONS

COORDINATEUR:
Office de l'environnement de la Corse (OEC), France

BUDGET TOTAL DU PROJET:
1 491 740 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE:
1 168 561 €

DURÉE DU PROJET:
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE:
01/10/2008

DATE DE CLÔTURE:
30/09/2011

CONTACT:
Charles PASQUALINI
OEC
+33 (0) 4 95 45 04 06
pasqualini@oec.fr

PRINCIPAUX PARTENAIRES:

- La Région Latium et la Région Sicile en Italie
- La Région du Delta de Rhodope en Grèce
- Le Conseil de Majorque et la Région Catalogne en Espagne
- Le groupement des communes du nord de l'Alentejo au Portugal
- La commune de Nitra en Slovaquie
- L'Université de Napoca en Roumanie
- L'Office des forêts de Suède

GESTION DURABLE DES TERRES DES COMMUNS

Common land for sustainable management

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le programme COMMONS « COMMON LAND FOR SUSTAINABLE MANAGEMENT » a pour ambition d'analyser l'évolution des « anciens territoires des communs » (terrains pris à des seigneurs par des paysans au XIV^e siècle) qui connaissent une déprise agricole et l'abandon des anciennes pratiques culturelles liées à une économie agro- sylvo- pastorale en voie de disparition. Ces terres se retrouvent sans aucune réelle gestion ou mise en valeur cohérente. Certains ont alors occupé ces territoires publics pour en faire une utilisation privée à but commercial ou non, et aujourd'hui on constate une utilisation anarchique de ces lieux qui non seulement se révèle souvent dommageable pour le milieu mais qui est surtout la source de problèmes juridiques importants.

Il s'avère donc nécessaire, face à cette situation, d'élaborer une véritable stratégie de protection, de gestion et de mise en valeur de ces sites remarquables. Il convient d'assurer la pérennité et la valorisation de ce capital nature et ce, à travers une gestion concertée, mise en place par les différents partenaires institutionnels.

L'objectif premier est donc dans un premier temps de réfléchir à la mise en œuvre de procédures juridiques visant à donner un statut réel aux nouveaux occupants de ces territoires. Puis, face à l'abandon de l'espace rural et l'arrivée de nouveaux modes de gestion, de déterminer les nouveaux usages liés à ces espaces de manière à concilier la protection de l'environnement et le développement économique local (nouvelles demandes touristiques...) afin de préserver la biodiversité et de prévenir les risques naturels.

En réalité c'est une réelle mutation qu'il faut opérer, non seulement de ces espaces mais surtout une mutation des pratiques et des usages et ceci dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique concertée à l'échelle régionale.

Les objectifs spécifiques du projet sont de :

- Comparer les politiques publiques et les différentes stratégies de gestion des espaces naturels.
- Comprendre et identifier les mesures de gestion déjà existantes.
- Identifier les bonnes pratiques et définir des orientations de gestion.
- Créer des outils d'aide à la décision.
- Valoriser et étendre la connaissance.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Les principales activités du programme « COMMONS » se répartissent entre 3 composantes :

- L'échange d'expérience dédié à l'identification et à l'analyse de bonnes pratiques.

Ce composant comprend l'étude juridique du statut des terres communes et la superposition des réglementations et des protections, la réalisation d'études de cas, des visites d'échange chez les partenaires et le transfert de savoir-faire.

- La communication et la diffusion des résultats.

Deux conférences seront organisées dans le cadre de ce composant et un plan de communication sera élaboré.

- La gestion et la coordination du programme par le chef de file.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Grâce à ce projet, des outils d'analyse de la situation de la terre des communs seront élaborés dans chaque pays et auprès de chaque partenaire au niveau juridique, biodiversité, prévention des risques et modes de gestion (diagnostic, interactions entre les fonctions de ces espaces et les règlements de protection de l'environnement, perspectives d'évolution).

Ces outils seront expérimentés sur les territoires des partenaires et les résultats seront validés et diffusés.

PRAIRIES FLEURIES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES

Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les prairies naturelles riches en flore expriment la typicité du terroir de production des fromages AOC produits dans le massif des Bauges. Elles offrent une souplesse d'exploitation indispensable aux exploitations agricoles locales et apportent des bénéfices pour la santé des animaux. Elles jouent aussi un rôle essentiel pour l'apiculture, en offrant des ressources mellifères indispensables aux abeilles.

Ces surfaces ont tendance à se banaliser ou à disparaître du fait du changement des pratiques agricoles (fauche précoce, fertilisation, utilisation fréquente) ou de l'abandon des pratiques (arrêt de la fauche, boisement).

Le PNR du massif des Bauges avait mis en place sur ses sites Natura 2000 des actions agro-environnementales concernant le pastoralisme (Plan de gestion pastoral). Il a souhaité étendre cette expérience aux autres surfaces herbagères hors Natura 2000 et faire le lien entre son élevage laitier extensif et la biodiversité.

Il s'agit donc d'une mesure agri-environnementale territorialisée (MAET) « prairies fleuries » qui répond aux risques de diminution de la qualité agri-écologique des prairies. Cette mesure repose sur une obligation de résultat agri-écologique. Elle fait appel à la responsabilité et la technicité des agriculteurs pour la préservation de la nature, leur offrant la possibilité de s'engager dans le maintien de la biodiversité en signant un contrat avec l'État rémunéré à 89€/ha/an. L'objectif est le bon état de conservation des prairies d'intérêt communautaires telles que *Mésobromion*, *Arrhenatherion*, *Polygono bistortae* – *Trisetion*, *Adenostyllum* et *Xerobromion*, qui ont tendance à se banaliser.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Cette action revêt un fort caractère expérimental à deux titres :

- Son cahier des charges est non pas construit sur un modèle de prescriptions à réaliser mais sur l'atteinte d'un objectif laissant ainsi aux agriculteurs toute latitude pour y parvenir.
- Elle a vocation à traiter de la préservation de la biodiversité en dehors des sites Natura 2000 prioritaires dans la programmation des mesures agroenvironnementales 2007-2013. La biodiversité recherchée est mesurée par la présence d'au moins 4 fleurs indicatrices parmi une liste établie par des botanistes et agronomes dans chaque tiers de la parcelle. Cette liste de fleurs facilement reconnaissables permet de caractériser de manière simple ces habitats prairiaux d'intérêt communautaire.

En complément de la mesure elle-même, le PNR a mis en place un concours annuel qui récompense la prairie la plus « bio diverse ». Ce concours a permis de faire connaître la mesure et a engendré une saine synergie sur le sujet.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Le projet prévoyait 4000 ha engagés pour 220 contrats. Il atteindra plus vraisemblablement 1700 ha pour 110 contrats, ce qui cependant montre une très bonne réussite et adhésion au projet.

Le résultat obtenu est bien la prise en compte de la biodiversité dans les systèmes d'exploitation en les adaptant éventuellement soit directement au travers des contrats mais plus globalement au travers du projet comme outil de communication.

Comme perspective, le PNR réfléchit maintenant à l'intégration du projet de conservation de la biodiversité prairiale dans l'agriculture du territoire de manière plus globale. Il réfléchit au lien entre richesse floristique, production du lait AOC et qualité fromagère et également au lien entre cette mesure et l'apiculture locale.

À NOTER : les projets de MAET ne se trouvant pas en site Natura 2000 ne sont pas considérés comme prioritaires. Le projet Prairies Fleuries des Bauges a pu bénéficier de son caractère expérimental pour mobiliser des crédits d'État.

Sur ce type de projet, la préparation du plan de financement est donc primordiale et la recherche de partenaires financiers autres que l'État semble nécessaire.



Les plantes indicatrices des prairies fleuries

COORDINATEUR :

Parc naturel régional du massif des Bauges,
France

BUDGET TOTAL DE LA MESURE :

1 500 000 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

825 000 €

DURÉE DES CONTRATS :

5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/05/2008

DATE DE CLÔTURE :

20/04/2014

CONTACT :

Philippe MESTELAN
Parc naturel régional du massif des Bauges
+ 33 (0) 4 79 54 97 54
p.mestelan@parcdesbauges.com

SITE WEB :

www.prairiesfleuries.fr



La commanderie d'Arville



RESPONSABILISER, EXPÉRIMENTER DES STRATÉGIES SOCIALES EN VUE DE L'ORGANISATION, DE L'URBANISATION, DES RESSOURCES, DE LA COOPÉRATION ET DES ÉNERGIES SOUTENABLES

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le contexte international et national interroge le territoire sur la capacité de son développement périurbain actuel à s'inscrire dans un développement durable tout en conservant ses objectifs de compétitivité et d'innovation. Ce type de développement accélère l'utilisation des ressources naturelles (biodiversité, énergie) et épuise les ressources financières. Les Pays Vendômois – Beauce Val de Loire subissent des pressions environnementales (disparition de haies qui menace la biodiversité, pollution liée aux nitrates et aux pesticides, tendance à une monoculture, artificialisation des sols à haut potentiel agronomique) et démographiques (accroissement de la population supérieur à celui des emplois, demande en énergie croissante).

Ce projet LEADER cible la priorité « Gestion responsable des ressources ». Plusieurs objectifs sont poursuivis avec une vision transversale du développement : maîtriser l'utilisation de ressources fragiles, réduire les impacts énergétiques négatifs et créer des circuits rapprochant fournisseurs et consommateurs.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

La stratégie LEADER des Pays Vendômois – Beauce Val de Loire comprend deux grands enjeux : **optimiser** l'usage des ressources et **expérimenter** une économie et des services de proximité. Cette stratégie se décline en 4 axes d'intervention :

- Réduire la pression énergétique : développement de services de proximité, soutien à la télé médecine, mise en œuvre de circuits courts pour une économie de proximité, expérimentation du travail à distance et de téléconférences, mise en place de déplacements alternatifs, utilisation d'énergies renouvelables et de matériaux écologiques dans la construction...
- Optimiser les ressources en respectant la biodiversité : valorisation des ressources énergétiques et agricoles alternatives par l'élaboration d'un plan de gestion des forêts et des cultures qui encourage la gestion durable des ressources naturelles et la régulation du changement de l'utilisation des sols, dans l'objectif de mieux organiser l'étalement urbain et l'artificialisation de sols dans le respect de leur fertilité à long terme.
- Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire savoir : adoption de modes d'organisation économes en énergie, porteurs de nouvelles activités et de lien social (par des études, recherches, actions de formation et élaboration de nouveaux outils afin d'intégrer le développement durable dans la stratégie des entreprises déjà installées sur le territoire) ; informer et sensibiliser le public aux actions de développement durable.
- Développer des outils et démarches collectives de développement durable : généralisation de l'utilisation d'outils de stratégies collectives tels PILOTE 41, le bilan carbone, etc. sur tout le territoire. Établissement d'un cadre référentiel territorial de développement durable s'appuyant sur la création et l'animation d'un centre de ressources ouvert au grand public et la recherche de bonnes pratiques sur le territoire européen.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les principaux effets attendus incluent le renforcement des partenariats publics privés, la mise en œuvre d'un cadre de référence cohérent de développement, le développement d'une économie compétitive de proximité et le maintien de l'élevage, des changements de pratiques et de mentalités favorables au développement durable et l'intégration de la logique du développement durable dans les décisions.

Les résultats attendus de l'axe « optimiser l'emploi des ressources en respectant la biodiversité » incluent la préservation de la biodiversité et la meilleure organisation de l'étalement urbain, de l'artificialisation des sols et du maintien du potentiel agronomique des sols à long terme.

ACRONYME :
RESSOURCES 41

COORDINATEUR :
GAL Pays Vendômois
Beauce Val de Loire, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :
2 934 099 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
1 613 755 €

COFINANCEMENTS :
État : **356 493 €**
Région : **356 493 €**
Département : **250 865 €**
Collectivités locales,
chambres consulaires : **356 493 €**

DURÉE DU PROJET :
7 ans et 8 mois

DATE DE DÉMARRAGE :
16/04/2008

DATE DE CLÔTURE :
31/12/2015

CONTACT :
Adeline ASSERIN
Pays Vendômois
+ 33 (0) 2 54 89 41 19
smpvleader@pays-vendomois.org

LA GESTION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES VIGNES

Management and Conservation of Grapevine Genetic Resources

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Afin de rester productive et compétitive, la viticulture en Europe doit relever trois grands défis : l'innovation, la qualité et la protection de l'environnement. Dans le contexte d'un marché en constante évolution, les viticulteurs ont besoin d'accéder à des ressources génétiques diversifiées afin de pouvoir innover et créer de nouveaux goûts, variétés, produits et marques. Par ailleurs, la demande pour les produits biologiques augmente en Europe, ainsi que les inquiétudes concernant la protection de l'environnement et de la santé : les chercheurs impliqués dans ce projet ont pour objectif d'utiliser les ressources génétiques comme réservoir afin de créer des variétés plus résistantes, permettant de diminuer l'utilisation de pesticides et les impacts négatifs sur l'environnement.

Ce projet vise à répondre à ces défis, rendant disponible une large gamme de ressources génétiques bien caractérisées, dont quelques-unes sont actuellement oubliées, menacées, sous-exploitées ou bien inconnues. Il sera réalisé en collaboration avec des viticulteurs et des organisations professionnelles, assurant la prise en compte de leurs demandes en termes de caractérisation et d'utilisation. Ainsi, un réseau permanent de collectionneurs et chercheurs sera créé, avec une influence importante dans le domaine scientifique des ressources génétiques des vignes.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Le projet GrapeGEN06 s'intéressera à de nouveaux aspects de la génétique des vignes comme l'inventaire des populations sauvages et l'analyse sur site d'anciens cultivars autochtones. Le travail sera réparti suivant deux tâches, chacune subdivisée en plusieurs workpackages (WP) coordonnés par un partenaire.

Acquisition de données et de matériel :

WP1 : données sur la diversité moléculaire (microsatellites d'ADN nucléaire) ; acquisition de ressources européennes. **WP2** : enregistrement de données descriptives primaires et secondaires de cultivars autochtones. **WP3** : évaluation de caractéristiques agronomiques de variétés de raisins anciennes, rares ou négligées. **WP4** : prospection et étude du germoplasme *Vitis sylvestris*, y compris les caractéristiques moléculaires, morphologiques et agronomiques.

Gestion et préservation des ressources génétiques :

WP5 : évaluation des ressources génétiques *Vitis* afin de déterminer l'étendue de la diversité dans les collections et donner une identification unique à chaque cultivar. **WP6** : élargissement et amélioration de la base de données *Vitis* en rentrant des données SSR codées, des données morphologiques et technologiques et en ajoutant des capacités informatiques telles que les comparaisons et extractions automatisées. **WP7** : définition et mise en œuvre d'une stratégie de conservation longue durée (intégrant plusieurs types de conservation : in situ, ex-situ, cryo-préservation) pour la conservation durable des ressources génétiques des vignes européennes.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Les résultats de ce projet faciliteront la recherche sur des variétés plus résistantes et sur la qualité des raisins et du vin, ainsi que le travail sur l'identification des variétés de vin, permettant aux producteurs d'être sûrs de la valeur de leurs produits et d'enregistrer les nouvelles variétés. Cette approche facilitera aussi la diffusion d'information pour les consommateurs sur l'origine des produits finaux.



Vigne sauvage – Inst. botanique Montpellier © S Pico - R Bacilieri



ACRONYME :

GrapeGen06

COORDINATEUR :

INRA, France

BUDGET TOTAL DU PROJET :

1 527 216 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

585 178 €

DURÉE DU PROJET :

4 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/2007

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2010

CONTACT :

Roberto BACILIERI

INRA

+ 33 (0) 4 99 61 22 53

bacilieri@supagro.inra.fr

SITE WEB :

www1.montpellier.inra.fr/grapegen06

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

24 partenaires de 17 pays



GÉNOTYPAGE POUR LA CONSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES RIZ EUROPÉENS

*Genotyping for the Conservation and Valorisation
of European Rice Germplasm*

ACRONYME :
EURIGEN

COORDINATEUR :
Parco Tecnologico Padano Foundation, Italie

BUDGET TOTAL DU PROJET :
1 639 698 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
768 660 €

DURÉE DU PROJET :
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/03/2007

DATE DE CLÔTURE :
28/02/2010

CONTACT :
**Dr Nourollah AHMADI
CIRAD
+ 33 (0) 4 67 61 57 41
ahmadi@cirad.fr**

SITE WEB :
www.eurigen.net

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- Istituto Sperimentale per la Cerealicoltura
- Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement (CIRAD) • National Agricultural Research Foundation (NAGREF) • Faculdade de Ciências da Universidade de Lisboa (FCUL)
- National Institute of Agriculture Botany

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Un projet soutenu par l'UE avait permis l'établissement d'une collection des variétés de riz utilisées dans les programmes de sélection de riz en Europe, ainsi que la caractérisation de cette collection sur le plan agronomique et des qualités du grain.

Le projet EURIGEN a pour objectif d'approfondir la caractérisation de cette collection en établissant des liens entre la diversité phénotypique et la diversité génotypique. Les données rassemblées devraient faciliter le recours à la sélection assistée par marqueurs moléculaires et permettre ainsi, d'accélérer le processus de création de nouvelles variétés plus adaptées aux contraintes agronomiques (salinité des sols, réduction des disponibilités en eau pour la riziculture, nécessité de réduire l'utilisation de pesticides,...) et aux demandes du marché.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Multiplication des semences de la collection des ressources génétiques des riz (450 accessions) et distribution aux partenaires du projet pour les différentes caractérisations.
- Génotypage des 450 accessions au moyen de marqueurs moléculaires SSR.
- Constitution d'une sous-collection adaptée aux études d'association.
- Phénotypage de 200 accessions de la sous-collection pour la tolérance à la salinité et la résistance à la pyriculariose.
- Génotypage ciblé de cette sous-collection, autour de gènes candidats pour la tolérance à la salinité en vue d'études d'association ciblée.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- Constitution d'une base de données sur les ressources génétiques des riz européens dans le cadre de la mise en place d'un centre de ressources biologiques du riz.
- Identification d'accessions porteuses des « meilleurs » allèles pour un ensemble de caractères agronomiques.
- Identification de marqueurs moléculaires associés aux « meilleurs » allèles pour ces mêmes caractères agronomiques.

VERS DES RACES RÉGIONALES AUTO-MAINTENUES DURABLEMENT EN EUROPE

Towards Self-Sustainable European Regional Cattle Breed

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Depuis le début des années soixante-dix, on a pris conscience des dangers liés à la disparition des races animales domestiques. Des actions de conservation ont été initiées depuis lors, en particulier pour ce qui concerne l'espèce bovine dans les différents pays d'Europe. Ce projet vise à aider à la conservation et au développement des races locales bovines.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

WP1 : étude d'une ou deux races en conservation dans chaque pays partenaire via un questionnaire à destination des éleveurs de ces races et des organismes impliqués dans leur gestion.

WP2 : état des lieux de la cryoconservation et du matériel génétique dans 4 pays du projet.

WP3 : large tour d'horizon à l'échelle européenne des races en conservation.

WP4 : recensement des méthodes et outils de gestion des populations bovines à faibles effectifs.

WP5 : utilisation des résultats des études précédentes pour quelques exemples servant de démonstration.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Édition de « guidelines » pour des programmes de conservation efficaces à destination des gestionnaires de races à faibles effectifs mais aussi aider les politiques au niveau européen concernant les aspects de ressource génétique.

RÔLE DE L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE DANS LE PROJET : l'Institut de l'élevage participe aux différents workpackages du projet et est leader de deux de ces workpackages (2 et 3).



ACRONYME :

EURECA

COORDINATEUR :

Stichting Dienst Landbouwkundig Onderzoek, Pays-Bas

BUDGET TOTAL DU PROJET :

979 056 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

460 098 €

DURÉE DU PROJET :

3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/03/2007

DATE DE CLÔTURE :

28/02/2010

CONTACT :

Delphine DUCLOS

Institut de l'élevage

+ 33 (0) 1 40 04 52 84

delphine.duclos@inst-elevage.asso.fr

SITE WEB :

<http://137.224.129.202/eureca/index.html>

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

Centre for Genetic Resources (Pays-Bas)
• Institut de l'élevage (France) • Università degli Studi di Milano (Italie) • MTT Agrifood Research Finland • Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (Belgique) • Estonian Agricultural University
• National Research Institute of Animal Production (Pologne) • Irish Cattle Breeding Federation • Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (Espagne).



ACRONYME :
EUFGIS

COORDINATEUR :
Biodiversity International, Italie

BUDGET TOTAL DU PROJET :
1 107 721 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
553 860 €

DURÉE DU PROJET :
3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/03/2007

DATE DE CLÔTURE :
28/02/2010

CONTACT :
François LEFÈVRE
INRA
+ 33 (0) 4 32 72 29 01
lefevre@avignon.inra.fr

SITE WEB :
**www.biodiversityinternational.org/networks/
euforgen/EUFGIS/Default.asp**

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- Federal Research and Training Centre for Forests, Natural Hazards and Landscape
- State Forest Tree Improvement Station, Danish Forest and Nature Agency, Ministry of the Environment
- INRA
- National Forest Centre (NLC)
- Slovenian Forestry Institute (SFI)
- Forest Research

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'INFORMATION EUROPÉEN SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

European Information System on Forest Genetic Resources

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Chaque pays est responsable de ses propres ressources génétiques, notamment forestières. Au niveau français, la Commission des ressources génétiques forestières propose au ministère en charge de la forêt, les grandes orientations et les priorités du programme national, dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Lors de la première conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe (Strasbourg, 1990), les États européens se sont engagés à mettre en place une politique coordonnée au niveau européen pour la conservation des ressources génétiques forestières. Le projet EUFGIS doit fournir un outil pour le suivi de ce processus interministériel : un système d'information accessible via Internet regroupant sous une forme standardisée les différents inventaires nationaux des ressources génétiques forestières.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Créer un système d'information, plateforme d'accès internet aux inventaires nationaux de ressources génétiques forestières.
- Établir un réseau de correspondants nationaux à travers 40 pays, chargés d'alimenter le système d'information.
- Définir des critères de sélection des unités de conservatoires retenues par le système d'information ainsi que leurs descripteurs standards.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

À l'issue du projet, un premier jeu de données harmonisées concernant les ressources génétiques d'au moins 20 essences forestières, et couvrant au moins 80 % des pays où celles-ci sont représentées, sera accessible.

Le réseau de 40 correspondants sera établi de façon durable, les personnes auront été formées au système d'information qui pourra ainsi être mis à jour régulièrement, au moins au rythme du processus de la conférence interministérielle sur la protection des forêts en Europe.

RÔLE DE L'INRA DANS LE PROJET : coordination du groupe d'experts pour définir les critères de définition des unités conservatoires (conditions minimales requises) et définir des descripteurs standards.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN VERSANT DE LA MOULOUYA

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Afin de contribuer, avec les différents partenaires, à la mise en place de solutions pratiques, efficaces et durables à différentes problématiques à l'échelle du bassin-versant de la Moulouya (BVM), Enda Maghreb a lancé en 2002 le projet PBREM (Préservation de la biodiversité et des ressources en eau de la Moulouya).

Ce projet s'inscrit en adéquation avec les politiques et instruments, tant nationaux qu'internationaux, en matière de protection de l'environnement. Le montage et les moyens de réalisation mobilisés répondent notamment au souhait d'associer les différents acteurs que sont les collectivités locales (commune de Missour dans la première phase du programme et d'autres communes du bassin-versant dans une seconde phase), le milieu universitaire (université Ibn Tofaïl de Kénitra ; faculté des sciences), le Secrétariat d'État chargé de l'environnement et les services extérieurs des Wilaya et provinces du bassin-versant de la Moulouya.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Étude sur la biodiversité du BVM, et recensement des activités polluantes l'affectant.
- Étude évaluative des émissions de gaz à effet de serre, générées par la dégradation des déchets de quatre villes du bassin-versant, à l'aide de la méthode du Groupe international d'experts sur l'évolution du climat.
- Extension de la capacité du centre de co-traitement des déchets municipaux de Missour (compostage et enfouissement technique des déchets terminaux), accompagnée de formations des techniciens des services municipaux et d'études de répliquabilité sur quatre communes du BVM (Midelt, Guercif, Taourirt et Berkane).
- Réalisation d'études d'impact de la pollution minière sur différents sites du BVM et d'ingénierie pour la conception d'infrastructures de réhabilitation.
- Élaboration d'une monographie environnementale de la commune de Missour.
- Organisation d'un atelier de formulation de la stratégie régionale de protection du BVM.
- Mobilisation des partenaires locaux et nationaux pour la mise en œuvre d'un observatoire régional de l'environnement.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Diagnostic et meilleure appréhension de l'environnement du BVM.

- Diminution des pressions sur l'environnement du BVM par des solutions innovantes pour la valorisation des déchets municipaux, la réduction de la pollution des anciens sites miniers et l'amélioration des pratiques agricoles.
- Appui à la constitution d'un observatoire régional du BVM au service d'une gouvernance environnementale participative.

Il est prévu de concevoir un programme orienté « recherche-action », pour lequel Enda est en phase de concertation avec un certain nombre de partenaires pour son montage technique, institutionnel et financier. Les principales composantes de ce programme sont la mise en place des structures locales opérationnelles de type relais de l'observatoire pour renforcer le système d'information/décision pour le suivi environnemental au niveau local ; le développement de la recherche-action en matière de lutte contre la pollution affectant les ressources du BVM ; la participation à la mise en valeur économique des communes riveraines par la promotion et l'appui aux pratiques de développement durable (agriculture, valorisation et exploitation rationnelle de certaines ressources).

À NOTER : la principale contrainte dans ce projet était d'ordre organisationnel. Elle était liée à son maillage institutionnel impliquant ONG, université, structures gouvernementales et autorités locales. Une plus grande implication institutionnelle aurait pu faciliter le rôle de l'ONG en tant que chef de file dans un tel maillage institutionnel, en vue d'atteindre les ambitions du projet.



Embouchure de la Moulouya © Imad-Cherkaoui

ACRONYME :

PBREM

COORDINATEUR :

Enda Maghreb, Maroc

BUDGET TOTAL DU PROJET :

338 363 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

97 767 €

DURÉE DU PROJET :

3 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/03/2002

DATE DE CLÔTURE :

01/02/2005

CONTACT :

Dr Driss BARRAOUI

Enda Maghreb

+ 212 537 67 1061/62

driss.barraoui@enda.org.ma

SITE WEB :

www.enda.org.ma

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

- Agence espagnole de coopération internationale (AECI) • Secrétariat d'État chargé de l'environnement • Université Ibnou Tofaïl • Commune urbaine de Missour



Participation africaine au fora national, régional et international soutenus par l'ABN



COORDINATEUR :
The Gaia Foundation, Grande-Bretagne

BUDGET TOTAL DU PROJET :
2 318 667 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :
1 750 000 €

COFINANCEMENTS :
Gouvernement suisse : 556 667 €

DURÉE DU PROJET :
5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :
01/01/2005

DATE DE CLÔTURE :
31/12/2009

CONTACT :
Katy CHOKSI
Gaia Foundation
+ 44 20 74 28 00 55
katy@gaianet.org

SITE WEB :
www.africanbiodiversity.org

PRINCIPAUX PARTENAIRES :
• Institute for Sustainable Development (ISD – Éthiopie) • Green Belt Movement (GMB – Kenya) • Biowatch (Afrique du Sud) • GRAIN (Espagne)

RENFORCEMENT DU RÉSEAU AFRICAIN POUR LA BIODIVERSITÉ

Strengthening the African Biodiversity Network

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Fondé par un groupe de scientifiques, militants et organisations de la société civile en 1996 et formalisé en 2002, le Réseau africain pour la biodiversité (African Biodiversity Network – ABN) constitue un réseau de 26 partenaires membres de 12 pays africains. Tous ceux qui sont impliqués dans l'ABN partagent l'objectif commun de protéger la diversité biologique et culturelle africaine.

Les politiques néolibérales de développement se sont étendues en Afrique et les inégalités et la pauvreté ont crû. À travers le monde, les changements climatiques provoqués par l'Homme sont devenus encore plus visibles à cause des événements climatiques sévères qui provoquent des dégâts sur les humains et sur la biodiversité¹. Au milieu de ces changements, beaucoup de communautés africaines rurales luttent pour protéger leurs moyens de subsistance et leurs droits habituels à utiliser et contrôler leurs territoires. Historiquement, les connaissances et pratiques indigènes dans les communautés africaines rurales ont favorisé une utilisation plus équilibrée des ressources naturelles afin que les écosystèmes sains soient entretenus. Ces pratiques traditionnelles protègent les microclimats et la biodiversité et garantissent une meilleure résistance de ces zones face aux changements climatiques. Cependant, ces communautés africaines et leurs pratiques sont menacées par les projets de « développement » économique et d'investissement. L'objectif des partenaires est de renforcer la législation, les politiques et les pratiques qui protègent la biodiversité et d'augmenter les moyens d'existence durables en Afrique, en se concentrant sur la stimulation de la mise en œuvre des accords liés à la biodiversité.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Renforcement des capacités afin de construire des alliances et groupes de coalition avec l'ABN, se focalisant sur le renforcement des connaissances, compétences et rapports africains entre les membres, pour réaliser des actions communes et promouvoir une vision responsable envers l'environnement et les cultures diverses.
- Renforcement des capacités des organisations de la société civile (CSO) à suivre et influencer la mise en œuvre des accords de la Convention sur la diversité biologique sur les droits des communautés et le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, à la fois au niveau des communautés et des gouvernements/parlements.
- Information sur les grandes thématiques du domaine de travail et sur d'autres enjeux cruciaux liés à la biodiversité et aux moyens de subsistance durables.
- Facilitation des actions innovantes et leur répliation afin de catalyser des actions plus étendues.
- Développement de centres de formation par les acteurs clés du réseau.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

- Construction de coalitions et d'alliances
- Soutien des actions des communautés indigènes
- Pouvoir d'influence sur les politiques internationales
- Développement de liens nationaux et régionaux
- Renforcement du travail socioenvironnemental des ONG
- Obtention de fonds pour les partenaires locaux
- Études de cas sur les enjeux cruciaux liés à la biodiversité et les moyens de subsistance durables en Afrique
- Informations diffusées et utilisées pour le lobbying
- Soutien aux processus innovants reconnus comme exemples de bonnes pratiques.

À NOTER : Une partie essentielle de ce projet était le Fonds d'innovation, prévu dans le budget pour répondre à des opportunités importantes pour initier des processus innovants qui n'auraient pas pu être prévus en avance. Ce fonds a donné la flexibilité nécessaire pour l'ABN pour tester et piloter des projets à des moments stratégiques et a permis au réseau de répondre aux opportunités et aux défis lorsqu'ils arrivent.

1. Document de travail « Climate Change and Human Vulnerability », Thow et Blois, mars 2008, réalisé par UNOCHA et CARE International.

COGESTION DES FORÊTS PRIMAIRES DU CORRIDOR FORESTIER DE MAROLAMBO

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Madagascar est réputée pour être un pays à méga biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé d'espèces faunistiques et floristiques. La forêt du corridor de Marolambo (environ 230 000 ha) est un élément important dans l'objectif national de conserver le corridor Nord Sud de forêts primaires humides de Madagascar. La population concernée compte parmi les plus pauvres de Madagascar, avec des revenus annuels inférieurs à 125 euros. Elle est particulièrement dépendante de la forêt; elle pratique l'agriculture sur brûlis et est célèbre pour ses sculptures de bois Zafimaniry, nécessitant une matière première de qualité provenant de ce corridor.

D'une manière générale, l'action va contribuer à la réduction de la pauvreté par la gestion durable des forêts primaires de Madagascar, spécifiquement par le développement d'un système durable de cogestion forestière décentralisée du corridor forestier de Marolambo, qui contribue en même temps à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

Un système de cogestion pour la gestion durable de la forêt sera mis en place par des activités d'information et de sensibilisation des riverains et par la constitution/renforcement de la structure de cogestion. La gestion des forêts périphériques sera transférée aux Communautés de base (COBA) riveraines. Une aire protégée (AP) formelle sera créée au centre des forêts villageoises, appuyée par un Plan participatif d'aménagement et de gestion (PAG) de l'AP en plus de la mise en place des infrastructures de gestion. Le projet assurera un appui technique et financier à la structure de cogestion décentralisée ainsi qu'un appui à la pérennisation financière.

Le maintien des services environnementaux et la génération de revenus pour les riverains sont envisagés par la mise en œuvre de la Politique nationale de sauvegarde des populations vulnérables, l'appui à la gestion durable des produits forestiers de droit d'usage, l'appui à la génération de revenus supplémentaires des COBA riveraines par de nouvelles activités, comme l'exploitation villageoise et commerciale de la forêt transférée, l'appui aux techniques agricoles pérennes et rentables, et l'appui aux projets d'écotourisme villageois et de guidage.

La diffusion et l'alimentation du discours politique autour de l'action seront initiées par la démonstration à Marolambo de l'efficacité de l'approche et la capitalisation des expériences et acquis.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Un dispositif de cogestion des forêts du corridor forestier entre les riverains, les autorités et services décentralisés et Madagascar National Parks sera en place et opérationnel. Les résultats attendus par la mise en place de ce système incluent :

- 220 000 ha de forêts classés sous statut d'AP et de Transfert de gestion.
- 3 300 ha/jours de surveillance annuels assurés par les COBA.
- Taux de déforestation des forêts primaires réduit à Madagascar à 0,44 % en 2012.
- 8,5 M ha de forêts primaires de Madagascar sous gestion durable en 2012.

Un autre résultat attendu sera le maintien des services environnementaux pour les communautés locales et la génération de revenus supplémentaires.

- 75 % des produits de droits d'usage seront prélevés conformément aux PAG.
- 100 % des populations affectées par le projet bénéficieront de mesures de sauvegarde.
- Au moins 23 sous-projets de génération de revenus seront mis en œuvre.
- Le taux de pauvreté devrait être réduit de 50 % en 2012.



ACRONYME :

COFAM

COORDINATEUR :

Madagascar National Parks, Madagascar

BUDGET TOTAL DU PROJET :

2 000 000 €

CONTRIBUTION EUROPÉENNE :

1 600 000 €

DURÉE DU PROJET :

5 ans

DATE DE DÉMARRAGE :

01/01/2009

DATE DE CLÔTURE :

31/12/2013

CONTACT :

Guy Suzon RAMANGASON

Madagascar National Parks

+ 261 2022 415 38

contact@madagascar.national.parks.mg

SITE WEB :

www.parc-madagascar.com

PRINCIPAUX PARTENAIRES :

• **Madagascar National Parks** • **Association Intercooperation Madagascar (AIM)** • **Délégation Intercooperation Madagascar (DIC)**

NOTE SUR LES AUTEURS

Cette publication est une production du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT). Elle a été rédigée par Enviropea en partenariat avec l'Atelier technique des espaces naturels et la Fondation pour la recherche sur la biodiversité.

L'ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS (L'ATEN)

Le groupement d'intérêt public « Atelier technique des espaces naturels » a été constitué le 9 février 1997 avec pour mission de contribuer à la sauvegarde des espaces et du patrimoine naturels, par la mise en réseau et la professionnalisation des acteurs, en France et à l'international. Il réunit des membres publics (MEEDDAT, Parcs nationaux de France, Conservatoire du littoral), associatif (Réserves naturelles de France, Fédération des parcs naturels régionaux, Fédération des conservatoires d'espaces naturels) et privé (Station biologique de la Tour du Valat) pour développer et diffuser les méthodes de gestion patrimoniale des espaces naturels.

Son programme d'action répond aux quatre missions suivantes :

- Rassembler, structurer et diffuser, avec les réseaux de professionnels, les connaissances et les méthodes pour la gestion durable des espaces naturels.
- Développer des outils de planification, de gestion concertée et d'évaluation à l'usage des gestionnaires d'espaces naturels directs ou maîtres d'ouvrages.
- Promouvoir la filière professionnelle des espaces naturels.
- Animer les réseaux techniques et faciliter les échanges interréseaux.

EN SAVOIR PLUS : www.espaces-naturels.fr

ENVIROPEA

Enviropea est une association loi 1901 fiscalisée, créée en septembre 2002 par les membres de l'ex-équipe d'assistance technique LIFE-Environnement en France. Elle a pour objectif de favoriser l'information et la formation sur les politiques et programmes européens pour l'environnement, l'énergie et le développement durable, d'aider à la préparation de projets européens et à la construction de propositions pour la mobilisation des financements européens dans ces domaines.

Depuis 2003, Enviropea s'est vu confié par le MEEDDAT la mission d'assistance technique aux porteurs de projets français pour le programme LIFE +. Elle assure également un rôle de gestion de l'information pour le Point de contact national du 7^e PCRDT, volets Environnement et Énergie.

Elle diffuse une lettre d'information bimestrielle « la lettre d'Enviropea » sur l'actualité des politiques et programmes européens pour l'environnement.

EN SAVOIR PLUS : www.enviropea.com

LA FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ (FRB)

Créée en février 2008, la FRB est une Fondation de coopération scientifique et technique qui a pour mission de favoriser le soutien et l'animation des activités de recherche sur la biodiversité et leur valorisation, dans les domaines biologique, socio-économique et juridique, et des activités associées de formation, de sensibilisation et de diffusion des résultats. Depuis fin 2006, la FRB prenant la suite de l'IFB (Institut Français de la Biodiversité) héberge et assure le support logistique du Point de contact national Environnement – Biodiversité du 7^e PCRDT. Voir la page 33 pour une présentation plus complète de la FRB.

EN SAVOIR PLUS : www.fondationbiodiversite.fr





L'ATELIER
technique des espaces naturels

enviropeA